

Mars 2026

# **Victimisation des jeunes et dynamiques urbaines de la violence :**

***Analyse intégrée des facteurs de risques, des contextes et des pratiques de prévention à Montréal***



CENTRE  
INTERNATIONAL  
POUR LA  
PRÉVENTION  
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL  
CENTRE  
FOR THE  
PREVENTION  
OF CRIME

CENTRO  
INTERNACIONAL  
PARA LA  
PREVENCIÓN  
DE LA CRIMINALIDAD

[www.cipc-icpc.org](http://www.cipc-icpc.org)

# Victimisation des jeunes et dynamiques urbaines de la violence : analyse intégrée des facteurs de risques, des contextes et des pratiques de prévention à Montréal

Mars 2026

## **Analyse de données et rédaction :**

Maxime Raulet, analyste et chargé de projets

Marc-Antoine, Haché Degrace, analyste

## **Révision linguistique et mise en page :**

Vanessa Reggio, directrice des communications et des relations publiques

Image de couverture : Keira Burton via Pexels, 2020

## **Collaboration :**

Michelle Côté, Ph. D., conseillère scientifique

Avec la participation financière de :



## **Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)**

3535, avenue du parc, 4<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec)

H2X 2H8

Canada

<http://www.cipc-icpc.org>

© CIPC, 1<sup>e</sup> trimestre 2026

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Dans un contexte urbain marqué par des transformations sociales, économiques et technologiques rapides, la compréhension des dynamiques de victimisation chez les jeunes dans l'agglomération de Montréal apparaît essentielle pour soutenir l'élaboration de politiques publiques de prévention efficaces.

Ce rapport présente une analyse de la victimisation des jeunes de 24 ans et moins dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2024, en portant une attention particulière aux crimes contre la personne commis dans les espaces publics. L'étude mobilise une approche socioécologique qui permet d'examiner les facteurs de risque et de protection associés à la violence à différents niveaux d'analyse : individuel, relationnel, communautaire et structurel.

D'une part, l'analyse des données met en évidence une augmentation du nombre de jeunes victimes de 24 ans et moins de crimes contre la personne dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2024.

Les résultats montrent que les espaces publics occupent une place importante dans l'exposition des jeunes à certaines formes de violence. Plus d'un tiers des crimes contre la personne commis dans les espaces publics de l'agglomération impliquant des victimes de 24 ans et moins se produisent sur la voie publique, tandis qu'une proportion notable d'incidents survient également dans des parcs et des restaurants.

L'analyse confirme également que la victimisation des jeunes est influencée par un ensemble de facteurs interconnectés. Les conditions socioéconomiques, les caractéristiques des environnements urbains, les dynamiques familiales et relationnelles ainsi que certaines vulnérabilités individuelles contribuent conjointement à façonner les trajectoires d'exposition à la violence. Les recherches montrent notamment que les contextes marqués par des inégalités sociales, des environnements urbains dégradés ou une faible cohésion communautaire peuvent accroître les risques de victimisation.

Par ailleurs, les transformations des modes de socialisation des jeunes, notamment liées à l'utilisation croissante des technologies numériques, contribuent à l'émergence de nouvelles formes de violence telles que la cybervictimisation. Ces phénomènes peuvent s'articuler avec la violence vécue dans les espaces physiques et accentuer les effets psychologiques associés à la victimisation.

D'autre part, au-delà de l'identification des facteurs de risque, la littérature scientifique met en évidence plusieurs facteurs de protection susceptibles de réduire l'exposition des jeunes à la violence. Parmi ces facteurs figurent notamment le développement des compétences socioémotionnelles, la qualité des relations familiales et sociales, la présence d'adultes significatifs dans la vie des jeunes, ainsi que l'existence d'environnements scolaires et communautaires positifs.

Les recherches internationales indiquent que la prévention de la violence chez les jeunes est plus efficace lorsqu'elle repose sur des approches intégrées combinant interventions sociales, politiques publiques et aménagement urbain sécuritaire. Les initiatives mises en œuvre dans différentes villes à travers le monde,

telles que le modèle de Cardiff, le programme *Cure Violence* ou les programmes d'amélioration urbaine participative, illustrent l'importance de la collaboration entre les secteurs de la santé, de la sécurité publique, de l'urbanisme et du développement communautaire.

Pour conclure, si les jeunes peuvent être particulièrement exposés à certaines formes de violence et de victimisation, ils représentent également des acteurs essentiels du changement social. Leur participation active aux initiatives communautaires, aux processus de planification urbaine et aux stratégies de prévention, constitue un levier important pour construire des environnements urbains plus sûrs et plus inclusifs.

Les analyses présentées dans ce rapport conduisent donc à proposer plusieurs orientations stratégiques pour renforcer la prévention de la violence chez les jeunes telles que :

- agir en amont sur les déterminants sociaux et territoriaux de la violence au moyen de politiques urbaines inclusives ;
- développer des interventions ciblées dans les milieux et les territoires les plus exposés à la violence ;
- renforcer les services d'accompagnement destinés aux jeunes victimes ;
- améliorer la sécurité et l'attractivité des espaces publics ;
- favoriser la participation active des jeunes dans les stratégies de prévention.

## TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif.....	3
LISTE DES CARTES, DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX.....	7
INTRODUCTION.....	8
Le Centre international pour la prévention de la criminalité.....	8
Mise en contexte et mandat.....	9
Objectif du rapport.....	9
L'agglomération de Montréal.....	10
CADRE D'ANALYSE.....	11
Sécurité urbaine.....	11
L'approche par espace de vie.....	11
Mise en garde concernant l'utilisation des données policières.....	13
Limites de l'analyse quantitative.....	13
Description de la méthodologie de collecte et d'analyse des données quantitatives.....	13
CHAPITRE 1 : Facteurs de risque – Victimisation des jeunes et vulnérabilités urbaines.....	15
1. Déterminants de la victimisation : une approche socioécologique.....	16
1.1 Le niveau individuel.....	17
1.2 Le niveau relationnel.....	19
1.3 Le niveau communautaire.....	22
1.4 Le niveau structurel.....	27
1.5 Cybervictimisation et extension numérique des espaces publics.....	31
1.6 Polyvictimisation et cumul des violences.....	33
Synthèse des déterminants de la victimisation.....	34
CHAPITRE 2 : Portrait de la violence subie par les jeunes de 24 ans et moins dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal (2018-2024).....	37
2. Dispositions générales.....	37
2.1 Types d'actes.....	38
2.2 Lieux.....	43
2.3 Profil des personnes impliquées.....	46
Synthèse du portrait chiffré.....	56
CHAPITRE 3 : Facteurs de protection et perspectives internationales de prévention de la violence.....	57
3. Prévenir la violence dans les espaces de vie des jeunes.....	58

3.1 Niveau individuel .....	58
3.2 Niveau relationnel .....	58
3.3 Niveau communautaire .....	58
3.4 Niveau structurel .....	59
3.5 Modèles innovants de prévention de la violence .....	61
3.6 Prévenir la violence dans les environnements numériques .....	64
Synthèse des facteurs de protection .....	66
CHAPITRE 4 : Conclusion .....	67
4.1 Orientations stratégiques pour la prévention de la violence .....	67
BIBLIOGRAPHIE .....	69
ANNEXES .....	80
Annexe 1 : Infractions liées aux catégories de crimes contre la personne et de crimes contre la propriété .....	80
Annexe 2 : Lexique .....	82
Annexe 3 : Type de relation entre la victime et son auteur présumé .....	88
Annexe 4 : L'approche par espace de vie .....	88
Annexe 5 : Mise en garde concernant l'utilisation des données policières .....	89
Annexe 6 : Limites de l'analyse quantitative .....	90
Annexe 7 : Étapes préliminaires à l'analyse des données policières .....	91

## LISTE DES CARTES, DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

Figure 1 : Approche par espace de vie

Figure 2 : L'approche socioécologique du développement de l'enfant

Graphique 1 : Évolution du nombre de victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2024

Graphique 2 : Principales catégories de crimes contre la personne commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, agglomération de Montréal, 2024

Graphique 3 : Les dix crimes contre la personne les plus fréquents commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur âge, agglomération de Montréal, 2024

Graphique 4 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur sexe, agglomération de Montréal, 2024

Graphique 5 : Crimes contre la personne commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon les principales catégories d'infraction, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2024

Graphique 6 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, par espace de vie, agglomération de Montréal, 2024

Graphique 7 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur lieu et leur âge, agglomération de Montréal, 2024

Graphique 8 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur lieu et leur sexe, agglomération de Montréal, 2024

Graphique 9 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur âge, agglomération de Montréal, 2024

Graphique 10 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur sexe, agglomération de Montréal, 2024

Graphique 11 : Nombre de victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, par âge, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2024

Graphique 12 : Nombre de victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, par sexe, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2024

Graphique 13 : Types de crimes contre la personne commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur âge, agglomération de Montréal, 2024

Graphique 14 : Types de crimes contre la personne commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur sexe, agglomération de Montréal, 2024

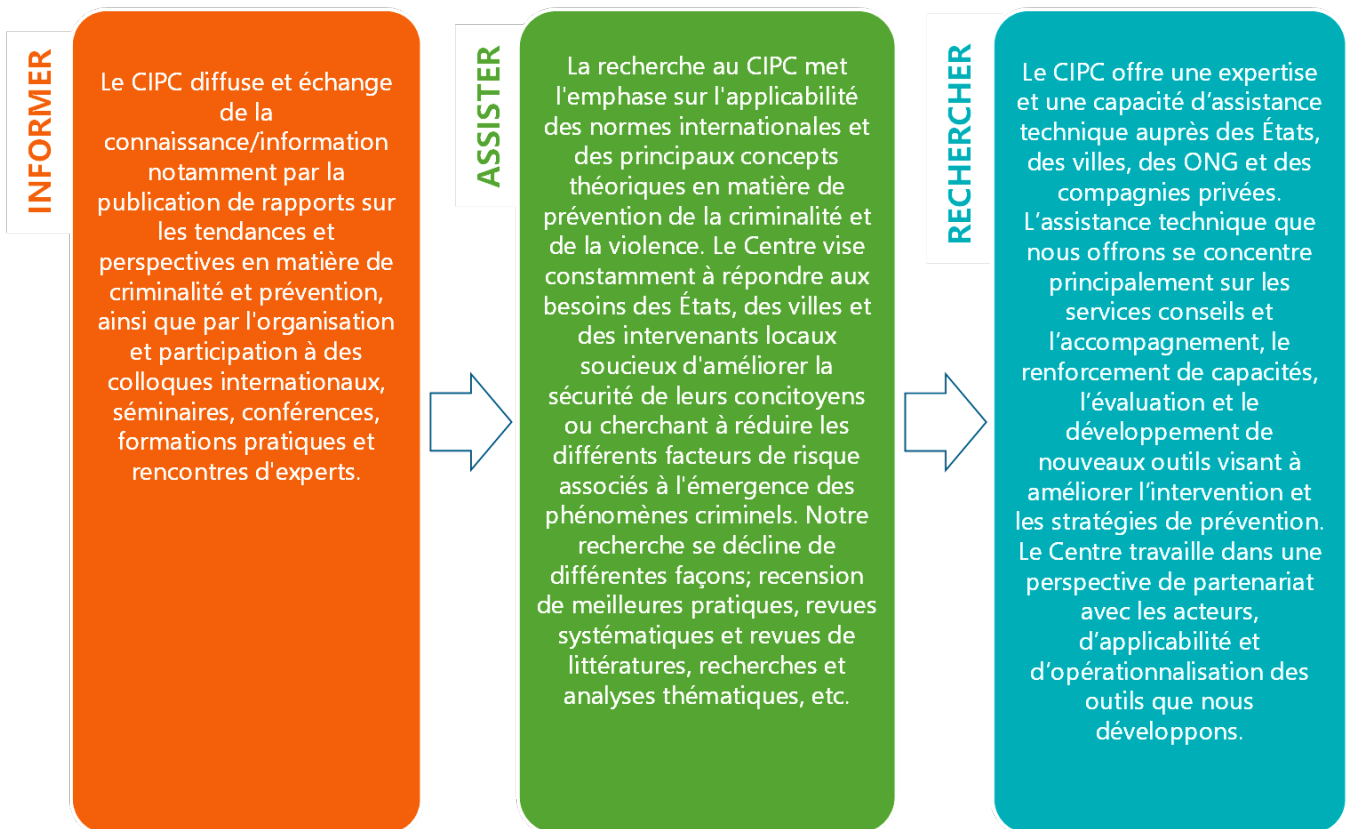
Graphique 15 : Nature de la relation entre les victimes de 24 ans et moins et l'auteur présumé dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon l'âge de la victime, agglomération de Montréal, 2024

Graphique 16 : Nature de la relation entre les victimes de 24 ans et moins et l'auteur présumé dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon le sexe de la victime, agglomération de Montréal, 2024

## INTRODUCTION

### Le Centre international pour la prévention de la criminalité

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) travaille depuis plus de 30 ans à bâtir des communautés plus sûres et plus inclusives, en faisant la promotion de mesures proactives agissant sur les facteurs de risque et de protection ayant un impact sur les violences et le bien-être des populations. Compte tenu de la nature complexe et multiforme de la criminalité, le CIPC s'est entouré d'une équipe d'experts issus tant du monde de la criminologie, des politiques publiques, du droit, des études urbaines, des communications que des relations internationales. Siégeant à Montréal depuis ses tout débuts, le CIPC est devenu un acteur incontournable de la scène locale et internationale en matière de prévention de la criminalité et de la violence. Il collabore régulièrement avec le Programme des Nations Unies pour les Établissements humains (ONU-Habitat) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et dispose d'un réseau de membres institutionnels et non gouvernementaux présents sur tous les continents. Le CIPC collabore régulièrement avec de nombreuses villes dans la réalisation de leurs diagnostics locaux de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'action, et l'évaluation de projets en prévention des violences commises et subies. Il apporte son soutien continu à la Ville de Montréal et ses différents arrondissements dans divers projets d'assistance technique et dans le cadre de son Laboratoire en sécurité urbaine.



## Mise en contexte et mandat

L'enfance, l'adolescence et le passage à l'âge adulte constituent des périodes déterminantes au cours desquelles se cristallisent des défis sociaux, éducatifs et personnels majeurs. De la petite enfance à l'entrée dans la vie active, les jeunes évoluent dans des environnements où les risques de criminalité et de victimisation varient en fonction de nombreux facteurs spécifiques à chaque tranche d'âge. Dans l'agglomération de Montréal, où la diversité sociale, économique et culturelle est marquée, il est essentiel d'approfondir la compréhension des dynamiques de criminalité et de victimisation chez les jeunes afin d'adapter les stratégies de prévention et d'intervention.

Ce rapport s'inscrit dans une volonté de renforcer les capacités d'analyse en sécurité urbaine par la production de données désagrégées par âge et par sexe. Réalisé avec le soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), il appelle à une réponse coordonnée et fondée sur des données probantes, combinant prévention primaire, secondaire et tertiaire. Il vise ainsi à soutenir les victimes, à prévenir la récidive et à réduire durablement la criminalité. Enfin, ce rapport contribue à positionner Montréal comme un laboratoire de prévention urbaine, en phase avec les grandes orientations du MSP, mais aussi avec les agendas internationaux de l'ONU-DC et d'ONU-Habitat.

## Objectif du rapport

Comprendre les dynamiques de victimisation des jeunes constitue un enjeu central pour l'élaboration de politiques publiques efficaces en matière de prévention de la criminalité et de sécurité urbaine. Dans de nombreux contextes urbains, les adolescents et les jeunes adultes sont à la fois plus exposés à certaines formes de violence et plus susceptibles d'en subir les conséquences sociales, sanitaires et territoriales. Documenter ces dynamiques représente ainsi une étape essentielle pour orienter les interventions publiques et renforcer la résilience des communautés.

Dans cette perspective, le présent rapport analyse la victimisation des jeunes âgés de 24 ans et moins dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2024, en accordant une attention particulière aux violences survenant dans les espaces publics, qu'ils soient ouverts ou fermés. À partir des données issues du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2), l'étude vise à mieux comprendre les caractéristiques, les tendances et les contextes dans lesquels ces violences se produisent.

Au-delà de la production d'un portrait statistique, cette analyse s'inscrit dans une approche plus large visant à éclairer les facteurs sociaux, territoriaux et institutionnels qui influencent l'exposition des jeunes à la violence. L'analyse repose ainsi sur une lecture croisée des données criminelles et de la littérature scientifique, mobilisée à travers une perspective intersectionnelle et territoriale permettant de rendre compte de la diversité des expériences de victimisation.

Plus spécifiquement, ce rapport poursuit quatre objectifs principaux :

1. **Documenter les tendances et les caractéristiques de la victimisation des jeunes dans l'agglomération de Montréal**, en analysant l'évolution des infractions commises à leur rencontre entre 2018 et 2024.
2. **Comprendre les dynamiques sociospatiales associées à ces phénomènes**, notamment à travers l'analyse des espaces publics où se concentrent certains types de violences et leur articulation avec les vulnérabilités urbaines.
3. **Mettre en perspective les constats locaux avec les connaissances issues de la recherche et des cadres internationaux de prévention**, afin d'identifier les facteurs de risque et de protection associés à la victimisation des jeunes.
4. **Formuler des pistes d'action et des recommandations stratégiques**, susceptibles d'orienter les politiques publiques et les initiatives locales en matière de prévention de la violence et de promotion de villes sûres et inclusives.

L'analyse est structurée autour de quatre volets complémentaires. Le premier chapitre examine les principaux facteurs de risque associés à la victimisation des jeunes et les dynamiques urbaines susceptibles d'influencer leur exposition à la violence.

Le deuxième chapitre propose un portrait chiffré des violences subies par les jeunes dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2024, en distinguant les types d'infractions, les lieux où elles surviennent et le profil des victimes. Il s'intéresse également aux relations entre victimes et auteurs présumés, afin de mieux comprendre les contextes dans lesquels ces violences se produisent.

Le troisième chapitre s'attarde aux facteurs de protection et aux perspectives de prévention. Il met en lumière les initiatives locales existantes, tout en les situant dans le cadre des bonnes pratiques internationales en matière de sécurité urbaine.

Enfin, le quatrième chapitre présente une synthèse des principaux constats issus de l'analyse et propose une série de recommandations stratégiques.

En articulant analyse empirique et réflexion stratégique, ce rapport entend contribuer au développement de politiques publiques fondées sur les données probantes, capables de traduire la connaissance des phénomènes de victimisation en actions concrètes pour améliorer la sécurité et le bien-être des jeunes dans les espaces urbains.

## L'agglomération de Montréal

L'agglomération de Montréal est un territoire central du Québec métropolitain qui se distingue par sa densité urbaine, sa diversité démographique et son influence majeure sur les plans économique, social et culturel. Elle a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 à la suite des fusions municipales, avant de faire l'objet d'une reconfiguration partielle en 2006. Elle se compose aujourd'hui de 16 municipalités comprenant la Ville de Montréal ainsi que 15 villes liées, notamment Côte-Saint-Luc, Westmount, Montréal-Est ou encore Mont-Royal (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2025).

Située sur l'île de Montréal et bordée par le fleuve Saint-Laurent, l'agglomération fait partie de la région administrative de Montréal, la plus peuplée du Québec avec 2 200 807 habitants en 2024 (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2025). À elle seule, l'agglomération de Montréal regroupe plus du quart de la population du Québec. Elle s'étend sur une superficie de 498 km<sup>2</sup> (Statistique Canada, 2022), combinant une grande variété de milieux de vie allant des quartiers centraux fortement urbanisés aux secteurs résidentiels périphériques.

## CADRE D'ANALYSE

### Sécurité urbaine

La sécurité urbaine est un concept très vaste qui renvoie à une série de phénomènes interreliés, mais distincts entre eux : la criminalité, la violence, le sentiment de sécurité et la cohabitation pacifique, entre autres. Pour faciliter la compréhension, nous avons retenu la définition suivante de l'expression « sécurité urbaine » :

*Actions des divers acteurs de la communauté (services municipaux, groupes communautaires, service de police, milieu des affaires, citoyens, etc.) pour préserver et promouvoir la sécurité (sécurité objective : absence de criminalité, d'accidents, de désastres, etc.), le sentiment de sécurité des citoyens (sécurité subjective) et la cohabitation pacifique au sein des communautés. Elle intègre la notion de sécurité dans différents milieux de vie : le domicile, les transports en commun, les lieux publics, afin de rendre les villes plus sûres pour les résidents (CIPC, 2011, p. 21).*

En ce qui concerne l'expression « prévention du crime », les Nations Unies proposent la définition suivante :

*« [...] comprend des stratégies et des mesures pour chercher à prévenir les crimes et leurs effets potentiellement néfastes sur les personnes et la société, y compris la peur du crime, en agissant sur leurs multiples causes » (CIPC, 2007, p. 10).*

Ce concept fait notamment référence à un processus axé sur l'amélioration de la sécurité au sein d'une ville ou d'une municipalité. Pour cela, la contribution des citoyens et des autres acteurs du milieu est mise en commun afin de prévenir les événements nuisibles à la sécurité de leur communauté. Cette prévention est donc constituée d'un ensemble de gestes préventifs et non répressifs qui visent la réduction de la criminalité, en agissant sur les causes, soit les circonstances et le milieu dans lequel les délits sont commis ou qui prédisposent à des actes criminels (CIPC, 2010).

### L'approche par espace de vie

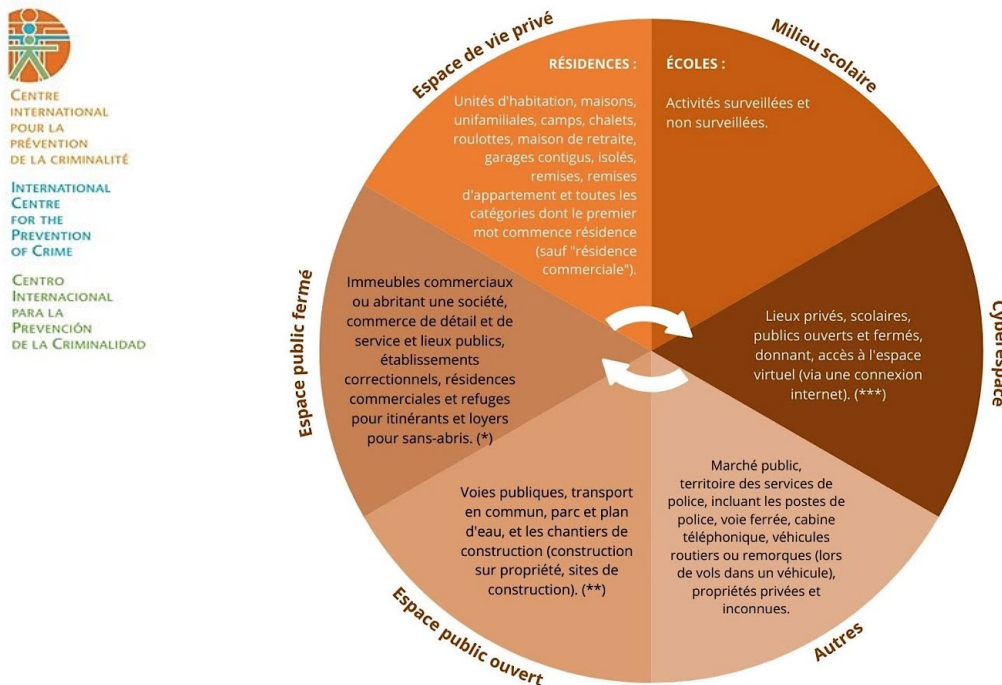
Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité au Canada recense plus de 64 types de lieux dans lesquels des actes criminels peuvent se produire. À partir de cette liste, nous avons procédé à un premier

regroupement et répertorié ces lieux selon différents espaces de vie. Les résultats de cette analyse sont présentés dans la figure ci-dessous.

L'analyse présentée dans ce rapport porte sur cinq espaces de vie reliés à des espaces sociaux et institutionnels dans lesquels on retrouve des facteurs de risque et de protection pour les jeunes (voir figure 1) :

- L'espace public fermé
- L'espace privé
- L'espace public ouvert
- Le milieu scolaire
- Autres
- *Le cyberspace*<sup>1</sup>

**Figure 1 : Approche par espace de vie**



**Source :** CIPC, 2020.

L'approche axée sur l'espace de vie met en avant les cadres de vie dans lesquels les jeunes sont actifs et où divers types de violence peuvent se manifester, dans le but de synchroniser les ressources et d'arrimer les défis aux services proposés. Par ailleurs, cette approche présente l'avantage de proposer des solutions

<sup>1</sup> Au cours des dernières années, le cyberspace s'est imposé de manière durable comme un environnement transversal dans les espaces de vie et en fait désormais partie intégrante. Il se retrouve dans l'espace de vie privé, dans le milieu scolaire, ainsi que dans les espaces publics ouverts ou fermés dès lorsqu'un accès à Internet est disponible.

adaptées aux contextes particuliers, tout en offrant la possibilité d'intervenir de manière plus approfondie en s'attaquant aux racines profondes des vulnérabilités à l'origine de ces enjeux. En résumé, l'approche centrée sur les espaces de vie se distingue par son caractère à la fois pragmatique et global, procurant ainsi un cadre favorable à une intervention efficace et concertée.

## Mise en garde concernant l'utilisation des données policières

Depuis plusieurs années, le CIPC analyse les données des services de police en vue de réaliser des portraits quantitatifs. Les données proviennent des affaires policières déclarées enregistrées par les services de police canadiens. Dans le présent rapport, les données sont finalisées pour les années 2018 à 2024.

Plusieurs enjeux détaillés dans l'annexe 5 du rapport sont à considérer afin d'interpréter les données policières adéquatement et avec prudence.

- Seule l'infraction la plus grave d'un événement est comptabilisée, ce qui peut minimiser l'étendue des infractions multiples.
- Les données sur les victimes et les auteurs inconnus sont souvent incomplètes, notamment en termes de genre et d'âge.
- Certaines catégories de crimes, comme les crimes « sans victime » (par ex. prostitution, vente de drogues), sont sous-représentées.

## Limites de l'analyse quantitative

Dans ce rapport, nous présentons une analyse quantitative des crimes commis et subis à Montréal entre 2018 et 2024. Il convient toutefois d'apporter une certaine nuance dans le traitement et l'analyse des statistiques relatives aux affaires criminelles enregistrées par les services de police. Des informations plus détaillées se trouvent à l'annexe 6 du rapport. Il est important de prendre en considération ce qui suit :

- Les données policières reflètent davantage les activités des services de police que la criminalité réelle, en raison du « chiffre noir » des crimes non signalés.
- L'influence des mouvements sociaux et des campagnes de sensibilisation, comme le mouvement #MoiAussi, peut biaiser les tendances des signalements.
- Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les données doivent être interprétés avec prudence, faute de recul suffisant.
- Par respect de la vie privée, les données ne permettent pas de distinguer les récidives ni d'analyser les infractions avec des totaux inférieurs à cinq.

## Description de la méthodologie de collecte et d'analyse des données quantitatives

Le CIPC propose l'adoption d'une méthodologie quantitative pour l'analyse des données policières fournies par le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2). Segmentées selon la tranche d'âge et le sexe des victimes et des auteurs présumés, ces données permettent de dégager les tendances

observées en lien avec les crimes contre la personne, les crimes contre la propriété et les biens dans l'agglomération de Montréal. Il est important de savoir qu'à la réception des données, le CIPC procède à plusieurs étapes avant d'en faire l'analyse. Ces étapes sont présentées dans l'annexe 7 du rapport.

## CHAPITRE 1 : FACTEURS DE RISQUE – VICTIMISATION DES JEUNES ET VULNÉRABILITÉS URBAINES

La victimisation des jeunes constitue un indicateur clé de la santé sociale et de la cohésion urbaine d'un territoire. Dans l'agglomération de Montréal, les jeunes âgés de 24 ans et moins évoluent dans des environnements où les conditions sociales, économiques et spatiales exercent une influence déterminante sur leur exposition à la criminalité et à la violence. Comprendre les dynamiques de victimisation dans ces espaces publics permet d'identifier les facteurs de vulnérabilité propres à cette tranche d'âge et d'orienter des interventions ciblées.

La violence chez les jeunes est un problème de santé publique mondialement reconnu. Qu'elle soit de nature psychologique, sexuelle ou physique, la violence peut entraîner des répercussions sur le développement, le fonctionnement social et la santé mentale et physique des jeunes (Laforest et al., 2018). Les conséquences de ces expériences peuvent se prolonger bien au-delà de la période de victimisation et influencer les trajectoires de vie à long terme. Parmi les impacts les plus fréquemment documentés figurent notamment une détérioration de la santé physique et mentale, des difficultés scolaires, une diminution du bien-être socioéconomique à l'âge adulte ainsi qu'un risque accru d'exposition à d'autres formes de violence. Dans certains cas, l'exposition répétée à la violence peut également contribuer à normaliser les comportements agressifs et accroître la probabilité que les jeunes reproduisent eux-mêmes des comportements violents.

Ces conséquences peuvent également varier en intensité, durée et gravité selon la nature des actes, les caractéristiques des personnes impliquées et le contexte sociorelationnel dans lequel la violence se produit. Certains types de violence, comme la violence familiale et la violence entre partenaires intimes, sont bien documentés chez les jeunes. Toutefois, les jeunes peuvent aussi être victimes et témoins de violence dans leur communauté (p. ex. dans le voisinage, dans les espaces publics, à l'école) ou en être auteurs (INSPQ, 2023).

La surreprésentation des jeunes de 24 ans et moins parmi les personnes victimes et auteures de crimes violents, qu'ils surviennent dans les espaces publics ou non, et l'ampleur des conséquences de ces événements sur les jeunes et la société représentent des défis importants en matière de sécurité et de santé publique. Une tendance à la hausse de la violence commise et subie par les jeunes, dont la violence armée, suscite aussi un intérêt grandissant de la part d'acteurs provenant de différents milieux, tels que les services de police, la sécurité publique, la santé publique, les milieux scolaires ou les organismes communautaires travaillant auprès des jeunes (Institut du Nouveau Monde, 2022). Dans ce contexte, il s'avère essentiel de brosser un portrait général de la situation à partir des données disponibles et récentes.

Dans cette perspective, il convient de rappeler qu'à l'échelle internationale, les 192 États membres des Nations Unies ont adopté, en septembre 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce cadre d'action international sur 15 ans repose sur 17 objectifs de développement durable (ODD). Il vise à favoriser l'avènement de sociétés sûres, inclusives et égalitaires. L'Objectif 16 « Paix, justice et institutions efficaces » constitue une référence centrale pour la prévention de la criminalité, la promotion de la justice

et le renforcement des institutions publiques. C'est sous cet objectif que sont documentés, par les agences onusiennes, les politiques et programmes nationaux en matière de prévention de la délinquance et de sécurité publique.

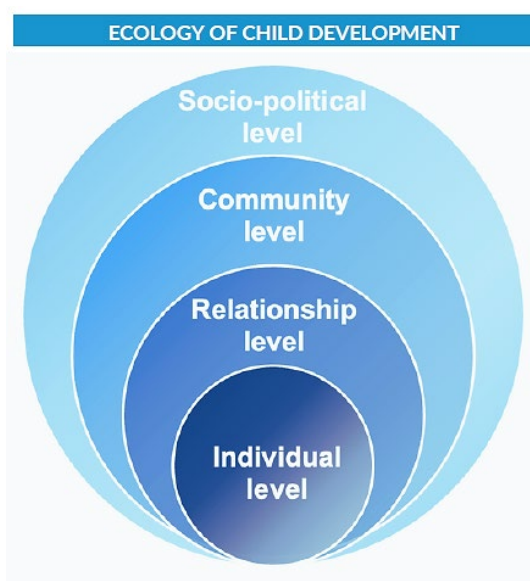
L'objectif de ce chapitre est donc d'examiner les principaux déterminants associés à la victimisation des jeunes, en mettant en lumière les mécanismes par lesquels différents contextes de vie peuvent favoriser l'émergence ou l'accumulation de situations de violence. En identifiant les contextes dans lesquels les risques se concentrent ainsi que les facteurs susceptibles d'en atténuer les effets, cette analyse vise à éclairer les leviers d'action sur lesquels peuvent s'appuyer les politiques locales de prévention de la criminalité et de promotion d'environnements urbains plus sûrs et inclusifs pour les jeunes. Elle prend également en compte la complexité propre à un territoire urbain comme celui de l'agglomération de Montréal.

## 1. Déterminants de la victimisation : une approche socioécologique

L'approche adoptée dans ce chapitre s'inscrit ainsi dans une perspective écologique et intersectionnelle afin de mieux comprendre comment certaines conditions sociospatiales peuvent accroître ou, au contraire, réduire l'exposition des jeunes à la violence.

Le modèle socioécologique du développement de l'enfant, largement mobilisé dans la recherche internationale et dans les stratégies de prévention de la violence, propose précisément d'analyser ces interactions entre l'individu et les environnements sociaux qui l'entourent (UNODC/OSRSG-VAC, 2023). Selon cette approche, le développement et la sécurité des jeunes sont façonnés par une série de systèmes imbriqués allant des caractéristiques individuelles aux cadres sociaux et politiques plus larges. Cette approche distingue généralement quatre niveaux principaux de déterminants.

**Figure 2 : L'approche socioécologique du développement de l'enfant**



**Source :** UNODC/OSRSG-VAC, 2023.

Le **niveau individuel** concerne les caractéristiques propres au jeune, notamment sa santé physique et mentale, ses perceptions de sécurité, ses attitudes face à la violence, ses compétences sociales et émotionnelles ainsi que ses aspirations personnelles. Ces caractéristiques peuvent influencer la manière dont un individu perçoit les situations de risque, y répond, ou cherche à s'en protéger.

Le **niveau relationnel** renvoie aux interactions quotidiennes du jeune avec les personnes significatives de son entourage, en particulier les membres de la famille, les pairs et les partenaires intimes. La qualité de ces relations joue un rôle central dans la construction d'un environnement sécurisant. La capacité des parents ou des personnes responsables à offrir un cadre stable, à reconnaître les risques de violence et à intervenir adéquatement en cas de problème constitue un facteur de protection important. De même, les relations entre pairs peuvent soit renforcer des comportements prosociaux, soit favoriser l'exposition à certaines formes de violence ou de délinquance.

Le **niveau communautaire** correspond à l'environnement social immédiat dans lequel évoluent les jeunes, notamment le quartier, l'école et les services locaux. La disponibilité d'espaces sécuritaires, de ressources éducatives, de services sociaux et de programmes communautaires peut jouer un rôle déterminant dans la prévention de la violence. À l'inverse, l'absence de ressources, les conditions de défavorisation socioéconomique ou la présence de violence dans le quartier peuvent accroître les risques de victimisation.

Enfin, le **niveau structurel, sociopolitique**, renvoie aux contextes structurels plus larges qui influencent les conditions de vie des jeunes. Les normes sociales, les politiques publiques, les cadres juridiques et les institutions jouent un rôle déterminant dans la protection des enfants contre la violence. La mise en œuvre de lois, de politiques et de services sensibles aux besoins des enfants et attentifs aux enjeux de genre constitue un levier essentiel pour réduire les risques de victimisation et soutenir le développement d'environnements sécuritaires. En mobilisant l'approche socioécologique, cette partie vise à analyser les déterminants de la victimisation des jeunes en tenant compte de l'interaction entre ces différents niveaux.

## 1.1 Le niveau individuel

Au-delà des contextes de quartier, des dynamiques familiales ou des réseaux de pairs que nous mettrons en lumière par la suite, les caractéristiques individuelles jouent un rôle important dans la manière dont les jeunes vivent les expériences de victimisation. Elles influencent également la façon dont ces expériences se traduisent en trajectoires concrètes de santé et de comportement. L'objectif n'est pas d'opposer une lecture psychologique aux déterminants sociaux précédemment décrits, mais de comprendre comment certains profils individuels peuvent accroître ou atténuer la vulnérabilité des jeunes face à la violence, ainsi que la manière dont ils y réagissent.

Plusieurs travaux montrent que les traits de personnalité et les ressources psychologiques modulent fortement les effets de la victimisation. À partir d'une cohorte d'adolescents montréalais suivis sur plusieurs années, Laroque et ses collègues (2023) examinent les mécanismes par lesquels la victimisation par intimidation peut conduire à une consommation d'alcool. Leurs analyses mettent en évidence deux

trajectoires distinctes. Une première trajectoire, davantage internalisée, s'appuie sur l'anxiété et le sentiment de désespoir qui peuvent suivre les expériences de victimisation. Une seconde trajectoire, plus externalisée, est associée à l'impulsivité et à la recherche de sensations fortes. Les auteurs montrent également que ces traits de personnalité modèrent l'intensité de ces relations. Chez les jeunes présentant des niveaux élevés de ces traits, l'impact de la victimisation sur les comportements de consommation apparaît nettement plus marqué. Ces résultats suggèrent que les caractéristiques individuelles ne constituent pas de simples variables de contexte, mais des facteurs qui influencent directement la manière dont les expériences de violence se traduisent en conduites à risque.

Les données internationales issues du cadre de prévention INSPIRE<sup>2</sup> soulignent également l'importance de ces facteurs individuels dans les trajectoires de violence. La consommation d'alcool est identifiée comme un facteur de risque associé à plusieurs formes de violence, notamment la maltraitance envers les enfants, la violence entre jeunes et la violence entre partenaires intimes. Au-delà de ses effets immédiats sur les comportements, l'usage d'alcool peut également influencer le développement neurologique à l'adolescence et contribuer à accroître la probabilité de victimisation ou de perpétration de violence ultérieure (OMS, 2018).

L'importance des trajectoires individuelles apparaît également dans les recherches portant sur la victimisation par les pairs. À partir d'une cohorte populationnelle québécoise suivie de l'enfance à l'adolescence, Geoffroy et ses collègues (2018) retracent les trajectoires de victimisation entre 6 et 13 ans et identifient plusieurs profils distincts : des trajectoires faiblement exposées, des trajectoires transitoires et des trajectoires de victimisation persistante ou élevée. Les résultats montrent que ce sont les trajectoires les plus durables et les plus intenses qui prédisent le plus fortement la présence de problèmes de santé mentale à l'âge de 15 ans. Autrement dit, la répétition et la chronicité des expériences de victimisation jouent un rôle déterminant dans leurs effets à long terme, davantage que des expositions ponctuelles. Ces trajectoires chroniques apparaissent également plus fréquentes chez les jeunes déjà vulnérables sur le plan émotionnel ou comportemental.

Ces travaux rappellent que les jeunes ne réagissent pas de manière uniforme aux expériences de violence. Les ressources psychologiques, les traits de personnalité et l'histoire développementale influencent fortement la manière dont la victimisation est vécue, interprétée et intégrée dans les trajectoires de vie. Dans

---

<sup>2</sup> INSPIRE constitue un cadre d'action fondé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur des données probantes, destiné à l'ensemble des acteurs engagés dans la prévention et la lutte contre la violence envers les enfants et les adolescents, qu'ils proviennent des pouvoirs publics, de la société civile ou du secteur privé. Élaboré à partir des meilleures connaissances scientifiques disponibles, ce dispositif vise à soutenir les gouvernements et les communautés dans le déploiement de politiques, de programmes et de services de prévention à fort impact. Il s'articule autour de sept stratégies complémentaires : *Implementation and enforcement of laws* (Mise en œuvre et application des lois); *Norms and values* (Normes et valeurs); *Safe environments* (Sûreté des environnements); *Parent and caregiver support* (Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants); *Income and economic strengthening* (Revenus et renforcement économique); *Response and support services* (Services de lutte et d'appui) ; et *Education and life skills* (Éducation et savoir-faire pratiques). Ce cadre est complété par des composantes transversales visant à renforcer la cohérence entre ces stratégies et à soutenir le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre.

ce contexte, la santé mentale constitue à la fois une conséquence directe des expériences de violence et un facteur médiateur susceptible d'en amplifier les effets à plus long terme. Cette dynamique cumulative contribue à la persistance des inégalités de victimisation au fil du temps et souligne l'importance d'intégrer les dimensions individuelles aux analyses des contextes sociorelationnels et territoriaux.

## **1.2 Le niveau relationnel**

### *1.2.1 Réseaux de pairs et dynamiques relationnelles*

Les violences vécues dans les sphères les plus proches des jeunes, qu'elles surviennent au sein de la famille, de la fratrie ou des groupes de pairs, jouent un rôle structurant dans leurs trajectoires de développement, en influençant durablement leur santé mentale et leur vulnérabilité à la victimisation. L'enjeu de cette section est de montrer que la persistance de la violence, son cumul à travers plusieurs relations significatives et le rôle souvent sous-estimé de la fratrie peuvent expliquer pourquoi certains jeunes concentrent davantage de difficultés psychologiques et comportementales que d'autres. Les positions occupées au sein des groupes de pairs, les normes qui y sont valorisées ainsi que les rapports de pouvoir qui s'y déploient influencent directement l'exposition à la victimisation et les ressources disponibles pour y faire face.

À partir d'une cohorte de naissances représentatives de la population québécoise suivie sur près de vingt ans, Oncioiu, Boivin, Geoffroy et leurs collègues (2021) retracent les trajectoires de victimisation par les pairs entre 6 et 17 ans et les mettent en relation avec les profils de santé mentale observés à l'entrée dans l'âge adulte. En mobilisant des modèles de trajectoires latentes, ils distinguent des jeunes faiblement exposés, d'autres connaissant une victimisation modérée ou décroissante, et un groupe caractérisé par une victimisation chronique. Les analyses montrent que toutes les trajectoires exposées sont associées à des niveaux plus élevés de troubles internalisés et externalisés à 20 ans, comparativement au groupe faiblement victimisé. Toutefois, ce sont les jeunes inscrits dans une victimisation persistante qui cumulent le plus fortement les comorbidités, et ce, même après prise en compte des caractéristiques familiales précoces. L'étude met ainsi en évidence que l'enjeu central n'est pas tant l'exposition ponctuelle à la violence que sa répétition dans le temps, laquelle tend à cristalliser des profils de détresse particulièrement résistants au changement.

Cette logique cumulative se retrouve également lorsque l'on élargit le regard à l'ensemble des relations proches. Dans une enquête menée auprès d'adolescents vivant dans plusieurs grandes villes américaines, comme Ingram et Espelage, Merrin et leurs collègues (2020) examinent conjointement la violence intrafamiliale, la victimisation par la fratrie et la violence entre pairs. Plutôt que d'analyser ces contextes séparément, ils construisent des indicateurs cumulatifs d'exposition à la violence relationnelle et les relient à divers indicateurs de santé mentale et de comportements à risque. Leurs résultats font apparaître un gradient clair. À mesure que les jeunes rapportent de la violence dans un nombre croissant de sphères relationnelles, les niveaux de symptômes dépressifs, de consommation de substances et de conduites dangereuses augmentent de façon progressive. Un adolescent exposé simultanément à la violence parentale, au harcèlement fraternel et à l'intimidation par les pairs, se trouve ainsi dans une situation nettement plus défavorable qu'un jeune confronté à la violence dans un seul registre. Cette approche

cumulative permet de rendre visible le coût psychologique et comportemental d'un environnement relationnel globalement violent.

Les travaux centrés spécifiquement sur la fratrie renforcent encore ce constat. En s'appuyant sur une cohorte de naissances britanniques suivie de 12 à 24 ans, Dantchev, Hickman, Heron, Zammit et Wolke (2019) analysent les effets indépendants et combinés du harcèlement entre frères et sœurs et de l'intimidation par les pairs. Les résultats indiquent qu'être à la fois auteur et victime de violence au sein de la fratrie, ou de cumuler la victimisation fraternelle et celle exercée par les pairs, est associé à une augmentation marquée des risques de dépression, d'anxiété et d'automutilation à l'entrée dans l'âge adulte. Même après prise en compte d'autres facteurs de risque, la fratrie apparaît comme un foyer central de violence, dont les effets dépassent largement la dynamique familiale immédiate et se prolongent dans la santé mentale et les comportements plusieurs années plus tard.

Ces travaux montrent que la victimisation des jeunes en milieu urbain ne peut être comprise en se limitant au quartier. Elle s'inscrit dans un écosystème relationnel plus large, où la persistance de la violence, son cumul entre famille, fratrie et pairs, contribuent à concentrer les troubles internalisés et externalisés chez un sous-groupe de jeunes. Ces expositions répétées fragilisent la santé mentale, ce qui accroît ensuite la probabilité de nouvelles victimisations ou de conduites à risque, alimentant une dynamique cumulative défavorable. Ces résultats invitent à considérer les violences familiales, fraternelles et entre pairs comme des dimensions centrales des inégalités de victimisation et de santé mentale à l'adolescence.

### *1.2.2 Violence familiale et trajectoires de victimisation*

Le milieu familial constitue un autre niveau central dans la compréhension de la victimisation des jeunes. Il peut à la fois représenter un espace de risque et une source importante de protection. Les dynamiques familiales interagissent étroitement avec les réseaux de pairs et les contextes de quartier pour façonner les normes relationnelles, les ressources psychologiques et les capacités de régulation des conflits chez les adolescents. Comprendre la victimisation juvénile implique donc de dépasser une lecture limitée à la supervision parentale ou à la structure du ménage pour examiner plus largement les dynamiques de violence, de conflit et de contrainte qui traversent l'environnement familial.

Les recherches montrent notamment que l'exposition à la violence entre les parents peut influencer les attitudes et les comportements relationnels des jeunes. À partir d'une étude menée auprès d'adolescents québécois, Ruel, Lavoie, Hébert et Blais (2020) examinent le rôle de l'exposition à la violence entre parents dans les violences vécues au sein des fréquentations amoureuses. Leurs analyses de cheminement indiquent que les adolescents ayant été témoins de violence entre leurs parents développent une acceptation plus élevée de certaines formes de violence dans les relations intimes, en particulier lorsque celle-ci est perpétrée par les filles. Cette acceptation accrue est ensuite associée à une probabilité plus élevée de victimisation et de perpétration de violence physique dans les relations amoureuses. Ces résultats mettent en évidence le rôle des attitudes normatives comme mécanisme de transmission intergénérationnelle : les modèles relationnels observés dans le couple parental contribuent à définir ce qui est perçu comme acceptable dans les relations intimes des jeunes.

La littérature souligne également que les expériences de maltraitance et de négligence au sein de la famille peuvent influencer durablement les trajectoires sociales et comportementales des jeunes. Les données disponibles indiquent que les enfants ayant subi des formes de maltraitance présentent un risque significativement plus élevé d'implication ultérieure dans des comportements délinquants. Certaines estimations suggèrent que ces jeunes auraient environ deux fois plus de probabilités de posséder un casier judiciaire au cours de leur vie que ceux n'ayant pas vécu de telles expériences (Sader et al., 2017). Ces résultats rappellent que les dynamiques relationnelles qui se développent dans la sphère familiale peuvent avoir des effets durables sur la manière dont les jeunes interprètent les conflits, mobilisent leurs ressources relationnelles et s'inscrivent dans leurs environnements sociaux.

Les effets de ces expositions familiales peuvent également se manifester sur des horizons temporels plus longs. En suivant une cohorte de jeunes de la fin de l'adolescence jusqu'au début de la trentaine, Heinze, Hsieh, Thulin, Howe, Miller et Zimmerman (2021) montrent que l'exposition à la violence durant l'adolescence est associée, à l'âge adulte, à une probabilité accrue de victimisation et de perpétration de violence dans les relations intimes. Cette relation est en grande partie médiée par la détresse mentale observée au début de l'âge adulte. Les expériences de violence familiale et communautaire ne produisent donc pas seulement des effets immédiats. Elles s'inscrivent dans des trajectoires de santé mentale qui peuvent accroître la vulnérabilité à de nouvelles formes de violence et contribuer à leur reproduction au fil du temps.

Ces travaux montrent que les expériences de violence dans l'environnement familial peuvent influencer les représentations des relations interpersonnelles, les normes relationnelles et les modes de gestion des conflits à l'adolescence. Les dynamiques observées dans le cadre familial ne se limitent donc pas à cet espace privé ; elles peuvent se prolonger dans d'autres sphères de socialisation, notamment dans les relations amoureuses qui se développent au cours de l'adolescence.

### *1.2.3 Violences dans les relations amoureuses adolescentes*

Les violences dans les relations amoureuses adolescentes occupent une place centrale dans la victimisation des jeunes, car elles se déploient dans un registre intime où se construisent les premières expériences de couple, les normes de genre et les apprentissages relationnels. Loin d'être marginales ou limitées à quelques situations extrêmes, ces violences s'inscrivent dans les trajectoires ordinaires d'une proportion importante d'adolescents et se combinent fréquemment aux autres formes de violence abordées dans les sections précédentes.

Au Québec, les données empiriques confirment l'ampleur du phénomène. À partir d'un échantillon représentatif d'élèves du secondaire, Hébert, Blais et Lavoie (2017) estiment que près d'un adolescent sur deux a vécu au moins une forme de violence dans ses fréquentations au cours des douze derniers mois, qu'il s'agisse de violence psychologique, physique ou sexuelle. Les résultats montrent que ces formes de violence se recoupent largement : de nombreux jeunes rapportent à la fois des insultes, des comportements de contrôle coercitif, des menaces ou des gestes physiques, parfois combinés à des pressions ou à des agressions à caractère sexuel. L'étude met également en évidence des différences selon le genre. Les filles

déclarent plus fréquemment des formes de victimisation psychologique et sexuelle, tandis que certains garçons rapportent davantage de gestes physiques, révélant ainsi des configurations différenciées de pouvoir et de vulnérabilité au sein des couples adolescents.

Les recherches montrent également que ces violences s'inscrivent souvent dans des trajectoires de vulnérabilité plus larges. Hébert, Daspe, Blais, Lavoie et Guerrier (2017) ont examiné les liens entre les violences dans les fréquentations et les expériences traumatiques antérieures, notamment les agressions sexuelles. Leurs analyses indiquent que les adolescents ayant vécu de telles expériences présentent à la fois davantage de symptômes de stress post-traumatique et une plus grande probabilité de subir de la violence dans leurs relations amoureuses. Les symptômes post-traumatiques jouent un rôle médiateur important dans cette relation. Autrement dit, les effets des violences passées ne se limitent pas aux événements eux-mêmes : ils influencent également la régulation émotionnelle, l'hypervigilance, les attentes relationnelles et la capacité à poser des limites. Dans ce contexte, les violences amoureuses apparaissent comme un maillon supplémentaire dans des trajectoires de victimisation cumulative.

Ainsi, les relations amoureuses adolescentes constituent l'un des principaux contextes dans lesquels se manifeste la victimisation des jeunes. Les violences qui s'y produisent présentent des prévalences élevées, s'accompagnent souvent de la cooccurrence de plusieurs formes de violence et s'inscrivent dans des trajectoires déjà marquées par d'autres expériences de victimisation ou par des vulnérabilités psychosociales. Elles sont également profondément influencées par les normes de genre, les dynamiques de pouvoir au sein des groupes de pairs et les ressources de soutien disponibles dans l'environnement des jeunes.

### **1.3 Le niveau communautaire**

#### *1.3.1 Désavantage sociospatial et exposition à la violence*

Au-delà des violences vécues au sein de la famille, de la fratrie ou des groupes de pairs, les jeunes sont également exposés à une violence communautaire plus diffuse, liée au quartier et aux espaces publics qu'ils fréquentent au quotidien. Cette violence dite « hors proches » agit directement sur la santé psychologique, les comportements et les trajectoires ultérieures de victimisation (Laforest et al. 2018). L'analyse de cette dimension territoriale permet ainsi de comprendre comment les environnements urbains participent à la production d'inégalités d'exposition à la violence.

Le désavantage sociospatial représente un déterminant central de l'exposition des jeunes à la violence et des trajectoires de victimisation qui en découlent. Les quartiers structurent non seulement la probabilité d'être confronté à des événements violents, mais aussi la forme, la fréquence et l'intensité de ces expositions, avec des conséquences directes sur la santé mentale et les comportements des adolescents. Dans cette perspective, les environnements résidentiels agissent comme des espaces où se concentrent différents facteurs de risque et de protection.

Dans la littérature, la violence communautaire est généralement définie comme des actes intentionnels de violence interpersonnelle commis dans des espaces publics par des individus n'entretenant pas de relation intime avec la victime. Les jeunes, et plus particulièrement les jeunes hommes, figurent parmi les groupes les plus exposés à ce type de violence. Les conséquences de cette exposition répétée à la violence communautaire sont multiples et incluent notamment des effets importants sur la santé mentale des jeunes, tels que l'anxiété, la dépression et les symptômes liés aux traumatismes (Wellesley Institute, 2023).

Plusieurs recherches empiriques montrent que l'exposition à la violence du quartier exerce des effets mesurables sur la santé mentale des adolescents. À partir d'échantillons d'adolescents québécois recrutés en population générale, Dubé, Gagné, Clément et Chamberland (2018) ont ainsi développé des indicateurs graduels d'exposition à la violence communautaire et analysé leur association avec différents indicateurs de santé mentale. En contrôlant plusieurs variables individuelles et familiales, les auteurs montrent que chaque niveau supplémentaire d'exposition est associé à une augmentation significative des symptômes d'anxiété, de dépression et de stress post-traumatique. Les adolescents les plus exposés présentent ainsi les niveaux de détresse les plus élevés, confirmant que vivre dans un quartier marqué par la violence constitue un déterminant direct de la santé mentale, indépendamment des dynamiques familiales.

D'autres travaux s'intéressent aux mécanismes par lesquels la violence du quartier peut se traduire en victimisation plus ciblée. Dans une étude menée dans des quartiers urbains défavorisés aux États-Unis, Lee, Hong, Resko, Gonzalez Prendes et Voisin (2022) montrent que l'exposition à la violence communautaire augmente la probabilité d'être victime d'intimidation. Cette relation s'explique en partie par des mécanismes intermédiaires : l'exposition à la violence s'accompagne d'une détérioration de la santé mentale, d'une plus grande proximité avec des pairs délinquants et, dans certains cas, d'une consommation plus fréquente de substances. La violence du quartier agit donc moins comme un facteur isolé que comme un élément qui modifie les réseaux relationnels et les conditions psychosociales dans lesquelles les jeunes évoluent.

Certaines recherches adoptent également une approche centrée sur la personne afin d'identifier des profils d'exposition à la violence. En mobilisant des analyses de classes latentes, Whipple et ses collègues (2021), dans un échantillon d'adolescents afro-américains, ainsi que Pittman et Farrell (2022), dans un échantillon urbain multiethnique, ont mis en évidence plusieurs profils distincts de jeunes. Ces profils s'étendent d'une faible exposition à une forte exposition à la violence communautaire. Les résultats montrent que les adolescents appartenant aux profils de forte exposition présentent les niveaux les plus élevés de détresse psychologique, de symptômes internalisés et de difficultés scolaires, tandis que les profils faiblement exposés présentent des niveaux nettement plus faibles de ces problèmes. Ces travaux permettent ainsi d'identifier les sous-groupes de jeunes pour lesquels la violence du quartier se traduit le plus directement par des difficultés émotionnelles et scolaires.

Plusieurs travaux empiriques illustrent cette logique. À partir d'un échantillon d'adolescents vivant en milieu urbain, Pittman et Farrell (2022) mobilisent une analyse en classes latentes afin d'identifier différents profils d'exposition à la violence communautaire. Les auteurs distinguent cinq configurations qui combinent, à des degrés variés, la victimisation directe et l'exposition comme témoin de violences. Certains groupes apparaissent faiblement exposés, tandis que d'autres se caractérisent principalement par l'observation de

violences dans le quartier ou par un cumul d'expériences de victimisation et de témoignage. Les adolescents appartenant aux profils les plus exposés présentent des niveaux significativement plus élevés d'agressivité et de symptômes anxieux que ceux des groupes faiblement exposés, même après la prise en compte de caractéristiques individuelles. Ces résultats montrent que le risque psychologique ne s'organise pas autour d'une opposition simple entre jeunes exposés et non exposés, mais dépend étroitement de la configuration concrète des expériences de violence vécues dans l'environnement résidentiel.

Enfin, d'autres études mettent en évidence l'imbrication des déterminants communautaires, familiaux et relationnels dans les trajectoires adolescentes. À partir d'un échantillon de jeunes vivant en logements sociaux urbains, Foell, Pitzer, Nebbitt et leurs collègues (2021) montrent que l'exposition à la violence communautaire médie en partie l'effet du risque de voisinage perçu et de certaines pratiques parentales sur les symptômes dépressifs des adolescents. Dans cette chaîne de relations, les fréquentations délinquantes jouent également un rôle important. Concrètement, la perception d'un voisinage dangereux et des pratiques parentales moins protectrices contribuent à une exposition accrue à la violence du quartier.

Ces travaux montrent que la violence communautaire agit comme un déterminant structurant des trajectoires adolescentes, influençant à la fois la santé mentale, les réseaux relationnels et les comportements à risque. En accentuant la polarisation entre jeunes faiblement et fortement exposés, elle contribue également à renforcer certaines inégalités sociales et territoriales. Comprendre la victimisation des jeunes implique donc de prendre en compte cette dimension territoriale, qui façonne les ressources disponibles, les perceptions de danger et les scripts relationnels dans lesquels s'inscrivent ensuite les violences plus ciblées.

### *1.3.2 Situations urbaines et activités routinières*

Au-delà des caractéristiques générales des quartiers, la littérature montre que le risque de victimisation des jeunes se concentre dans certains lieux et à certains moments de la journée. Autrement dit, le risque n'est pas uniformément réparti dans le temps et l'espace : il s'inscrit dans des routines quotidiennes et dans des configurations urbaines spécifiques où l'environnement immédiat peut amplifier ou, au contraire, contenir les opportunités de violence.

Cette perspective s'inscrit dans les approches situationnelles de la criminalité, qui mettent en évidence le rôle des conditions environnementales et des activités quotidiennes dans la production des actes violents. Selon ces approches, la probabilité d'un incident dépend non seulement des caractéristiques des individus, mais également de la convergence, dans un même espace et à un moment donné, de cibles potentielles, d'auteurs motivés et d'un niveau de surveillance insuffisant.

Les travaux expérimentaux portant sur l'éclairage public illustrent clairement cette logique situationnelle. Chalfin et ses collègues (2022) exploitent les résultats d'un essai randomisé mené dans des ensembles résidentiels à New York, où un éclairage public supplémentaire a été installé dans certains secteurs tirés au sort. En comparant ces secteurs à des zones témoins similaires, les auteurs observent une diminution des crimes graves commis durant la nuit dans les six mois suivant l'intervention. Le recours à un design

expérimental permet d'attribuer cet effet à l'amélioration de l'éclairage plutôt qu'à des tendances générales de la criminalité. L'interprétation avancée repose principalement sur une réduction des opportunités délictueuses, liée à une meilleure visibilité et à un renforcement du gardiennage naturel dans l'espace public.

Le suivi longitudinal de ce programme apporte des éléments supplémentaires quant à la durabilité de ces effets. En prolongeant l'observation sur plusieurs années, Mitre-Becerril et ses collègues (2022) montrent que les bénéfices associés à l'amélioration de l'éclairage persistent dans le temps, sans augmentation parallèle du nombre d'arrestations. Cette stabilité suggère moins un effet ponctuel de dissuasion qu'une transformation progressive des routines urbaines. Les résidents semblent se réapproprier les espaces mieux éclairés, les trajectoires de déplacement se modifient et les agresseurs potentiels tendent à éviter ces zones devenues plus visibles. Un aménagement relativement simple peut ainsi contribuer à recalibrer durablement les niveaux de risque dans des environnements résidentiels où se concentrent souvent des populations jeunes et vulnérables.

D'autres lieux publics fréquentés par les jeunes, tels que les parcs, les terrains de jeux, les stationnements ou les centres commerciaux, jouent également un rôle important dans leurs routines sociales. Dans une perspective fondée sur la théorie des activités routinières, Felson et Boivin (2015) montrent que la criminalité tend à se concentrer dans un nombre limité de lieux où convergent des flux importants d'individus et où la surveillance demeure limitée. Ces espaces offrent aux adolescents des opportunités de sociabilité et d'autonomie, mais peuvent également favoriser l'émergence de conflits, de vols ou d'agressions lorsque les conditions de supervision sont faibles.

Les usages de ces lieux sont par ailleurs sensibles aux incidents violents qui peuvent s'y produire. Marquet, Hipp et Scully (2020) montrent que la survenue de crimes graves dans ou autour des parcs entraîne une diminution de leur fréquentation, en particulier parmi les groupes perçus comme vulnérables. Sur le plan perceptif, Jurkevičienė et Budrytė (2025) montrent que les jeunes identifient précisément, au sein même de ces espaces, des zones qu'ils considèrent comme plus ou moins sûres et ajustent leurs déplacements en conséquence. Le risque se distribue ainsi à l'échelle de segments et d'espaces spécifiques plutôt qu'à celle des lieux dans leur ensemble.

Ces travaux mettent en évidence que le risque de victimisation des jeunes ne dépend pas uniquement du niveau global de criminalité d'un quartier, mais également de configurations urbaines très localisées. Des facteurs tels que l'éclairage, la densité de passants, l'accessibilité des transports, la présence de bâtiments abandonnés ou mal entretenus, et la qualité des aménagements publics peuvent influencer directement la probabilité d'événements violents. Dans les quartiers déjà marqués par des conditions socioéconomiques défavorables, la superposition de précarité résidentielle, de forte densité, de surpeuplement et d'un accès limité à des espaces publics sécuritaires tend à amplifier ces vulnérabilités. Cette dynamique est particulièrement marquée lorsque les jeunes doivent parcourir de longues distances ou traverser des secteurs peu surveillés pour se rendre à l'école, aux services ou aux lieux de sociabilité. Dans ces contextes, les routines de déplacement quotidiennes deviennent elles-mêmes des moments de vulnérabilité potentielle.

### 1.3.3 *Espaces publics et lieux de transit*

Les espaces publics et les lieux de transit constituent des contextes importants dans l'analyse de la victimisation des jeunes en milieu urbain. Stations de métro et d'autobus, abribus, trains de banlieue, couloirs de centres commerciaux, parcs de voisinage, places publiques ou stationnements sont autant de lieux de passage, d'attente ou de sociabilité où se croisent flux de population et interactions entre inconnus, pairs ou adultes en position d'autorité. Ces espaces d'« entre-deux », situés entre les principaux lieux de vie que sont le domicile, l'école ou les espaces de loisirs, structurent les mobilités quotidiennes des jeunes et leur accès aux ressources urbaines. Ils peuvent également concentrer certaines formes spécifiques de victimisation et de peur.

Les recherches portant sur les transports collectifs mettent en évidence l'importance de ces environnements dans l'expérience quotidienne de la sécurité. À Stockholm, Ceccato, Langefors et Näsman (2023) analysent, à partir d'un sondage mené auprès d'environ 1 100 jeunes usagers et d'outils de géomatique, les liens entre expériences de violence, caractéristiques des trajets et stratégies d'évitement. Les résultats montrent que les craintes se concentrent dans certains segments du réseau, notamment dans les stations souterraines, lors des déplacements nocturnes ou dans les zones perçues comme dégradées. Face à ces perceptions de risque, de nombreux jeunes modifient leurs itinéraires, évitent certaines lignes ou plages horaires, allongent leurs temps de déplacement ou renoncent à certaines activités. Ainsi, la victimisation et l'insécurité anticipée n'entraînent pas seulement des atteintes ponctuelles, mais peuvent également restreindre durablement la mobilité quotidienne. La présence humaine, la visibilité des lieux et la fréquentation par des usagers perçus comme rassurants apparaissent comme des facteurs importants pour réduire ces contraintes.

Ces constats sont confirmés dans une perspective comparative internationale. La synthèse menée par Ceccato et Loukaitou-Sideris (2020) montre que les agressions, les actes de harcèlement et les vols visant les jeunes se concentrent souvent dans les interstices du système de transport : quais peu fréquentés, passages souterrains, correspondances complexes ou arrêts isolés. Les caractéristiques physiques de ces espaces — faible visibilité, surveillance limitée ou multiplicité des accès — créent des configurations propices aux agressions. Les auteurs soulignent l'importance d'interventions combinant aménagement urbain, présence humaine et dispositifs de recours accessibles aux usagers. Les transports publics apparaissent ainsi comme des espaces stratégiques de prévention, au même titre que l'école ou le quartier de résidence.

Par ailleurs, plusieurs travaux montrent que les perceptions d'insécurité peuvent être largement influencées par les interactions sociales qui se déroulent dans ces espaces. À Melbourne, Currie, Delbosc et Mahmoud (2013) observent que, même lorsque les agressions déclarées restent relativement rares, une proportion importante de jeunes usagers se sent menacée dans les transports publics. Les incivilités, les conflits entre passagers ou les récits d'événements violents diffusés dans les médias contribuent à renforcer ce sentiment d'insécurité. Les transports deviennent ainsi des lieux où se cristallisent certaines tensions sociales liées notamment au genre, à l'âge ou à l'apparence. La forte densité d'usagers accentue par ailleurs l'exposition, ce qui amplifie ces tensions.

Les recherches consacrées au harcèlement sexuel mettent également en évidence une vulnérabilité particulière des adolescentes et des jeunes femmes dans les transports urbains. À Delhi, Natarajan et ses collègues (2017) montrent que ces formes de harcèlement se concentrent à certaines heures et dans certains segments du trajet, notamment dans les wagons bondés, les zones d'embarquement et de débarquement

ou les plateformes très fréquentées. Les comportements rapportés, allant des regards insistants aux contacts non désirés, sont souvent répétés et rarement signalés aux autorités. Ces expériences conduisent fréquemment les jeunes femmes à adopter des stratégies d'évitement, comme modifier leurs itinéraires ou limiter certains déplacements. L'anticipation du harcèlement peut ainsi restreindre concrètement l'autonomie de déplacement et l'accès aux ressources urbaines.

Les espaces de transit liés à la scolarité constituent également des contextes de victimisation spécifiques. À partir d'une enquête menée en milieu scolaire canadien, Sampasa-Kanyinga et ses collègues (2016) montrent que les garçons se déplaçant en autobus scolaire rapportent des niveaux d'intimidation plus élevés que ceux utilisant d'autres modes de transport, même après contrôle de facteurs individuels et familiaux. La promiscuité, la répétition quotidienne des interactions entre élèves et la supervision limitée, souvent centrée sur la conduite plutôt que sur les relations entre passagers, créent des conditions favorables à l'émergence de comportements d'intimidation.

Ces résultats d'analyses invitent à considérer les réseaux de transport, les trajets domicile-école, les stations et arrêts de transport ainsi que les principaux lieux de rassemblement des jeunes, comme des unités d'analyse à part entière. Ils amènent également à porter une attention particulière aux interactions entre les caractéristiques physiques des lieux, telles que la visibilité, l'éclairage ou la présence de recoins, la densité et la composition des flux, les dispositifs de surveillance humaine ou technique ainsi que les normes locales de tolérance face aux incivilités ou aux comportements violents.

## **1.4 Le niveau structurel**

### *1.4.1 Inégalités sociales, ressources institutionnelles et réponses structurelles à la violence*

Dans une perspective socioécologique, l'analyse des déterminants structurels de la victimisation des jeunes conduit à dépasser les caractéristiques individuelles ou relationnelles pour considérer les contextes socioéconomiques, institutionnels et urbains dans lesquels s'inscrivent leurs trajectoires. Plusieurs travaux montrent que les expériences de violence ne se distribuent pas aléatoirement dans l'espace social et territorial, mais qu'elles s'inscrivent dans des configurations plus larges de désavantage socioéconomique, de ségrégation résidentielle et d'inégalités d'accès aux ressources.

À cet égard, certaines recherches invitent à élargir la compréhension des déterminants familiaux de la victimisation en les replaçant dans leurs conditions structurelles. Au-delà des caractéristiques du ménage, les expériences de violence vécues par les jeunes s'inscrivent souvent dans un ensemble de contraintes matérielles et sociales plus larges. La présence de violence interpersonnelle au sein du foyer, les conflits récurrents, les conditions de logement précaires ou les ressources limitées pour gérer les tensions familiales constituent autant de facteurs qui peuvent se cumuler et accroître la vulnérabilité des jeunes. Dans les contextes urbains défavorisés, ces dynamiques familiales s'entremêlent fréquemment avec des conditions de désavantage sociospatial. La précarité résidentielle, la crainte de perdre un logement ou l'absence d'alternatives de relogement peuvent limiter la capacité des jeunes à se soustraire à des environnements familiaux ou de voisinage marqués par la violence, contribuant ainsi à l'accumulation des expositions au fil du temps.

Les modalités de recours à l'aide illustrent également la manière dont les contextes sociaux et institutionnels influencent la gestion des situations de violence. À partir de données canadiennes récentes, Exner-Cortens, Baker et Lachance (2022) montrent que les adolescents victimes de violence dans leurs relations amoureuses privilégient d'abord les ressources informelles, en particulier leurs pairs, puis, dans une moindre mesure, certains membres de leur famille ou du personnel scolaire. Le recours aux services formels, notamment en santé physique et en santé mentale, demeure relativement limité. Cette préférence s'explique en partie par la crainte de ne pas être pris au sérieux, la peur de sanctions parentales ou encore la normalisation de certains comportements violents au sein des groupes de pairs.

Les travaux de Coupienne (2021) mettent également en évidence un enjeu central dans la relation entre les mineurs, leurs familles et les institutions de protection, soit la crainte d'« avoir un dossier ». Cette peur renvoie à la perception, chez certains jeunes, d'un risque de surveillance durable et d'un contrôle accru de leur vie par les services sociaux, notamment dans le cadre de l'intervention de la protection de la jeunesse. Dans ce contexte, l'intervention institutionnelle peut être perçue non seulement comme une aide, mais également comme un mécanisme de contrôle social, susceptible d'entraîner des répercussions à long terme sur leur trajectoire personnelle et familiale. Cette représentation contribue à fragiliser le lien de confiance avec les intervenants et peut freiner le recours aux services, voire la divulgation de situations de victimisation ou de détresse, renforçant ainsi certaines formes de vulnérabilité.

Dans les environnements urbains, ces dynamiques contribuent à maintenir une part importante des situations de violence dans des sphères relationnelles informelles, où le soutien peut être présent, mais demeure parfois insuffisant ou inadéquat.

Face à ces constats, la littérature sur la prévention souligne l'importance d'interventions agissant simultanément sur plusieurs dimensions du contexte social. La revue systématique menée par McNaughton Reyes, Graham, Chen et leurs collègues (2021), qui synthétise près d'une centaine d'évaluations de programmes à l'échelle internationale, montre que les initiatives visant à prévenir la violence dans les relations amoureuses produisent en moyenne des effets modestes, mais statistiquement robustes. Les programmes les plus efficaces sont ceux qui combinent différentes composantes, notamment des activités pédagogiques en milieu scolaire portant sur les normes de genre et les compétences relationnelles, des actions visant à améliorer le climat scolaire ainsi que, dans certains cas, des interventions communautaires ou des campagnes médiatiques. À l'inverse, les interventions limitées à des séances d'information ponctuelles ont généralement peu d'impact mesurable sur les comportements violents.

Les résultats de l'essai randomisé en grappes du programme Dating Matters, évalué par Estefan, Vivolo-Kantor, Niolon et leurs collègues (2021), illustrent concrètement les effets d'une telle approche intégrée. Mis en œuvre dans des écoles intermédiaires situées dans des milieux urbains à risque, ce programme combine des curricula scolaires, des initiatives visant à transformer le climat scolaire, des ressources destinées aux parents et des activités communautaires. Après plusieurs années de suivi, les élèves exposés à l'intervention présentent des niveaux plus faibles de violence dans les fréquentations, d'intimidation et de certains comportements à risque, notamment la consommation de substances et les bagarres, avec des effets parfois différenciés selon le sexe. Ces résultats suggèrent que des investissements soutenus, agissant simultanément

sur plusieurs dimensions du contexte de vie des jeunes, peuvent contribuer à réduire durablement les risques de victimisation et de perpétration dans les relations amoureuses.

Les dynamiques structurelles de pouvoir et de marginalisation sociale apparaissent également déterminantes dans l'émergence de ces violences. À partir de données canadiennes issues de l'enquête Health Behaviour in School-aged Children (HBSC), Exner-Cortens, Baker, Craig, Nguyen et Roy (2023) montrent que les déséquilibres de pouvoir, les expériences d'intimidation et la marginalisation sociale au sein des groupes de pairs sont étroitement associés à des niveaux plus élevés de violence psychologique et physique dans les relations amoureuses.

Les jeunes déjà en position de moindre pouvoir ou ayant vécu d'autres formes de victimisation apparaissent particulièrement vulnérables à ces violences. Les relations amoureuses ne constituent donc pas un espace isolé de la vie sociale ; elles prolongent et condensent des hiérarchies sociales et des normes relationnelles qui se construisent dans les interactions quotidiennes entre pairs.

#### *1.4.2 Environnements urbains, organisation sociospatiale et exposition différenciée à la violence*

À une échelle plus large, plusieurs travaux montrent que certaines communautés subissent de manière disproportionnée les impacts des violences graves. Au Canada, des recherches indiquent notamment que les communautés racisées sont touchées de façon plus marquée par les homicides et les violences létales, que ce soit comme victimes directes ou comme proches de victimes. Ces écarts reflètent des processus structurels plus larges liés aux inégalités socioéconomiques, à la ségrégation résidentielle et à la distribution inégale des ressources urbaines.

Dans certains contextes caractérisés par une forte insécurité, notamment ceux marqués par la présence de criminalité organisée ou de conflits armés, les risques auxquels les jeunes sont exposés peuvent encore s'intensifier. Les enfants et les adolescents peuvent alors être recrutés ou exploités par des groupes criminels ou armés et être impliqués dans différentes formes d'exploitation, notamment l'exploitation sexuelle. Ces situations exposent les jeunes à une double victimisation : d'une part, la violence et l'exploitation exercées par ces groupes, et d'autre part, la stigmatisation sociale ou des réponses institutionnelles punitives lorsqu'ils tentent de s'en extraire. La reconnaissance de leur statut de victimes constitue dès lors une étape essentielle pour favoriser leur réintégration sociale et leur accès à des services de soutien adaptés (UNODC/OSRSG-VAC, 2023).

Les recherches portant sur la violence armée mettent également en évidence un gradient d'exposition fortement lié aux conditions sociospatiales. Aubel et ses collègues (2023), en combinant des données longitudinales sur des adolescents à l'échelle nationale avec des enregistrements géolocalisés d'homicides par arme à feu, montrent qu'environ un quart des adolescents ont vécu, au cours de l'année précédente, à moins de 800 mètres d'au moins, un homicide par arme à feu. Cette probabilité diminue à mesure que le revenu du ménage augmente et que le quartier présente un niveau élevé d'efficacité collective, mesurée notamment par la cohésion sociale, la confiance entre voisins et la capacité d'intervention collective face aux problèmes locaux. À revenu comparable, les adolescents vivant dans des quartiers caractérisés par une

forte efficacité collective présentent ainsi des niveaux d'exposition à la violence armée similaires à ceux observés dans des quartiers plus favorisés, ce qui souligne le rôle protecteur du capital social local.

La présence d'armes à feu constitue par ailleurs un facteur situationnel majeur dans la dynamique des violences graves. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la disponibilité d'une arme peut jouer un rôle déterminant dans l'escalade de conflits en augmentant la létalité potentielle des situations de violence. Les données disponibles indiquent également que les jeunes sont particulièrement concernés par ces phénomènes. Les individus âgés de 25 ans ou moins présentent des probabilités nettement plus élevées que les autres groupes d'âge d'être impliqués dans des crimes violents impliquant des armes à feu, tant comme auteurs que comme victimes (Fahey et al., 2023). À l'échelle internationale, les initiatives de prévention portées notamment par le programme INSPIRE soulignent que les adolescents et les jeunes hommes âgés de 15 à 29 ans représentent une proportion particulièrement élevée des victimes et des auteurs de violences armées (OMS, 2018).

Au-delà des caractéristiques résidentielles, les mobilités quotidiennes contribuent également à structurer l'exposition à la violence. Les recherches portant sur les trajets domicile-école illustrent cette dimension. À Chicago, Burdick-Will, Stein et Grigg (2019) montrent que l'exposition répétée à des segments de rue marqués par la violence armée sur le chemin de l'école est associée à des niveaux plus élevés d'absentéisme scolaire et à des performances académiques plus faibles. Ces résultats suggèrent que l'exposition à des environnements perçus comme dangereux ne se limite pas aux lieux de résidence, mais s'inscrit également dans les déplacements quotidiens des jeunes à travers l'espace urbain.

Les travaux de Dong, Morrison, Branas, Richmond et Wiebe (2019) permettent enfin de mieux comprendre les mécanismes situationnels par lesquels ces environnements peuvent se traduire en victimisation. En comparant, pour près de 4 000 adolescents à Philadelphie, des moments avec et sans victimisation dans des fenêtres temporelles rapprochées, les auteurs montrent que le fait de se trouver dans un espace public, d'être accompagné de pairs plutôt que seul, de participer à des activités non structurées ou de se situer à proximité de certains pôles d'activité, comme des commerces ou des stations de transport multiplie par plus de deux la probabilité de victimisation violente. Si les caractéristiques structurelles des lieux influencent la distribution générale de la violence dans la ville, ce sont souvent les configurations immédiates d'activités, de présence d'autrui et de surveillance informelle qui déterminent le passage d'une situation ordinaire à un épisode de violence.

Ces travaux montrent que la victimisation des jeunes ne peut être comprise uniquement à partir des comportements individuels ou des interactions interpersonnelles. Dans les grandes villes, ces dynamiques structurelles façonnent la distribution sociospatiale des risques, contribuant à concentrer certaines formes de victimisation dans les territoires où se cumulent désavantage socioéconomique, faibles ressources collectives et environnements urbains plus propices à l'émergence de violences.

## 1.5 Cybervictimisation et extension numérique des espaces publics

### 1.5.1 Transformation numérique des espaces de victimisation

La victimisation des jeunes ne se limite plus aux cours d'école, aux rues ou aux espaces domestiques. Une part croissante des atteintes se déploie désormais dans les environnements numériques, à travers les réseaux sociaux, les applications de messagerie, les plateformes de jeux ou les espaces de partage en ligne. La présence particulièrement élevée des jeunes dans ces environnements numériques, favorisée par leur familiarité avec les technologies de l'information et des communications (TIC), suscite depuis plusieurs années une attention croissante de la part de la communauté scientifique, des décideurs publics et des organisations communautaires.

Cette présence accrue dans le cyberspace s'accompagne d'une exposition plus importante à diverses formes de cybercriminalité et de cyberviolence. Les interactions entre les espaces numériques et les espaces publics physiques sont par ailleurs nombreuses et complexes. Le cyberspace a notamment transformé certaines pratiques criminelles, comme la revente d'objets volés, en particulier les appareils technologiques, ou encore les modes d'organisation de certaines activités illicites (Aniello et Caneppele, 2018 ; Quinn et al., 2022). Il a également modifié les dynamiques de violence entre jeunes, notamment dans le milieu scolaire, en offrant de nouveaux canaux pour prolonger ou amplifier les comportements d'intimidation en dehors des espaces physiques de l'école (Backe et al., 2018). L'environnement virtuel tend à amplifier certains comportements, notamment en raison de l'anonymat relatif qu'il procure, de l'effet de désinhibition associé aux interactions en ligne et de la rapidité avec laquelle les contenus peuvent être diffusés et partagés (Blaya, 2018).

Par ailleurs, les travaux du CIPC (2024) mettent en évidence le rôle croissant des plateformes numériques dans le recrutement de jeunes par des groupes criminels, notamment pour l'exécution de tâches à risque ou d'actes violents ciblés. Les réseaux sociaux, les applications de messagerie chiffrée ou certains forums en ligne sont utilisés comme des espaces de repérage, de mise en relation et de mise à l'épreuve, permettant d'identifier des jeunes en situation de vulnérabilité, qu'elle soit économique, sociale ou relationnelle. Ces modes de recrutement reposent souvent sur des stratégies de normalisation progressive de la violence, de valorisation de la prise de risque ou encore de promesses de gains financiers rapides. Dans certains cas, ces dynamiques peuvent conduire à l'implication de jeunes dans des activités criminelles structurées, incluant l'exécution de contrats violents, dans une logique de sous-traitance qui réduit l'exposition directe des acteurs criminels plus expérimentés. Le cyberspace agit ainsi comme un catalyseur, facilitant à la fois l'accès aux réseaux criminels et la diffusion de normes favorables à l'engagement dans la violence, tout en complexifiant les mécanismes de prévention et d'intervention.

Dans certains cas, les conflits initiés en ligne peuvent également se traduire par des confrontations dans les espaces publics, notamment dans des contextes liés à la vente de drogues, à l'exploitation sexuelle ou à des règlements de compte entre groupes (Aniello et Caneppele, 2018 ; Charlier, 2021 ; Quinn et al., 2022).

Dans ce contexte, la cybervictimisation peut être définie comme l'ensemble des atteintes subies par les jeunes à travers les technologies numériques. Elle inclut notamment les insultes répétées, les humiliations

publiques, la diffusion non consentie d'images, les menaces, l'exclusion organisée de groupes en ligne ou encore différentes formes de surveillance et de harcèlement numérique. Ces violences ne remplacent pas les formes plus traditionnelles de victimisation. Elles s'y superposent et contribuent à alourdir la charge cumulative de violence que subissent certains adolescents.

### *1.5.2 Impacts psychosociaux et dynamiques relationnelles de la cybervictimisation*

Les conséquences de la cybervictimisation sur la santé mentale des jeunes sont désormais bien documentées. Plusieurs études mettent en évidence des effets importants sur le bien-être psychologique, incluant une baisse de l'estime de soi, une augmentation de l'anxiété et de la dépression, un sentiment accru d'isolement, ainsi que des niveaux plus élevés de stress et de pensées suicidaires (Sampasa-Kanyinga, Lalande et Colman, 2018). Les répercussions se manifestent également dans le milieu scolaire, notamment par une diminution de l'engagement scolaire, une crainte accrue de se présenter à l'école et, dans certains cas, une baisse des résultats académiques. Par ailleurs, certaines recherches montrent que la cybervictimisation peut s'accompagner d'une augmentation des comportements à risque, incluant des actes de délinquance, d'agression ou d'automutilation (Audrin et Blaya, 2020).

Des recherches longitudinales permettent d'affiner la compréhension de ces effets. À partir d'une cohorte suivie de l'enfance à l'adolescence, Perret, Orri, Boivin, Ouellet-Morin et leurs collègues (2020) montrent que la cybervictimisation est associée à une augmentation significative des pensées et comportements suicidaires chez les adolescents. Cette relation demeure statistiquement significative, même lorsque l'on tient compte d'autres formes de victimisation et de facteurs de vulnérabilité préexistants. Les résultats suggèrent que la cybervictimisation ne constitue pas uniquement le prolongement d'agressions hors ligne, mais qu'elle introduit également un risque spécifique, susceptible de produire des effets rapides sur la santé mentale.

La cybervictimisation se manifeste également dans les relations amoureuses adolescentes. Dans une revue intégrative fondée sur un cadre écologique, Wallace, Havale, Davis, Dworkin et Rhew (2023) montrent que les formes de cyberviolence au sein des couples adolescents, telles que la surveillance numérique, les insultes ou les comportements de contrôle en ligne, présentent un recouvrement important avec les violences psychologiques ou physiques observées hors ligne. Les auteurs identifient plusieurs facteurs de risque récurrents, notamment la jalousie, le contrôle coercitif et certains symptômes dépressifs ou anxieux, ainsi que des facteurs protecteurs liés au soutien familial, au climat scolaire et aux compétences socioémotionnelles.

Siah, Tang et leurs collègues (2022) montrent que les stratégies d'adaptation face à la cybervictimisation jouent un rôle déterminant dans cette relation avec cet espace. Les adolescents qui répondent aux attaques numériques par l'évitement, la rumination ou le retrait social voient l'effet de la cybervictimisation sur la dépression s'intensifier. À l'inverse, certaines stratégies, telles que la recherche de soutien ou la résolution active de problèmes, semblent atténuer partiellement ces effets. Ces résultats soulignent l'importance de développer des interventions psychoéducatives visant à renforcer les capacités des jeunes à faire face aux situations de cyberviolence.

Ces travaux montrent que la cybervictimisation ne peut être considérée comme un simple prolongement virtuel des violences vécues dans les espaces physiques. Elle implique des formes spécifiques d'atteintes, souvent publiques, persistantes et difficiles à éviter, qui peuvent rester visibles en continu sur les écrans des jeunes. En reconfigurant les dynamiques de pouvoir, de stigmatisation et de diffusion des violences, les environnements numériques contribuent à transformer les expériences de victimisation des adolescents. Dans une perspective urbaine, comprendre la victimisation des jeunes nécessite donc d'articuler les espaces physiques de la ville et les espaces numériques dans lesquels ils évoluent quotidiennement, afin de saisir pleinement les dynamiques contemporaines de la violence juvénile.

## **1.6 Polyvictimisation et cumul des violences**

La notion de polyvictimisation occupe désormais une place centrale dans la littérature sur la victimisation des jeunes. Elle repose sur l'idée que ce sont moins les formes isolées de violence que l'accumulation d'atteintes dans différentes sphères de vie qui explique l'essentiel de la détresse psychologique et des troubles comportementaux observés chez les jeunes. Cette approche invite à dépasser les analyses centrées sur un seul type d'événement, par exemple la violence familiale, scolaire ou communautaire, pour considérer l'ensemble des expériences de violence auxquelles un individu peut être exposé au cours de sa trajectoire.

Au Québec, Cyr, Chamberland et Clément (2017) ont contribué à documenter empiriquement ce phénomène à partir d'un sondage populationnel reposant sur le *Juvenile Victimization Questionnaire*. En comparant différents indicateurs de victimisation, les auteurs montrent que les mesures de victimisation multiple au cours de la vie permettent de mieux rendre compte des symptômes internalisés et externalisés que les typologies fondées sur des catégories d'événements distinctes. À l'aide d'analyses de classes, ils identifient plusieurs profils de polyvictimisation plus ou moins sévères, dont la distribution varie selon le sexe et qui concentrent les niveaux les plus élevés de détresse psychologique. Ces résultats suggèrent que l'utilisation d'indicateurs synthétiques de cumul constitue un outil particulièrement pertinent pour analyser la victimisation des jeunes dans une perspective populationnelle.

Cette approche présente toutefois plusieurs défis méthodologiques. Les revues systématiques menées par Haahr-Pedersen et ses collègues (2020), ainsi que par Radtke et ses collaborateurs (2024), mettent en évidence une forte hétérogénéité dans les pratiques de mesure de la polyvictimisation. En examinant les études utilisant le *Juvenile Victimization Questionnaire*, Haahr-Pedersen et al. (2020) montrent que les domaines d'exposition sont agrégés de manière très variable d'une recherche à l'autre et que les seuils retenus pour définir la polyvictimisation, qu'il s'agisse du nombre d'atteintes ou de la combinaison de domaines, diffèrent considérablement. Radtke et al. (2024) confirment ces constats en soulignant que ces choix méthodologiques influencent directement les estimations de prévalence, la taille des groupes considérés comme étant à haut risque, ainsi que la composition sociodémographique des profils identifiés. En l'absence de conventions partagées, la polyvictimisation demeure ainsi difficile à comparer entre territoires ou entre périodes.

Dans ce contexte, les approches dites « centrées sur la personne » offrent une perspective complémentaire pour mieux comprendre la manière dont les expériences de violence se combinent dans les trajectoires

individuelles. À partir de modèles de classes latentes appliqués à un échantillon d'adolescents de milieux ruraux à Shantou et Jieyang en Chine, Zhou, Zhu, Wu, Shao, Li et Sun (2024) identifient plusieurs profils de polyexposition tenant compte à la fois du nombre et du type d'atteintes subies. Ces profils incluent notamment des combinaisons impliquant la violence familiale, la violence entre pairs, la victimisation communautaire et la cybervictimisation. Les résultats montrent que les adolescents appartenant aux profils multi-exposés présentent systématiquement les niveaux les plus élevés de problèmes de santé mentale, alors que les groupes faiblement exposés présentent des niveaux nettement plus faibles, même après contrôle de variables sociodémographiques. Ces analyses permettent ainsi de traduire le cumul des violences en configurations empiriques distinctes, susceptibles d'orienter plus précisément les stratégies d'intervention.

Ces travaux invitent à considérer la polyvictimisation non comme une catégorie additionnelle de violence, mais comme un cadre analytique intégrateur permettant de mieux comprendre la complexité de la victimisation juvénile et comment ces violences s'additionnent et interagissent dans les trajectoires individuelles. L'élaboration d'indicateurs synthétiques de cumul et le suivi régulier des profils de risque apparaissent ainsi comme des outils essentiels pour identifier les jeunes les plus exposés à des combinaisons d'atteintes dans différentes sphères de vie. Ces sphères incluent notamment le quartier, la famille, la fratrie, les pairs, l'école et les environnements numériques. C'est précisément cette accumulation d'expériences de violence, bien plus que chaque registre pris séparément, qui semble se situer au cœur des inégalités de victimisation et de santé mentale observées à l'adolescence.

## **Synthèse des déterminants de la victimisation**

Les recherches convergent vers l'idée que les expériences de violence vécues par les jeunes résultent de l'interaction entre plusieurs niveaux de déterminants, allant des caractéristiques structurelles des territoires aux trajectoires individuelles, en passant par les dynamiques relationnelles et institutionnelles qui structurent la vie quotidienne des adolescents.

En toile de fond, les conditions structurelles associées aux quartiers apparaissent comme un déterminant majeur de l'exposition à la violence. Les recherches montrent que les contextes marqués par la pauvreté, la ségrégation résidentielle ou une faible capacité d'action collective accroissent sensiblement la probabilité pour les adolescents d'être confrontés à des épisodes de violence grave, notamment des violences armées ou des homicides. Ces environnements s'accompagnent également d'une prévalence plus élevée de troubles anxieux, dépressifs et post-traumatiques (Aubel et al., 2023 ; Dubé et al., 2018 ; Kravitz-Wirtz et al., 2022 ; Pittman & Farrell, 2022). L'environnement résidentiel agit ainsi comme un facteur actif dans la production d'inégalités de santé mentale et de victimisation, plutôt que comme un simple cadre passif dans lequel surviendraient les violences.

Ces dynamiques territoriales se déclinent ensuite dans des situations beaucoup plus localisées, liées aux usages quotidiens de l'espace urbain. Les recherches sur les interventions d'aménagement urbain montrent que certaines modifications ciblées de l'environnement physique peuvent réduire les opportunités de violence. Les essais randomisés portant sur l'éclairage public indiquent, par exemple, qu'un réaménagement

de certaines rues peut entraîner une diminution durable des crimes graves commis la nuit aux abords d'ensembles d'habitation, en transformant les routines de déplacement et les formes de surveillance informelle (Chalfin et al., 2022 ; Mitre-Becerril et al., 2022). Les analyses spatio-temporelles vont dans le même sens en montrant que l'obscurité, certains moments de la journée et la proximité de pôles d'activité concentrent les agressions (Dong et al., 2019). Par ailleurs, plusieurs travaux soulignent l'importance des mobilités quotidiennes des jeunes, notamment les trajets entre le domicile, l'école et les lieux de sociabilité. Ces déplacements peuvent traverser des secteurs perçus comme dangereux et influencer à la fois l'insécurité ressentie, les stratégies d'évitement et certaines difficultés scolaires (Ceccato & Loukaitou-Sideris, 2020 ; Burdick-Will et al., 2019 ; Ceccato et al., 2023). Les risques immédiats prennent ainsi forme dans des configurations précises qui combinent visibilité, densité de circulation, aménagement urbain et présence humaine.

À ces dimensions spatiales s'ajoutent des processus relationnels et institutionnels qui contribuent à distribuer et à amplifier les inégalités d'exposition à la violence. Les dynamiques de pairs jouent notamment un rôle important dans la production et la diffusion des comportements violents. Les hiérarchies sociales et les mécanismes de stigmatisation au sein des groupes de pairs, en particulier envers les jeunes appartenant à des minorités sexuelles, sont associés à des niveaux plus élevés d'intimidation et de détresse psychologique (Cénat et al., 2015 ; Pittman & Farrell, 2022). Les environnements familiaux constituent également un espace où se déploient des formes de violence et de conflit susceptibles d'influencer durablement les trajectoires des jeunes. L'exposition à des dynamiques familiales violentes augmente notamment la probabilité de troubles anxieux et dépressifs, ainsi que de violences dans les relations intimes à plus long terme (Ingram et al., 2020 ; Dantchev et al., 2019 ; Ruel et al., 2020 ; Heinze et al., 2021).

Les dimensions individuelles et les trajectoires de polyvictimisation complètent ce panorama. Les recherches montrent que les parcours marqués par une victimisation répétée entre pairs sont associés à une dégradation plus prononcée de la santé mentale, tandis que certains traits de personnalité ou certaines stratégies de régulation émotionnelle peuvent accentuer la sensibilité aux effets de la violence, notamment en ce qui concerne la consommation de substances (Geoffroy et al., 2018 ; Oncioiu et al., 2023 ; Laroque et al., 2023 ; Kliewer, 2016). La cybervictimisation, souvent imbriquée aux violences en présentiel, est associée à des niveaux élevés de détresse psychologique et à une augmentation des idées suicidaires, indépendamment des autres formes de victimisation (Perret et al., 2020 ; Sampasa-Kanyinga et al., 2018 ; Siah et al., 2022 ; Wallace et al., 2023 ; Vaillancourt et al., 2017).

Enfin, les travaux portant sur la polyvictimisation rappellent que les cumuls d'atteintes à travers plusieurs sphères de vie constituent l'un des facteurs les plus déterminants dans l'apparition de troubles psychologiques et comportementaux. Les recherches montrent que ces accumulations d'expériences violentes expliquent une part importante des inégalités observées en matière de santé mentale et de victimisation chez les adolescents (Cyr et al., 2017 ; Haahr-Pedersen et al., 2020 ; Radtke et al., 2024 ; Zhou et al., 2024). Elles soulignent également l'importance de développer des approches de mesure plus homogènes afin de permettre des comparaisons fiables entre territoires et entre périodes.

Dans une perspective appliquée à l'agglomération de Montréal, ces résultats suggèrent que l'analyse de la victimisation des jeunes ne peut se limiter à l'identification de « quartiers problématiques ». Elle doit plutôt s'attacher à repérer des configurations de vulnérabilité où se combinent les conditions de logement et de densité urbaine, la qualité des espaces publics et des réseaux de transport, le climat scolaire, les dynamiques de pairs et les fragilités psychologiques individuelles. La littérature converge ainsi vers une lecture intégrée de la victimisation juvénile, conçue comme le produit de l'imbrication de ces différents niveaux d'analyse.

Toutefois, si la littérature permet d'identifier les facteurs susceptibles d'influencer l'exposition à la violence, elle ne rend pas toujours compte de la manière dont ces dynamiques se matérialisent concrètement dans les territoires urbains et dans les espaces fréquentés au quotidien par les jeunes. Afin de mieux saisir la distribution et les caractéristiques des violences auxquelles ils sont confrontés, il apparaît nécessaire de compléter cette revue des déterminants par une analyse empirique des événements déclarés. Le chapitre suivant s'inscrit dans cette perspective en dressant un portrait statistique de la violence subie par les jeunes de 24 ans et moins dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2024, à partir des données policières disponibles. Cette analyse permettra d'identifier les formes de violence les plus fréquentes, leur évolution dans le temps ainsi que les principaux contextes spatiaux dans lesquels elles surviennent, afin d'éclairer plus finement les dynamiques urbaines de victimisation.

## CHAPITRE 2 : PORTRAIT DE LA VIOLENCE SUBIE PAR LES JEUNES DE 24 ANS ET MOINS DANS LES ESPACES PUBLICS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (2018-2024)

### 2. Dispositions générales

Cette étude repose sur les données policières du ministère de la Sécurité publique du Québec, en particulier sur le fichier recensant le nombre de victimes de crimes contre la personne<sup>3</sup> dans l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2024. Comme pour les auteurs présumés, une même affaire criminelle peut être associée à plusieurs victimes.

L'exploitation de ces données permet d'établir le profil des victimes, dont l'âge a été enregistré, et de dégager les tendances suivantes pour la période étudiée :

- Entre 2018 et 2024, **52 848 victimes âgées de 24 ans et moins** de crimes contre la personne ont été recensées dans l'agglomération de Montréal.
- Parmi celles-ci, **22 988 ont été victimes dans des espaces publics ouverts (16 647) ou fermés (6 341)**. Elles représentent 43,5 % de l'ensemble des victimes de 24 ans et moins entre 2018 et 2024.
- Pour l'année 2024 uniquement, **8 999 victimes âgées de 24 ans et moins** de crimes contre la personne ont été enregistrées, représentant 28 % des 32 150 victimes de l'agglomération en 2024.
- Parmi les victimes de 2024, **3 920 ont été victimes dans des espaces publics ouverts (2 838) ou fermés (1 082)**, soit 43,6 % du total annuel.

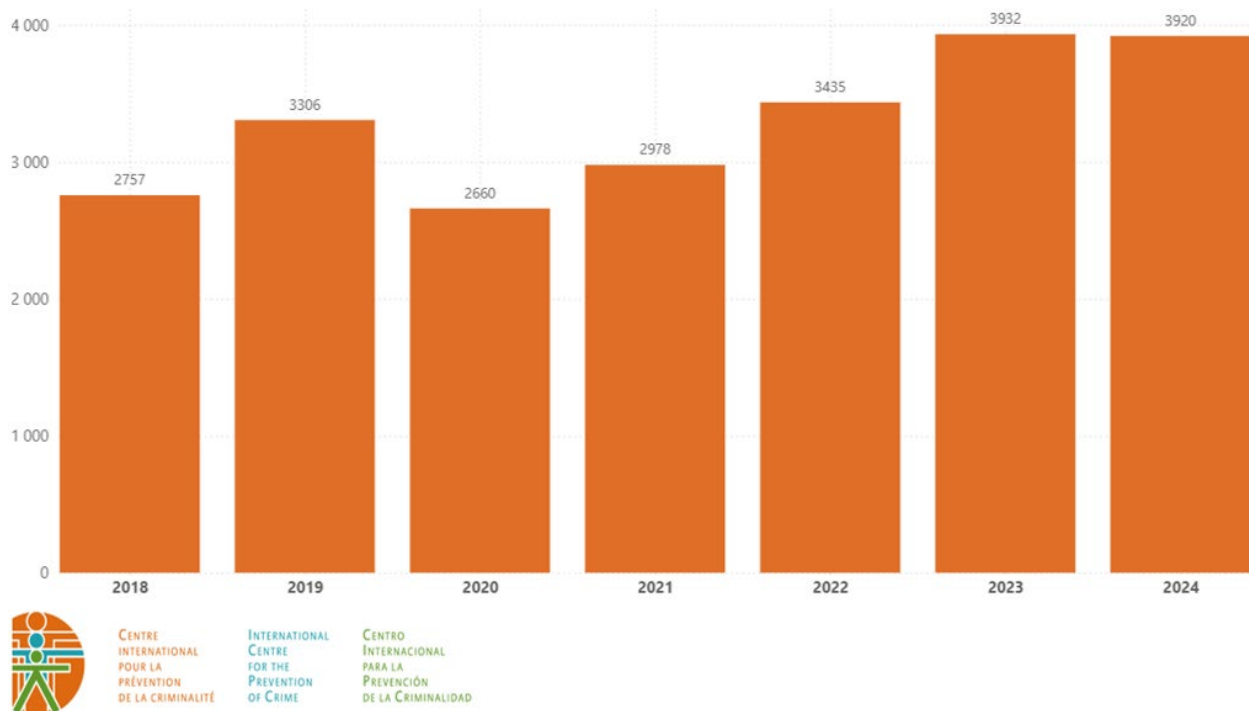
Il est possible de contextualiser ces résultats grâce aux données sociodémographiques du plus récent recensement canadien de 2021 (Statistique Canada, 2021), selon lesquelles l'agglomération de Montréal compte 478 140 jeunes âgés de 24 ans et moins, soit 27,1 % de la population montréalaise. Les jeunes sont proportionnellement bien représentés parmi les victimes recensées de crimes contre la personne enregistrées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

---

<sup>3</sup> Dans le cadre des crimes contre la propriété, les personnes lésées ne sont pas comptabilisées comme des victimes dans les bases de données criminelles, mais comme des « parties plaignantes ». Contrairement aux crimes contre la personne, qui permettent d'identifier une victime directe, les infractions contre les biens sont généralement signalées par les propriétaires ou les détenteurs légitimes des biens affectés. D'autres mises en garde et limites concernant l'analyse des crimes contre la propriété sont présentées aux annexes 5 et 6 du présent rapport.

## 2.1 Types d'actes

**Graphique 1 : Évolution du nombre de victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2024**



**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

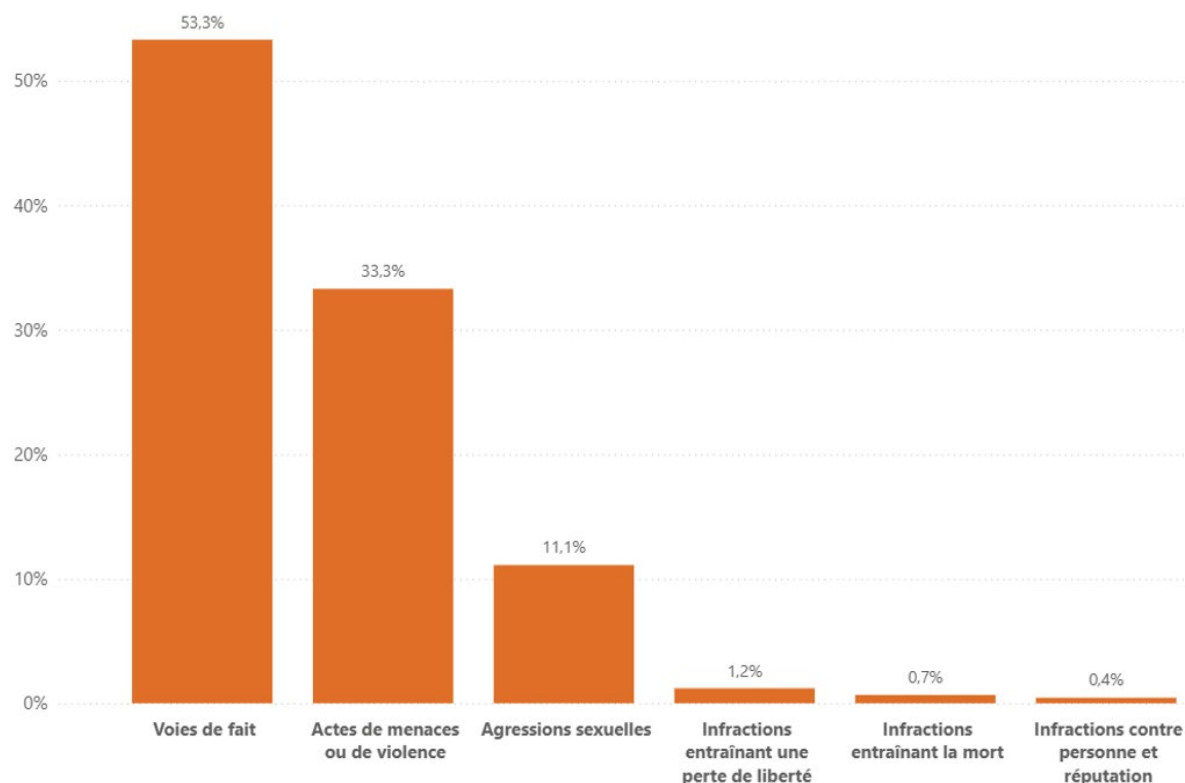
**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Entre 2018 et 2024, le nombre de victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics de crimes contre la personne a augmenté de 42,2 % dans l'agglomération de Montréal.

Même si cette variable n'est pas l'unique facteur d'explication, les variations observées coïncident avec le début du confinement attribuable à la pandémie de COVID-19. En effet, ces crimes ont baissé brusquement de 19,5 % entre 2019 et 2020 avant d'augmenter de manière constante entre 2020 et 2024 (+47,4 %). À noter que ces crimes ont stagné entre 2023 et 2024.

De plus, dans son rapport sur la criminalité dans l'agglomération de Montréal publié en 2025, le CIPC constate que les mesures sanitaires ont probablement entraîné des répercussions sur la criminalité en milieu urbain (CIPC, 2025). Les exigences gouvernementales en matière de confinement et d'interdiction de rassemblement pourraient expliquer le faible nombre de crimes contre la personne signalés à la police en 2020. En effet, la diminution des interactions entre les victimes potentielles et les auteurs présumés a diminué le risque de crimes contre la personne. Toutefois, certains types de crimes contre la personne ont vu leur risque d'occurrence augmenter, notamment les cas de violence intrafamiliale et conjugale (INSPQ, 2020).

**Graphique 2 : Principales catégories de crimes contre la personne commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, agglomération de Montréal, 2024**



CENTRE  
INTERNATIONAL  
POUR LA  
PRÉVENTION  
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL  
CENTRE  
FOR THE  
PREVENTION  
OF CRIME

CENTRO  
INTERNACIONAL  
PARA LA  
PREVENCIÓN  
DE LA CRIMINALIDAD

**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

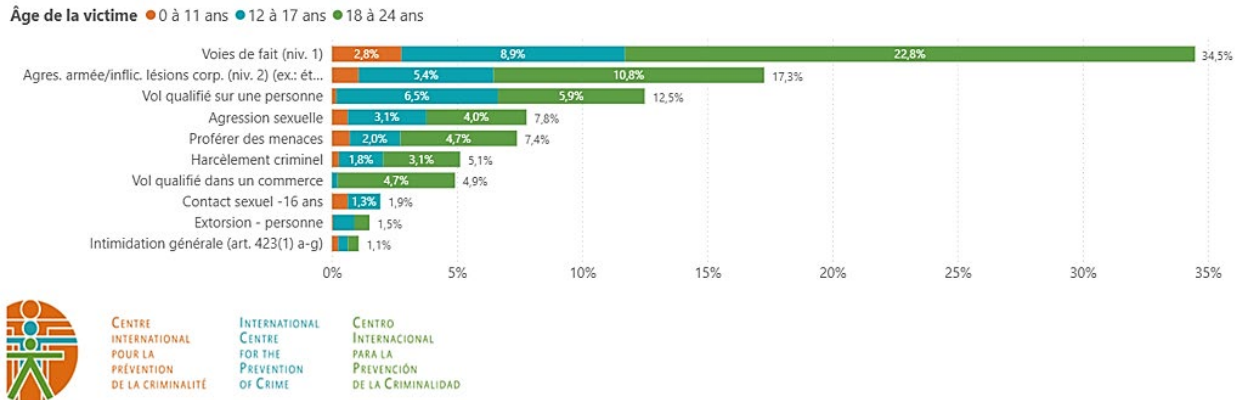
**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

En 2024, les catégories d'infractions les plus fréquemment enregistrées parmi les victimes de crimes contre la personne de 24 ans et moins dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal sont les voies de fait, les actes de menaces ou de violence, ainsi que les infractions sexuelles<sup>4</sup>. Les voies de fait représentent la principale catégorie d'infractions commises sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics

<sup>4</sup> À des fins de clarification des éléments présentés dans les sections suivantes, nous tenons à faire une distinction importante. Lorsque nous abordons le sujet des agressions sexuelles, il est important de distinguer clairement l'infraction spécifique « agression sexuelle » (code 1330) qui fait partie de la grande catégorie des infractions intitulées « agressions sexuelles ». Cette même catégorie comprend une grande variété d'infractions à caractère sexuel, notamment les agressions sexuelles, l'incitation à un contact sexuel, l'exploitation sexuelle, le voyeurisme, l'inceste, etc. Par conséquent, lorsque nous faisons référence à cette grande catégorie, nous la désignons toujours comme la « grande catégorie des agressions sexuelles » ou les « infractions sexuelles ».

(53,3 %), soit plus d'une personne sur deux. Viennent ensuite les actes de menaces ou de violence (33,3 %), suivis par les infractions sexuelles (11,1 %).

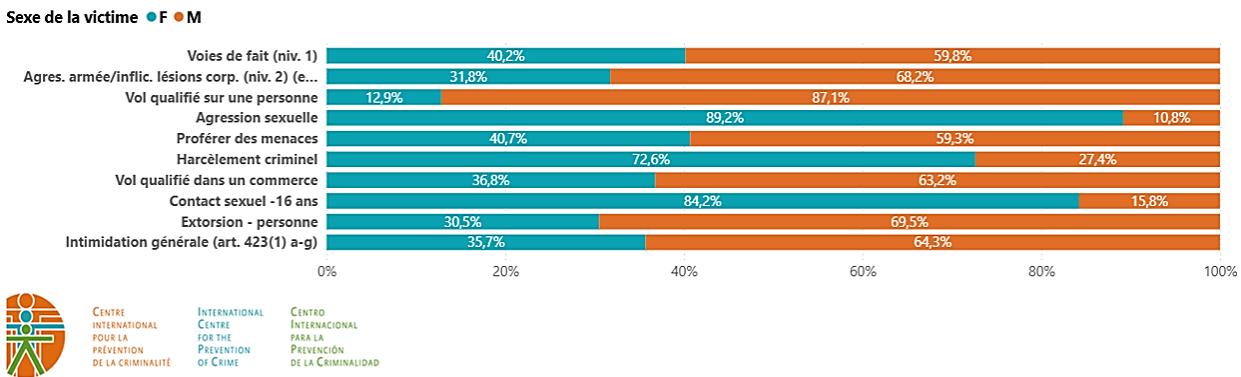
**Graphique 3 : Les dix crimes contre la personne les plus fréquents commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur âge, agglomération de Montréal, 2024**



**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec  
**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Ce graphique montre qu'une majorité des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge est connu ont subi des voies de fait de niveau 1 (34,5 %). Plus d'une victime sur dix a subi une agression armée (17,3 %) et un nombre comparable a rapporté des cas de vol qualifié (12,5 %). Pour une définition détaillée de ces infractions, voir l'annexe 2 du présent rapport.

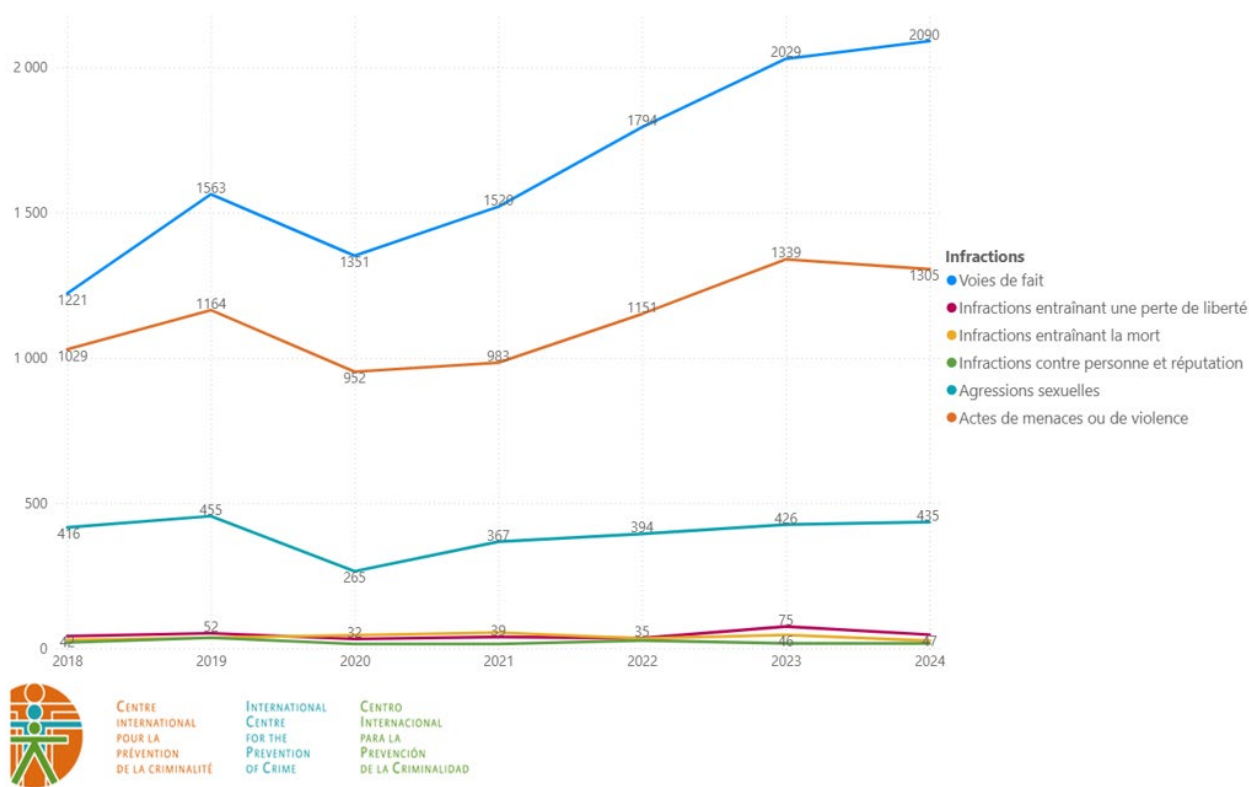
**Graphique 4 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur sexe, agglomération de Montréal, 2024**



**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec  
**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

L'analyse du nombre de victimes dans des espaces publics de crimes contre la personne dont le sexe a été enregistré met en évidence une proportion particulièrement élevée de femmes et de filles de 24 ans et moins parmi les victimes d'infractions sexuelles. En 2024, elles constituaient 89,2 % des victimes d'agressions sexuelles, 84,2 % des victimes de contacts sexuels et 72,6 % des victimes de harcèlement criminel dans les espaces publics de l'agglomération. Les hommes sont les victimes majoritaires d'autres types d'infractions, comme les vols qualifiés sur une personne (87,1 %), les extorsions (69,5 %) ou encore les agressions armées (68,2 %).

**Graphique 5 : Crimes contre la personne commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon les principales catégories d'infraction, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2024**



**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

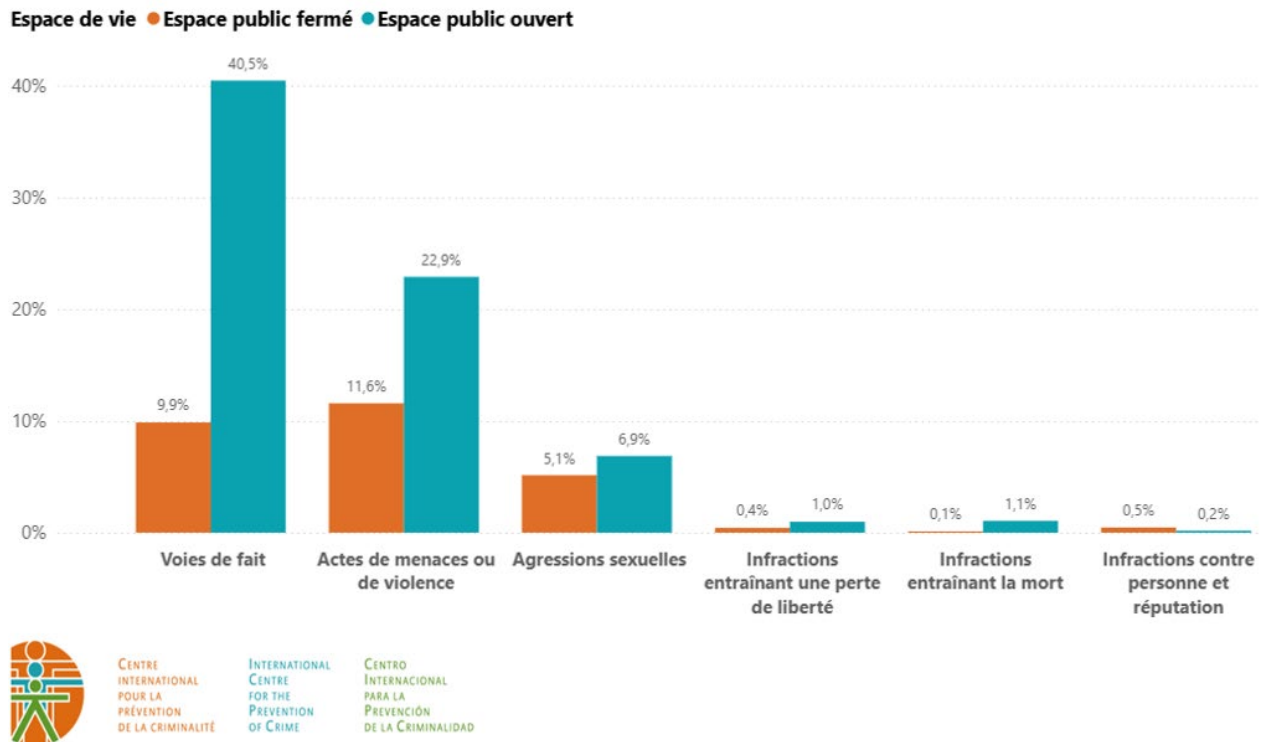
Ce graphique permet de suivre l'évolution des principales catégories de crimes contre la personne commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2024. Toutes les catégories d'infractions ont connu une augmentation au cours de cette période. Les voies de fait ont connu la plus forte hausse (+71,2 %), suivies des menaces ou actes de violence (+26,8 %) et des infractions sexuelles (+4,6 %). Nous pouvons constater une diminution ponctuelle des signalements entre 2019 et 2020, vraisemblablement en lien avec les effets du confinement lié à la pandémie de COVID-19 (CIPC, 2025).

L'augmentation depuis 2020 du nombre de victimes de voies de fait de 24 ans et moins dans les espaces publics pourrait être attribuable à l'augmentation des tensions sociales et des conflits interpersonnels. Cette progression découle de plusieurs facteurs, notamment de l'augmentation du nombre de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les interactions sociales et des changements observés dans les relations familiales et sociales (Agence de la santé publique du Canada, 2024).

L'augmentation du nombre de victimes d'infractions sexuelles de 24 ans et moins, entre 2018 et 2024, peut être en partie attribuable aux changements apportés aux règles de comptabilisation du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. En effet, en 2018, une nouvelle définition des actes criminels « fondés » a été adoptée dans le but de définir les actes signalés comme étant fondés par défaut, sauf si des preuves crédibles indiquent le contraire. Cette approche davantage centrée sur les victimes a conduit à l'augmentation des cas comptabilisés comme « fondés » et à la diminution de ceux jugés « non fondés », ce qui a eu une incidence importante sur la comptabilisation du nombre d'agressions sexuelles. Avant 2018, 14 % des cas rapportés étaient jugés non fondés, mais ce pourcentage a diminué à 7 % en 2022. Ce changement s'accompagne également d'une augmentation globale des cas d'agression sexuelle déclarés à la police, avec une hausse de 38 % entre 2017 et 2022. L'augmentation du nombre d'agressions sexuelles déclarées s'explique en partie par l'augmentation du nombre d'affaires « non classées », qui a progressé de 48 % à 59 % au cours de la même période (ministère de la Sécurité publique, 2024).

## 2.2 Lieux

**Graphique 6 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, par espace de vie, agglomération de Montréal, 2024**



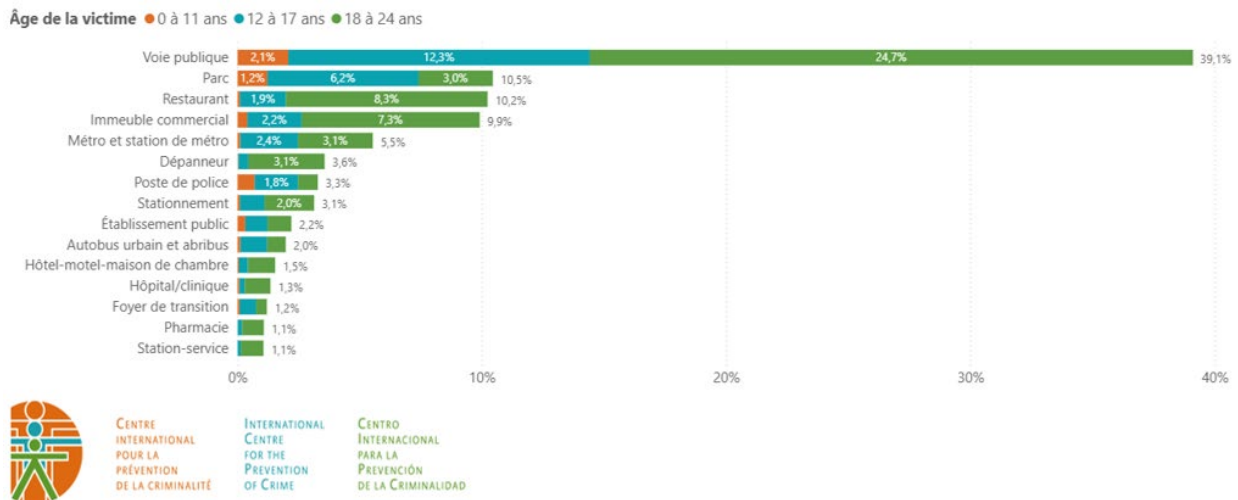
**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Ce graphique illustre la répartition des espaces de vie dans lesquels des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal ont subi des crimes contre la personne en 2024, en s'appuyant sur la typologie développée par le CIPC. Dans nos rapports précédents, le CIPC a défini cinq espaces distincts : les espaces privés, le milieu scolaire, les espaces publics fermés, les espaces publics ouverts et le cyberspace afin de catégoriser les lieux dans lesquels les infractions sont commises ou subies. Cette catégorisation se situe dans l'annexe 4 du rapport.

Dans notre rapport qui se concentre uniquement sur les espaces publics, les espaces publics ouverts sont le lieu où le plus grand nombre d'infractions (72,5 %) ont été subies, suivis des espaces publics fermés (27,5 %).

**Graphique 7 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur lieu et leur âge, agglomération de Montréal, 2024**



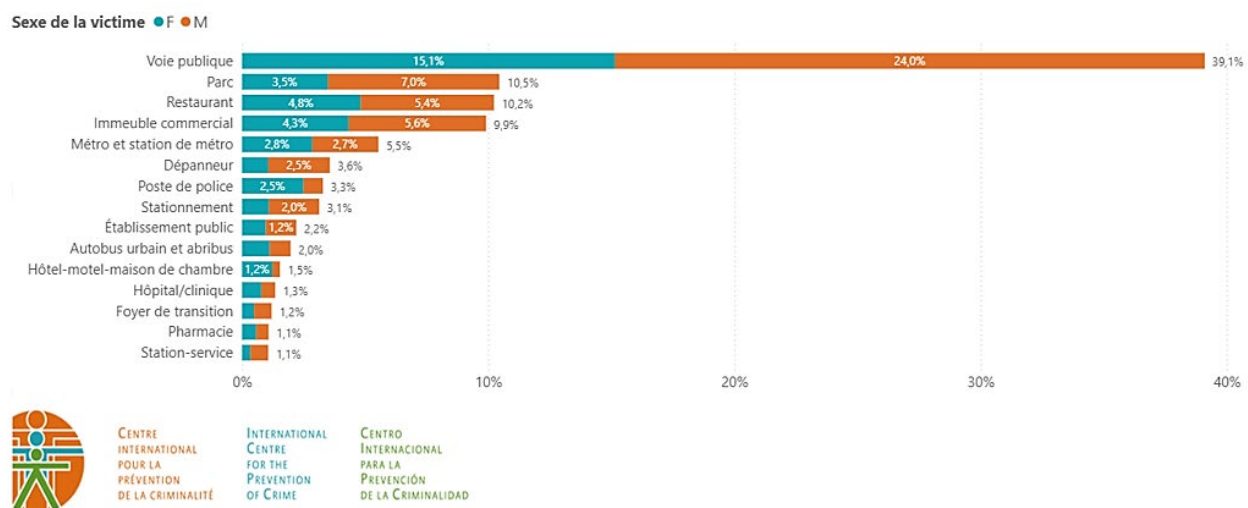
**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Cette analyse des lieux d'occurrence des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics révèle que plus d'un tiers des victimes ont subi un crime sur la voie publique (39,1 %), tandis qu'une sur dix a été victime dans un parc (10,5 %) ou dans un restaurant (10,2 %). L'analyse par groupe d'âge montre par ailleurs que les jeunes de 12 à 17 ans sont particulièrement représentés parmi les victimes de crimes contre la personne survenus dans les parcs.

Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs liés aux pratiques de socialisation propres à l'adolescence. Les parcs constituent en effet des lieux relativement accessibles, gratuits et peu réglementés où les adolescents se rassemblent fréquemment en dehors des heures scolaires pour socialiser avec leurs pairs. Ces espaces offrent un certain degré d'autonomie vis-à-vis de la supervision parentale ou institutionnelle, ce qui peut favoriser la tenue d'activités non structurées et accroître les interactions entre groupes de jeunes.

**Graphique 8 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur lieu et leur sexe, agglomération de Montréal, 2024**



**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Cette analyse des lieux d'occurrence des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics de crimes contre la personne révèle que plus d'un quart des victimes sont des hommes ayant subi un crime sur la voie publique (24 %). Il est également notable que le deuxième lieu d'occurrence de crimes contre la personne chez les femmes soit les restaurants.

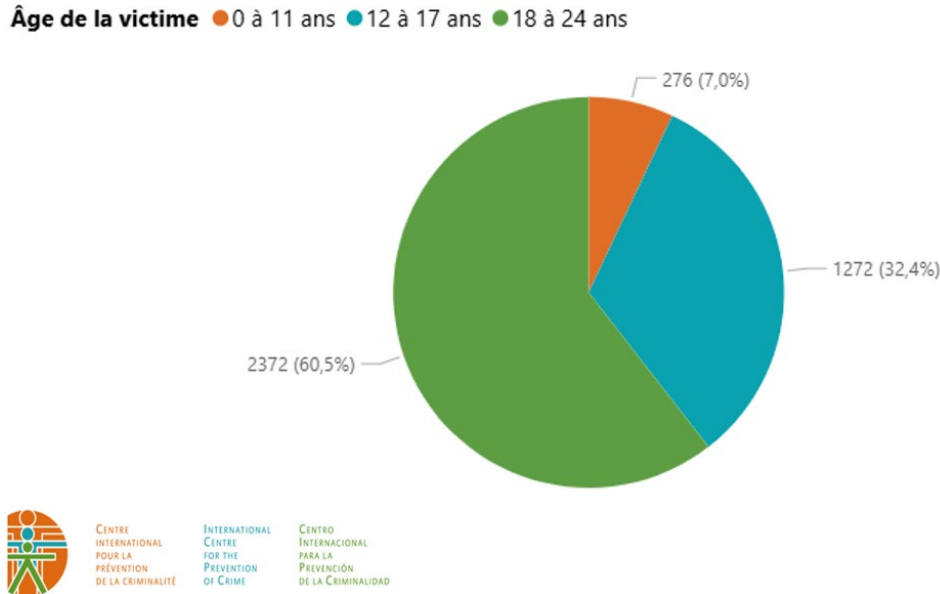
Les crimes contre la personne perpétrés dans les espaces publics soulèvent des défis importants pour la sécurité urbaine tenant compte le genre, car ils ont une incidence directe sur l'accès aux lieux ainsi que sur leur appropriation et leur utilisation de manière autonome par les jeunes femmes. Les espaces publics ouverts cristallisent en effet de nombreuses formes de vulnérabilité propres aux femmes et aux filles, notamment après la tombée de la nuit. La nuit transforme l'environnement urbain en réduisant les repères visuels, la lisibilité des lieux et le contrôle social informel, des éléments cruciaux pour la perception de sécurité (Le Goff, 2011 ; Riom et al., 2015).

Par ailleurs, la nuit agit comme un révélateur d'inégalité dans la manière de se réapproprier les espaces publics. De nombreuses recherches démontrent qu'après la tombée du jour, les espaces publics sont davantage occupés par des personnes de sexe masculin que par des personnes de sexe féminin (Comelli, 2013). Le sentiment d'insécurité ressenti par les femmes et les jeunes filles s'explique en partie par la crainte d'être importunée, agressée ou confrontée à des incivilités, surtout en l'absence de personnes susceptibles d'agir comme témoins (Comelli, 2013 ; Lapalud & Blache, 2019).

Ainsi, qu'elle soit fondée ou anticipée, l'insécurité perçue dans ces lieux peut avoir des effets tangibles sur la liberté d'action des femmes, en particulier celles qui vivent dans des quartiers moins bien desservis ou moins bien éclairés (Le Bigot, 2022).

## 2.3 Profil des personnes impliquées

**Graphique 9 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur âge, agglomération de Montréal, 2024**



**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Pour mettre cette analyse en contexte, il est essentiel de tenir compte des données démographiques. D'après les données du plus récent recensement de Statistique Canada (2021), la population de 24 ans et moins de l'agglomération de Montréal se répartit comme suit :

- De 0 à 9 ans : 181 995 (38,1 % de la population de cette tranche d'âge).
- De 10 à 19 ans : 170 910 (35,7 % de la population de cette tranche d'âge).
- De 20 à 24 ans : 125 235 (26,2 % de la population de cette tranche d'âge).

Selon les données policières du MSP, 3 920 victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics de crimes contre la personne dont l'âge a été enregistré ont été recensées en 2024 dans l'agglomération de Montréal. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 18 à 24 ans (60,5 % des victimes de 24 ans et moins), suivie des 12 à 17 ans (32,4 % des victimes de 24 ans et moins).

**Graphique 10 : Victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur sexe, agglomération de Montréal, 2024**

Sexe de la victime ● M ● F



CENTRE  
INTERNATIONAL  
POUR LA  
PRÉVENTION  
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL  
CENTRE  
FOR THE  
PREVENTION  
OF CRIME

CENTRO  
INTERNACIONAL  
PARA LA  
PREVENCIÓN  
DE LA CRIMINALIDAD

**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

En 2024, parmi les 3 920 victimes âgées de 24 ans et moins dans les espaces publics pour des crimes contre la personne dont le sexe a été identifié dans l'agglomération de Montréal, 58 % sont de sexe masculin contre 42 % de sexe féminin.

Ces résultats apparaissent d'autant plus significatifs lorsqu'ils sont mis en perspective avec la structure démographique de la population montréalaise. Selon les données du recensement de 2021 (Statistique Canada, 2021), les hommes représentent 49,1 % de la population, contre 50,9 % pour les femmes. Ainsi, la proportion d'hommes parmi les victimes dépasse nettement leur poids démographique, avec une surreprésentation de près de 9 points de pourcentage, tandis que les femmes présentent à l'inverse une sous-représentation d'ampleur comparable.

Ces écarts traduisent une exposition différenciée à la victimisation dans l'espace public, les jeunes hommes apparaissant significativement plus susceptibles d'être victimes de crimes contre la personne que ne le laisserait présager leur part dans la population générale.

Toutefois, ces données ne reflètent qu'une partie de la réalité. En effet, selon l'Enquête sociale générale conduite en 2019 par Statistique Canada, « seulement 6 % des victimes d'agressions sexuelles [au Canada] ont dénoncé à la police le crime qu'elles ont subi » (Gouvernement du Canada, 2021). Les données du

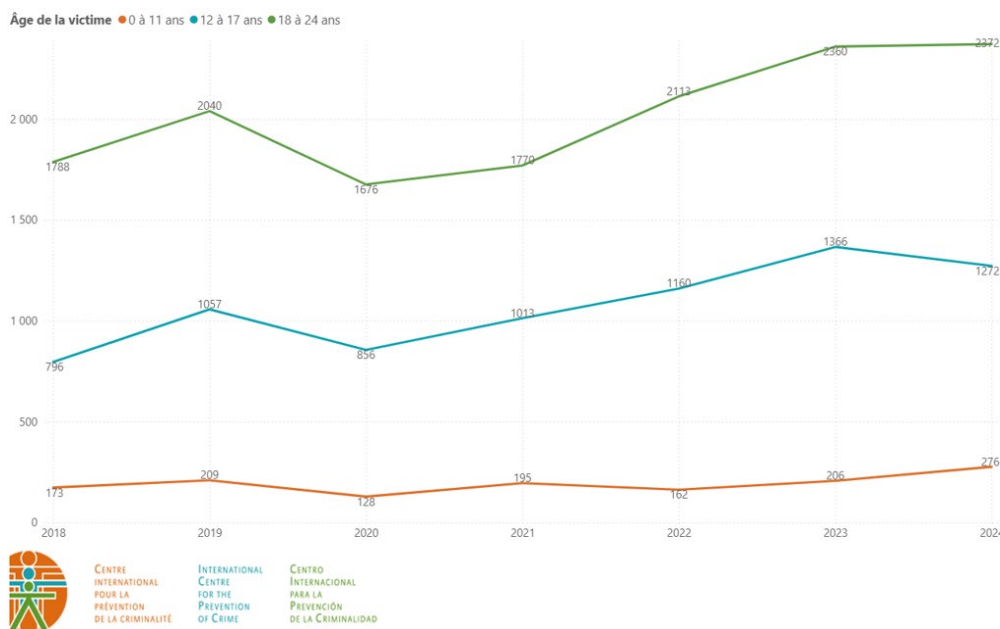
Programme DUC relatives aux infractions sexuelles et d'autres infractions déclarées par la police sont donc susceptibles de sous-estimer la violence faite aux femmes et aux filles (Conseil du statut de la femme, 2025).

Par ailleurs, la sous-déclaration concerne également les hommes victimes, bien que cette réalité demeure moins visible. Les données disponibles indiquent que les violences sexuelles vécues par les hommes sont largement sous-estimées et pourraient représenter une part bien plus importante des situations réelles. Cette sous-déclaration s'explique notamment par des facteurs liés à la socialisation masculine, qui valorise la force, le contrôle de soi et la capacité à faire face seul aux difficultés. Dans ce contexte, les hommes sont plus susceptibles de ne pas dévoiler les violences subies, parfois pendant de nombreuses années, et de recourir plus tardivement aux services d'aide. Ils seraient ainsi environ deux fois plus nombreux que les femmes à ne jamais divulguer les abus vécus, contribuant à invisibiliser ces situations (Desautels, 2024).

À ces freins s'ajoutent la crainte de ne pas être crus, la stigmatisation sociale, ainsi que la persistance de représentations genrées associant majoritairement les femmes au statut de victime et les hommes à celui d'auteur. Ces éléments participent à limiter la reconnaissance sociale et institutionnelle des hommes victimes et renforcent les biais d'observation dans les données disponibles. Dès lors, les statistiques issues des sources policières doivent être interprétées avec prudence, dans la mesure où elles peuvent sous-estimer l'ampleur réelle des violences subies par l'ensemble des jeunes, quel que soit leur sexe (Desautels, 2024).

Ces limitations peuvent jouer sur l'analyse globale de l'incidence de certains crimes et des dynamiques relationnelles impliquées dans l'agglomération de Montréal.

**Graphique 11 : Nombre de victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, par âge, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2024**



**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Ce graphique illustre les variations du nombre de victimes de 24 ans et moins de crimes contre la personne commis dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2024. Nous constatons une augmentation dans toutes les tranches d'âge :

- Entre 0 et 11 ans : +59,5 %
- Entre 12 et 17 ans : +59,8 %
- Entre 18 et 24 ans : +32,7 %

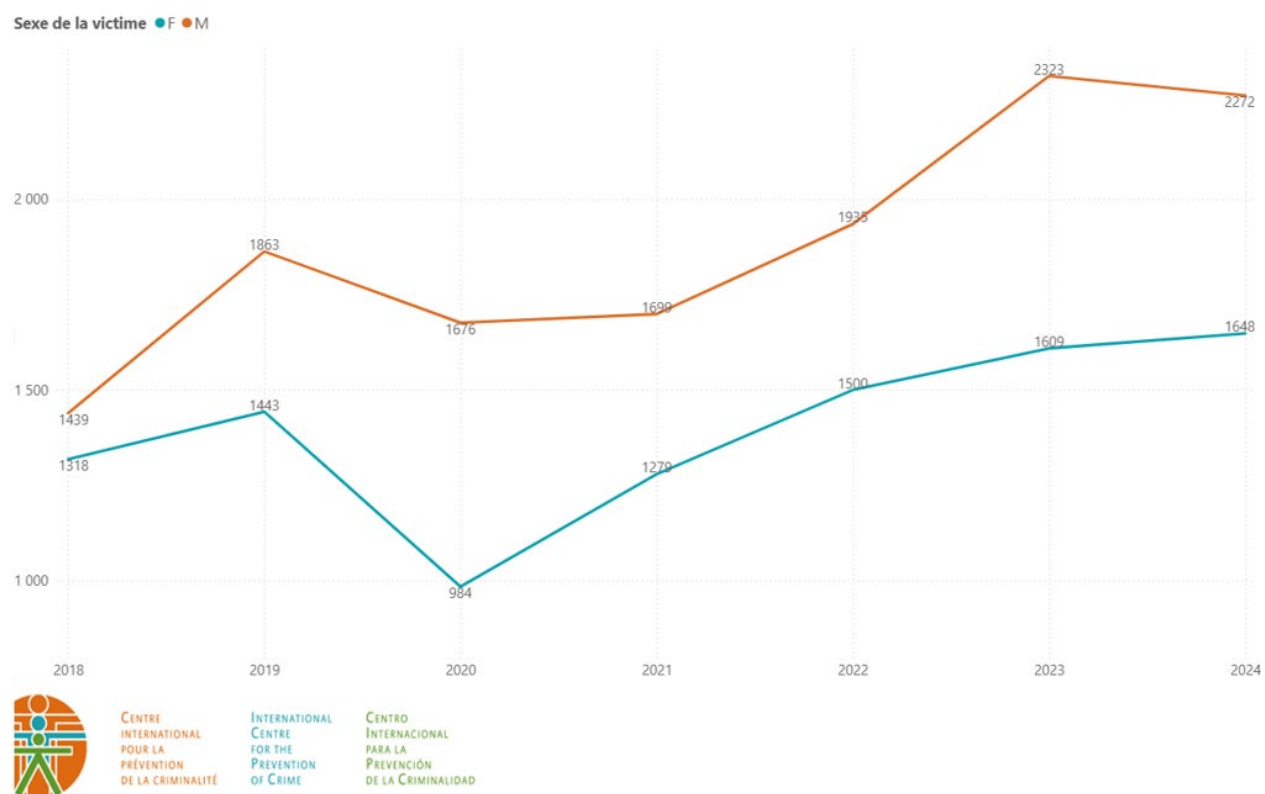
L'augmentation généralisée du nombre de victimes pourrait être interprétée à la lumière de facteurs structurels (voir chapitre 1), comme la reprise des interactions sociales après la pandémie (qui a augmenté les occasions de conflit et de violences interpersonnelles), la visibilité accrue des cas de violence (grâce à la sensibilisation et à l'amélioration des procédures de déclaration), ainsi que les pressions économiques et psychosociales (qui peuvent accroître les tensions intrafamiliales ou les comportements agressifs dans divers milieux de vie) (INSPQ, 2020).

L'augmentation du nombre de victimes entre 12 et 17 ans dans les espaces publics pourrait être attribuable à divers facteurs, notamment à une plus forte pression sociale ou à des conflits dans les milieux scolaires et de loisirs (CIPC, 2023).

La hausse du nombre de victimes entre 0 et 11 ans dans les espaces publics de l'agglomération pourrait être attribuable à l'augmentation du nombre de signalements de maltraitance ou d'abus, possiblement exacerbée par des facteurs comme l'isolement social ou des conditions de vie plus précaires à cause de l'inflation (INSPQ, 2022).

La progression observée chez les jeunes adultes de 18 à 24 ans peut également être interprétée à la lumière de transformations récentes dans les modes de socialisation et les contextes de vie propre à cette tranche d'âge. Cette période correspond généralement à une phase de transition marquée par une plus grande autonomie, une fréquentation accrue des espaces publics urbains et une intensification des interactions sociales, notamment dans les milieux d'études, de travail, de loisirs ou de vie nocturne. À la suite de la pandémie, la reprise des activités sociales et économiques a ainsi pu multiplier les occasions d'interactions dans des contextes où la présence d'alcool, de foules ou d'activités nocturnes peut accroître la probabilité de conflits interpersonnels (INSPQ, 2022).

**Graphique 12 : Nombre de victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, par sexe, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2024**



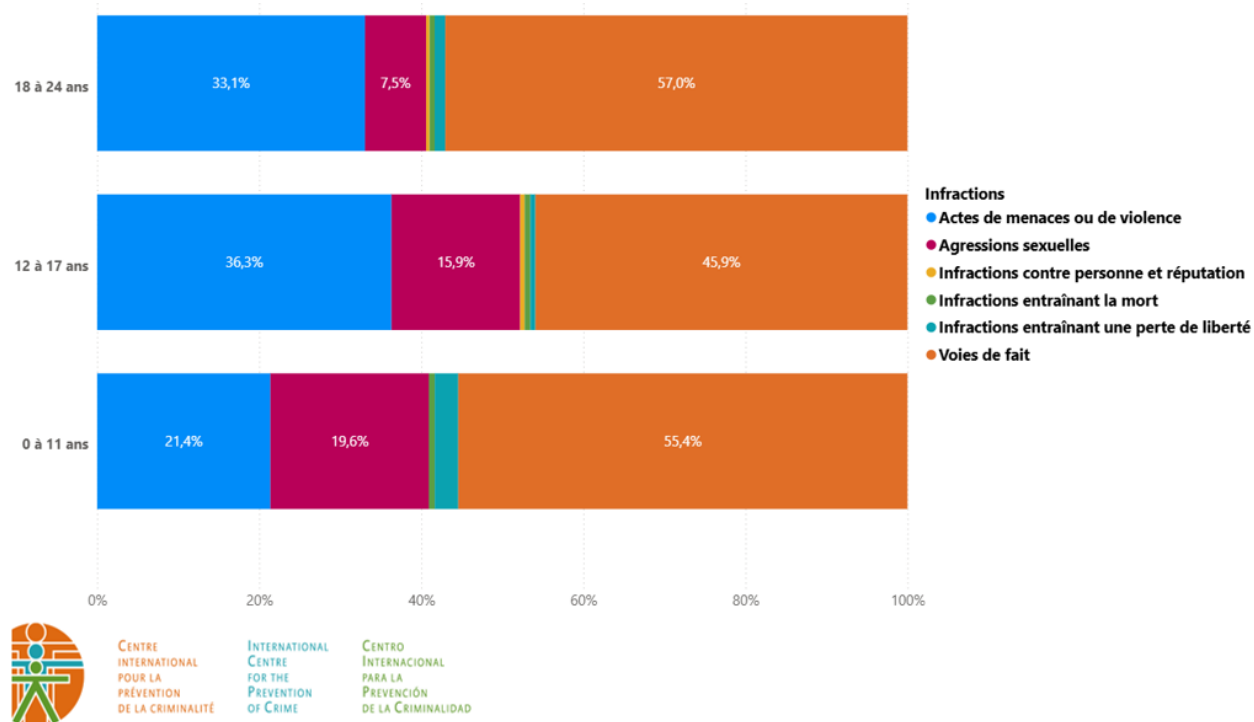
**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Ce graphique illustre les variations du nombre de victimes de 24 ans et moins de crimes contre la personne commis dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2024. Nous constatons une augmentation des victimes de sexe masculin de 57,9 % et de sexe féminin de 25 %.

Même si cette variable n'est pas l'unique facteur d'explication, les variations observées coïncident avec le début du confinement attribuable à la pandémie de COVID-19. Chez les victimes de sexe féminin, ces crimes ont baissé brusquement de 31,8 % entre 2019 et 2020 avant d'augmenter de manière constante entre 2020 et 2024 (+67,5 %). À noter que chez les hommes, ces crimes ont également diminué entre 2023 et 2024 (-2,2 %).

**Graphique 13 : Types de crimes contre la personne commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur âge, agglomération de Montréal, 2024**



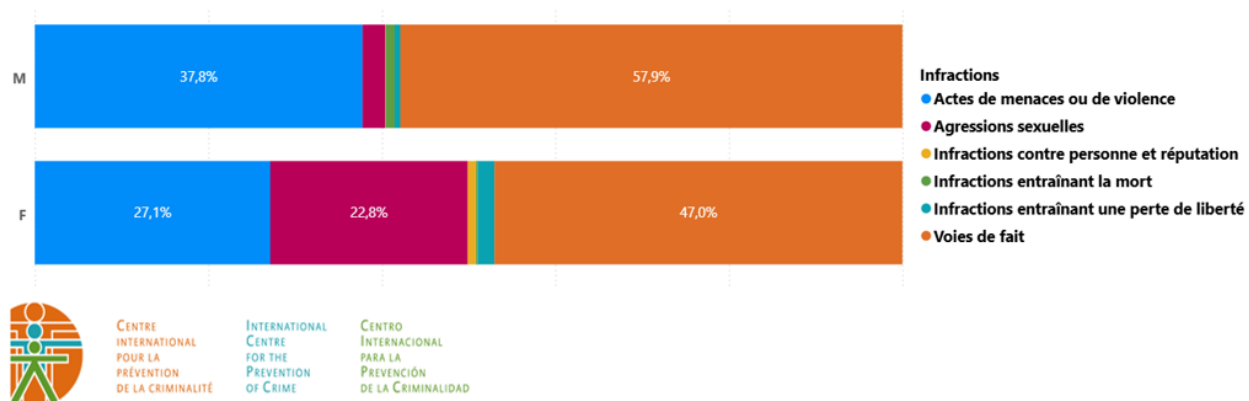
**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Ce graphique démontre que presque une victime sur cinq (19,6 %) des personnes de moins de 11 ans dans les espaces publics est victime d'infractions sexuelles. Par ailleurs, on observe que plus l'âge des victimes augmente, plus le pourcentage de personnes touchées par des infractions sexuelles diminue.

De plus, plus d'un tiers des victimes entre 12 et 17 ans ont subi des actes de menace ou de violence (36,3 %), soit le pourcentage le plus élevé dans les tranches d'âge observées. Le pourcentage de victimes d'infractions sexuelles demeure élevé dans cette tranche d'âge, avec près d'une victime sur cinq (15,9 %). Dans la tranche des 18 à 24 ans, dont l'âge a été identifié, plus de la moitié (57 %) ont été victimes de voies de fait. Il s'agit du pourcentage le plus élevé dans les tranches d'âge observées.

**Graphique 14 : Types de crimes contre la personne commis sur des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le lieu ont été enregistrés, selon leur sexe, agglomération de Montréal, 2024**

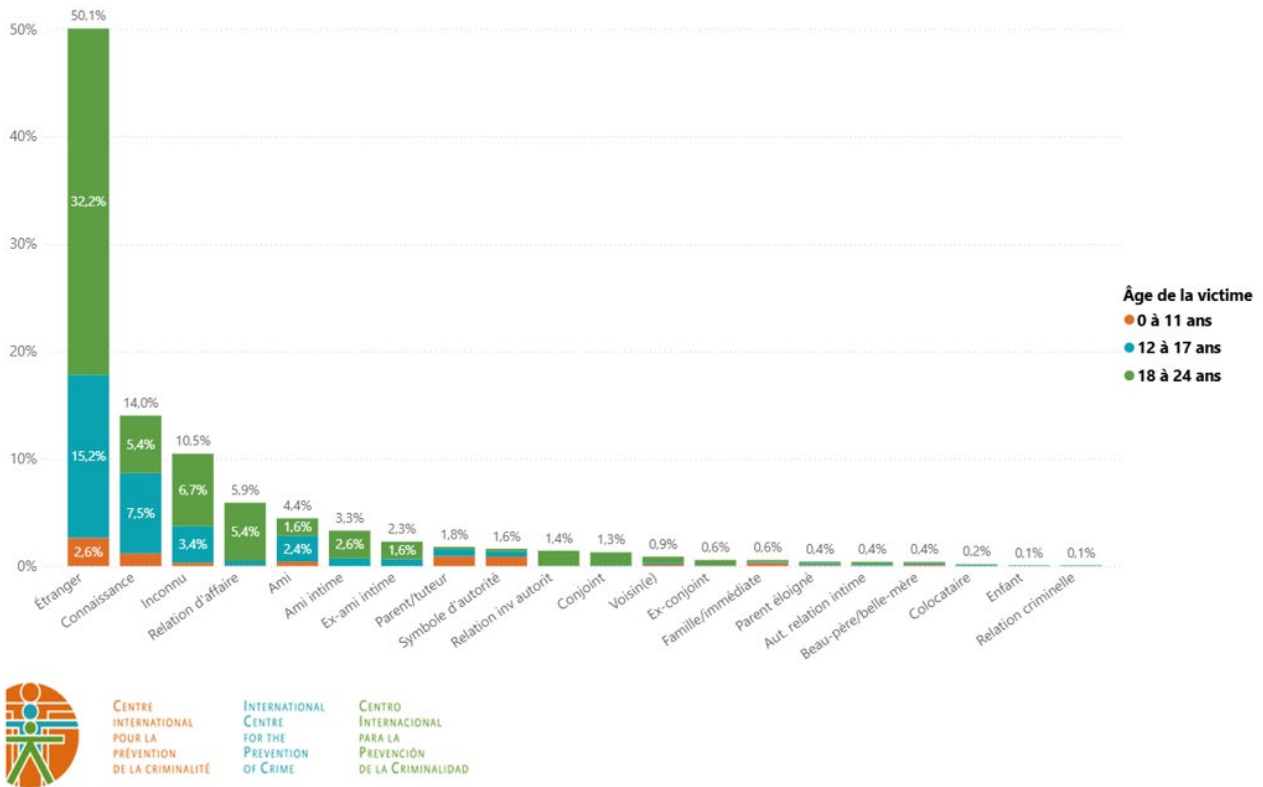


**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

En examinant les catégories de crimes contre la personne touchant des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics dont l'âge et le sexe ont été identifiés, nous remarquons que les voies de fait sont l'infraction la plus répandue en termes de nombre de victimes, que ce soit chez les hommes ou chez les femmes. Les actes de menace ou de violence suivent avec des pourcentages semblables. Toutefois, les victimes d'infractions sexuelles sont principalement des femmes. En effet, en 2024, parmi les victimes de sexe féminin de 24 ans et moins dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal, presque un quart étaient victimes d'une infraction sexuelle (22,8 %).

**Graphique 15 : Nature de la relation entre les victimes de 24 ans et moins et l’auteur présumé dans les espaces publics dont l’âge et le lieu ont été enregistrés, selon l’âge de la victime, agglomération de Montréal, 2024**



CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL CENTRE FOR THE PREVENTION OF CRIME

CENTRO INTERNACIONAL PARA LA PREVENCIÓN DE LA CRIMINALIDAD

**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Ce graphique présente les données relatives à la relation<sup>5</sup> entre la victime d’un crime contre la personne et son agresseur présumé, selon l’âge, dans l’agglomération de Montréal, en 2024. Une explication de ces catégories de relation est présentée à l’annexe 3 du présent rapport.

Ce graphique démontre que les victimes de crimes contre la personne dans les espaces publics de l’agglomération de Montréal sont majoritairement<sup>6</sup>, dans plus de la moitié des cas, victimes de personnes

<sup>5</sup> Toutefois, avant d’interpréter ces données, il est impératif de préciser que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes mises en cause dans des affaires criminelles, la base de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) n’est pas en mesure de distinguer les récidives ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes.

<sup>6</sup> Les pourcentages doivent être interprétés avec prudence. En effet, les données présentées désagrègent les relations familiales, conjugales et intimes en plusieurs catégories distinctes (voir annexe 3), ce qui tend à diluer le poids des violences commises dans un cadre relationnel proche. Ainsi, le pourcentage élevé d’agressions commises par des étrangers peut, en partie, s’expliquer par la fragmentation des catégories associées aux milieux intrafamilial et conjugal.

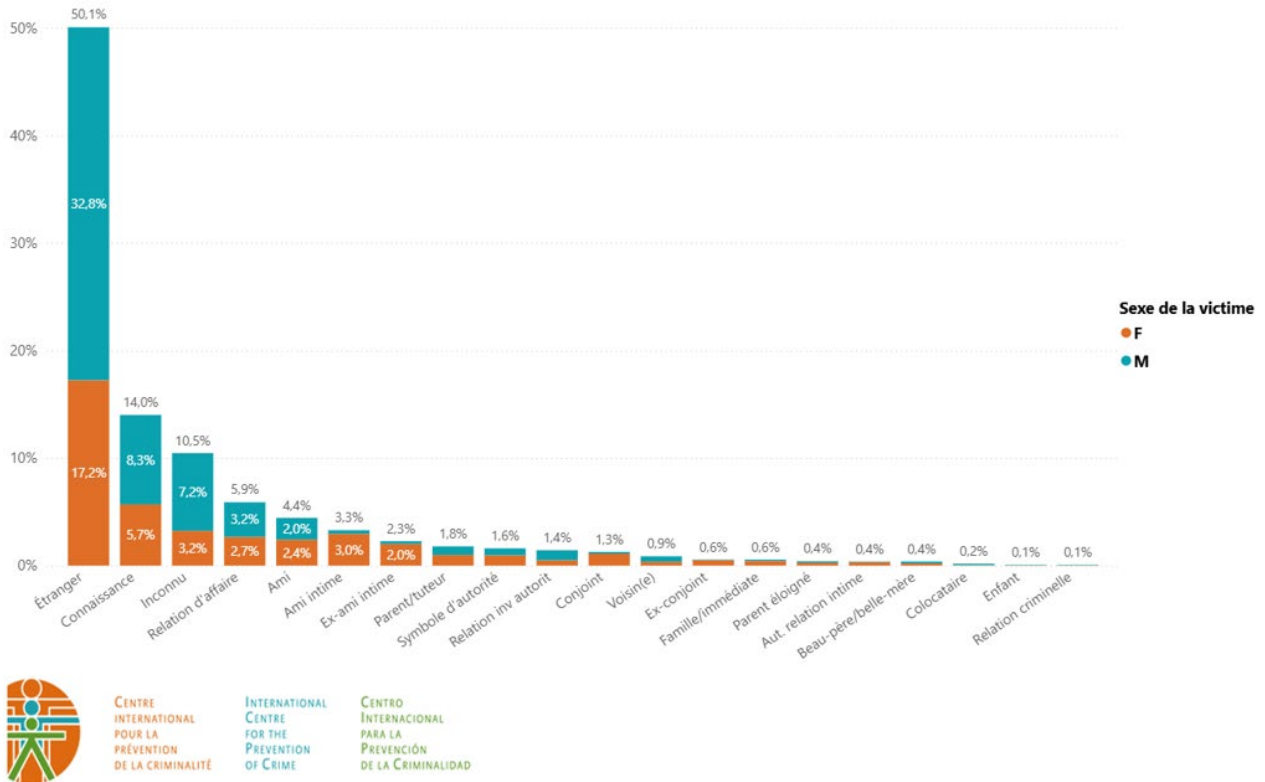
qui leur sont étrangères (50,1 %), suivies d'une connaissance (14 %) et d'une personne inconnue, non identifiable (10,5 %). Le profil de l'agresseur varie selon l'âge de la victime :

- Sur les 276 victimes de moins de 11 ans, plus d'un tiers (37,3 %) sont victimes de personnes qui leur sont étrangères et représentent 2,6 % des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics de l'agglomération.
- Les 1 272 victimes entre 12 et 17 ans sont victimes de personnes qui leur sont étrangères dans plus d'un quart des cas (46,8 %) et représentent 15,2 % des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics de l'agglomération. Elles sont également victimes de connaissances (7,5 %).
- Les 2 372 victimes entre 18 et 24 ans sont victimes de personnes qui leur sont étrangères dans plus de la moitié des cas (53,3 %) et représentent 32,2 % des victimes de 24 ans et moins dans les espaces publics de l'agglomération. Elles sont également victimes d'une personne inconnue, non identifiable (6,7 %).

De plus, lors du regroupement des victimes dans les grandes catégories associées aux relations de proximité, c'est-à-dire auprès de partenaires intimes actuels ou anciens, membres de la famille immédiate, autres membres de la famille et amis ou connaissances (voir annexe 3), celles-ci représentent un pourcentage important. Plus précisément, parmi les victimes dont l'âge et la relation avec l'agresseur ont été identifiés dans l'agglomération de Montréal :

- 50,1 % sont victimes d'un étranger ;
- 15,1 % sont victimes d'une connaissance ;
- 10,5 % sont victimes d'un inconnu (non identifié) ;
- 7,7 % sont victimes d'une autre relation ;
- 7,4 % sont victimes d'un partenaire intime actuel ou ancien ;
- 6 % sont victimes d'une relation d'affaires ou criminelle ;
- 2,4 % sont victimes d'un membre de la famille immédiate ;
- 0,8 % sont victimes d'un autre membre de la famille.

**Graphique 16 : Nature de la relation entre les victimes de 24 ans et moins et l’auteur présumé dans les espaces publics dont l’âge et le lieu ont été enregistrés, selon le sexe de la victime, agglomération de Montréal, 2024**



**Source :** Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec

**Traitement des données :** Centre international pour la prévention de la criminalité

Ce graphique illustre les liens<sup>7</sup> entre la victime et son agresseur selon le sexe identifié de la victime de 24 ans et moins dans les espaces publics de l’agglomération de Montréal en 2024. Nous constatons que les femmes sont surreprésentées dans les personnes victimes d’un partenaire intime actuel ou ancien. En revanche, les hommes sont moins fréquemment victimes d’un proche et sont, pour la plupart, victimes de personnes qui leur sont étrangères. En 2024, ils représentaient près d’un tiers des victimes (32,8 %) dans l’agglomération de Montréal.

<sup>7</sup> Il est toutefois important de souligner, aux fins de l’interprétation de ces données, que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes impliquées dans des affaires criminelles, la base de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) n’est pas en mesure de distinguer les récidives ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes.

## Synthèse du portrait chiffré

Ce chapitre a permis de mettre en évidence l'ampleur de la victimisation des jeunes de 24 ans et moins dans les espaces publics de l'agglomération de Montréal. Il y a eu plus de 52 000 victimes recensées au cours de la période, dont une proportion importante d'événements survenus dans les espaces publics, qui représentent environ 43 % des situations de victimisation chez les jeunes. Il montre également une augmentation notable des victimes dans les espaces publics depuis 2020, après une baisse temporaire observée au moment du confinement lié à la pandémie. L'examen détaillé des types d'infractions révèle la prédominance des voies de fait, suivies des menaces ou actes de violence et des infractions sexuelles, tandis que l'analyse des lieux confirme le rôle central de certains environnements urbains, notamment les rues, les parcs ou certains lieux de sociabilité, dans la survenue des incidents. Enfin, l'étude met en lumière des profils différenciés selon l'âge et le sexe des victimes : les jeunes adultes de 18 à 24 ans constituent la tranche d'âge la plus touchée, tandis que les femmes et les filles sont particulièrement surreprésentées parmi les victimes d'infractions sexuelles et de harcèlement criminel.

Finalement, ces constats permettent de préciser comment les facteurs de risque identifiés dans la littérature présentée dans le chapitre 1 de ce rapport se traduisent concrètement dans les espaces publics montréalais. Ils mettent également en évidence certains contextes et configurations urbaines où les situations de violence sont plus susceptibles de se produire. Dans cette perspective, le chapitre suivant s'appuie sur ces résultats pour examiner les stratégies de prévention qui ont été mises en œuvre dans différentes villes à l'échelle internationale. L'objectif est d'identifier les pratiques et interventions ayant démontré leur efficacité pour réduire la violence dans les espaces publics fréquentés par les jeunes, afin de dégager des pistes d'action susceptibles d'inspirer les politiques et initiatives de prévention dans l'agglomération de Montréal.

## CHAPITRE 3 : FACTEURS DE PROTECTION ET PERSPECTIVES INTERNATIONALES DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 vise à bénéficier à tous, en particulier aux plus vulnérables et aux plus marginalisés. Dans le cadre des efforts déployés par les États membres pour assurer la sécurité de tous, une attention particulière doit être accordée aux enfants et aux jeunes, particulièrement vulnérables à la consommation de drogues, à la criminalité et à la victimisation, notamment la criminalité liée aux gangs, l'extrémisme violent et l'exploitation sexuelle. Pour prévenir la délinquance chez les jeunes, les experts soulignent l'efficacité de la prévention développementale ou précoce (UNODC/OSRSG-VAC, 2023). Il s'agit d'investir dans le développement sain des enfants et des jeunes et de mobiliser les individus, les familles, les écoles ou les communautés afin de s'attaquer aux conditions qui favorisent les comportements antisociaux et la criminalité avant qu'ils ne se manifestent. Les initiatives de prévention développementale ciblent généralement différents niveaux de l'écologie du développement humain et se concentrent, par exemple, sur la parentalité et le soutien à la petite enfance, les initiatives de lutte contre le harcèlement ou le développement des compétences individuelles et sociales.

L'analyse présentée dans les chapitres précédents met en évidence l'importance des facteurs sociaux, relationnels et territoriaux dans l'exposition des jeunes à la violence tels qu'ils sont identifiés dans la littérature scientifique et présentés aux chapitres 1 et 2. Les dynamiques familiales, les réseaux de pairs, les caractéristiques des environnements urbains ou encore certaines conditions socioéconomiques contribuent à façonner cette exposition. Si ces résultats permettent de mieux comprendre les dynamiques de victimisation dans l'agglomération de Montréal, ils soulignent également la nécessité d'identifier les stratégies de prévention susceptibles de réduire ces risques et de renforcer les environnements protecteurs.

À l'échelle internationale, de nombreuses initiatives ont été développées afin de prévenir la violence chez les jeunes, en s'appuyant sur des approches intégrées mobilisant les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et de l'aménagement urbain. Dans cette perspective, le présent chapitre examine les principaux facteurs de protection identifiés dans la littérature ainsi que les stratégies de prévention mises en œuvre dans différents contextes urbains.

Les facteurs de protection désignent l'ensemble des caractéristiques individuelles, relationnelles ou environnementales qui contribuent à réduire la probabilité qu'une personne soit exposée à la violence ou en devienne victime. Contrairement aux facteurs de risque, qui augmentent la probabilité d'occurrence d'un phénomène, les facteurs de protection agissent comme des mécanismes de régulation ou de résilience permettant de limiter les effets des vulnérabilités sociales et individuelles. Des compétences socioémotionnelles solides, des relations familiales soutenantes, un environnement scolaire positif ou encore un quartier offrant des espaces publics sécuritaires constituent autant d'éléments susceptibles de réduire les risques d'exposition à la violence.

## 3. Prévenir la violence dans les espaces de vie des jeunes

### 3.1 Niveau individuel

Au niveau individuel, plusieurs recherches soulignent l'importance du développement des compétences socioémotionnelles dans la prévention de la violence. Ces compétences incluent notamment la capacité à reconnaître et à réguler ses émotions, à résoudre les conflits de manière constructive, à développer l'empathie ou encore à adopter des comportements prosociaux (Potard et Henry, 2021).

Les programmes de développement des habiletés sociales mis en œuvre dans les milieux éducatifs ont montré des effets positifs sur la réduction des comportements agressifs et sur l'amélioration des relations entre les jeunes. Ces interventions visent généralement à renforcer l'estime de soi, la gestion du stress et les compétences de communication.

### 3.2 Niveau relationnel

Les relations familiales et sociales constituent un autre niveau central dans la prévention de la violence. Le soutien parental, la qualité des relations familiales et la présence d'adultes significatifs dans la vie des jeunes sont associés à une réduction des comportements violents et à une meilleure capacité d'adaptation face aux situations de conflit (ANESM, 2018 ; Paul et Savard, 2016).

Les recherches montrent notamment que l'exposition à la violence familiale peut influencer les comportements relationnels des adolescents et augmenter la probabilité de violence dans les relations amoureuses (Ruel et al., 2020). Les programmes de prévention de la violence dans les fréquentations amoureuses visent ainsi à promouvoir des relations respectueuses et égalitaires entre les jeunes.

Le mentorat constitue également une stratégie prometteuse pour renforcer les facteurs de protection chez les adolescents. La présence d'un adulte de confiance, qu'il s'agisse d'un enseignant, d'un intervenant communautaire ou d'un mentor, peut contribuer à soutenir le développement des jeunes et à prévenir certaines trajectoires de marginalisation (Foster et Brooks-Gunn, 2023).

### 3.3 Niveau communautaire

Au niveau communautaire, les institutions locales jouent un rôle déterminant dans la prévention de la violence et dans la promotion de milieux de vie sécuritaires pour les jeunes (ANESM, 2018).

Les écoles constituent des lieux privilégiés pour la mise en œuvre de programmes de prévention visant à réduire l'intimidation, la cybervictimisation et les conflits entre pairs (Foster et Brooks-Gunn, 2023). Les initiatives visant à promouvoir un climat scolaire positif et inclusif peuvent contribuer à diminuer les comportements agressifs et à renforcer le sentiment d'appartenance des élèves (Quoibion, 2024).

Les organismes communautaires jouent également un rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes, notamment dans les quartiers où les ressources sociales sont limitées. Les programmes sportifs, culturels, artistiques ou éducatifs proposés par ces organisations offrent aux jeunes des espaces d'expression et de socialisation susceptibles de réduire leur exposition à certains environnements à risque (ONUUDC, 2024).

La sécurité physique et émotionnelle dans les espaces publics permet aux individus de se déplacer librement, d'accéder aux ressources de la communauté et de participer pleinement aux activités d'apprentissage, de travail, de loisirs et à la vie citoyenne. Les transformations de l'environnement peuvent influencer les comportements individuels et collectifs en modifiant les perceptions, les attitudes et les actions des personnes, en encourageant des comportements positifs et en réduisant les risques de violence envers, et commise par, les enfants et les adolescents.

Les modifications de l'environnement physique peuvent inclure l'amélioration de l'éclairage public, l'aménagement de cheminements piétonniers sécuritaires, l'embellissement du paysage urbain, ainsi que la conception de bâtiments et d'espaces, tels que les bibliothèques, les centres jeunesse ou les terrains récréatifs afin qu'ils soient sécuritaires et adaptés aux enfants. L'amélioration des caractéristiques physiques d'un lieu transmet également un message clair sur les activités qui y sont encouragées, tolérées ou, au contraire, jugées inacceptables dans les espaces publics (OMS, 2018).

Enfin, toutes les initiatives visant à créer des environnements plus sûrs doivent bénéficier d'une participation active des communautés dans les processus de planification et de mise en œuvre. Cette participation contribue à garantir que les interventions soient pertinentes et adaptées aux besoins locaux, tout en renforçant le sentiment d'appropriation collective des actions menées. Cette démarche inclut également la participation des enfants et des adolescents (OMS, 2018).

### **3.4 Niveau structurel**

Au niveau structurel, les politiques publiques jouent un rôle déterminant dans la prévention de la violence et dans la réduction des inégalités sociales associées à la victimisation.

Les stratégies municipales de sécurité urbaine reposent souvent sur des approches intégrées combinant interventions sociales, aménagement urbain et coordination interinstitutionnelle. Ces stratégies visent à agir sur les déterminants sociaux de la violence tout en renforçant la sécurité des espaces publics.

L'urbanisme sécuritaire constitue également un levier important d'action. Les approches fondées sur la prévention du crime par l'aménagement du milieu (Crime Prevention Through Environmental Design – CPTED) visent à concevoir les espaces urbains de manière à réduire les opportunités de criminalité et à favoriser l'occupation positive des lieux par les citoyens. Les principes de cette approche incluent notamment l'amélioration de la visibilité, la gestion des accès, l'entretien des espaces publics et la promotion d'une occupation active des lieux par les citoyens. Dans cette perspective, ces approches dépassent leur

application traditionnelle en matière de prévention de la criminalité pour s'inscrire dans des stratégies plus larges de développement communautaire, de santé publique et de développement urbain durable. Elles visent ainsi à intervenir à la fois sur les facteurs qui accroissent la vulnérabilité des victimes potentielles et sur ceux qui influencent l'action des auteurs potentiels de violence (OMS, 2018).

Au-delà de la dimension physique, les environnements sociaux jouent également un rôle déterminant. Les initiatives de développement communautaire, les programmes de participation citoyenne et les interventions visant à renforcer la cohésion sociale contribuent à créer des environnements plus sûrs et plus inclusifs. La participation des communautés constitue un facteur clé de succès pour ce type d'intervention. L'implication des résidents, y compris des jeunes, dans les processus de planification et de mise en œuvre, permet de s'assurer que les interventions répondent aux besoins réels des populations et favorise l'appropriation collective des espaces publics. Ces approches contribuent également au développement de villes amies des enfants, un concept promu par les Nations Unies qui vise à intégrer les droits des enfants dans les politiques urbaines et à garantir leur participation aux décisions affectant leur environnement. Une ville ou une communauté « amie des enfants » est un territoire qui met en œuvre, à l'échelle locale, les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans ce type de cadre, les droits des enfants sont pris en compte dans les politiques publiques, les lois, les programmes et les budgets (OMS, 2018).

De plus, les recherches en santé publique montrent que les interventions reposant sur des politiques structurelles ont généralement un impact plus important sur la réduction de la violence que les programmes ciblant uniquement les comportements individuels.

Par exemple, les politiques visant à réduire la consommation excessive d'alcool peuvent contribuer à diminuer certains types de violence, notamment les agressions dans les espaces publics et les violences interpersonnelles (Foxcroft, 2003 ; Anderson et al., 2009 ; Benec'h, 2014). Des mesures telles que la limitation des heures de vente d'alcool, l'augmentation des taxes ou la régulation de la densité des points de vente ont démontré leur efficacité dans plusieurs contextes (OMS, 2018).

Une illustration de cette approche est la politique de réduction des méfaits liés à l'alcool adoptée dans la province du Cap-Occidental en Afrique du Sud (Matzopoulos, 2014). En analysant les principales causes de morbidité en Afrique du Sud, les responsables de la santé publique de la province du Cap-Occidental ont constaté que l'abus d'alcool constituait un facteur commun à de nombreux problèmes de santé et de sécurité, allant de la violence au VIH, en passant par les accidents de la route et certaines maladies chroniques. La création du cadre stratégique provincial de prévention de la violence (*Violence Prevention Policy Framework*) a offert l'occasion de dépasser les réponses ponctuelles fondées sur des programmes et de mettre en place des changements plus durables grâce à l'adoption de politiques publiques. Cette stratégie repose sur une collaboration entre les autorités publiques, les services de santé et les communautés locales afin de réduire les impacts sociaux et sanitaires de la consommation d'alcool, notamment en matière de violence.

Parmi les éléments clés ayant contribué au succès de ce processus figure notamment l'implication des communautés à toutes les étapes du processus de planification et de mise en œuvre, qu'il s'agisse de gérer

les impacts économiques sur les moyens de subsistance, de développer des services communautaires de prévention et de traitement, ou encore de renforcer les actions de sensibilisation et l'application des nouvelles lois et politiques.

De manière similaire, plusieurs politiques visant à limiter l'accès aux armes à feu ont été associées à une réduction des homicides et des violences armées (Miller, 2013 ; Butts et al., 2015). Ces mesures incluent notamment : l'établissement d'un âge minimum pour l'achat d'armes à feu ; la réalisation de vérifications d'antécédents incluant les arrestations antérieures, l'état de santé mentale ainsi que les plaintes ou ordonnances d'éloignement liées à des situations de violence conjugale ; l'adoption de politiques de tolérance zéro concernant la possession d'armes dans les établissements scolaires ; l'obligation de stockage sécuritaire des armes à feu, notamment par l'intermédiaire de lois visant à prévenir l'accès des enfants aux armes (*Child Access Prevention – CAP laws*) ; ainsi que le renforcement des actions d'application de la loi visant à limiter la circulation illégale des armes à feu.

Les revues de la littérature indiquent que la mise en œuvre simultanée de plusieurs politiques publiques tend à être plus efficace pour réduire la violence impliquant des armes à feu (Santaella-Tenorio, 2016). La combinaison la plus appropriée de mesures législatives et réglementaires dépend toutefois des contextes locaux et des caractéristiques propres à chaque territoire.

### **3.5 Modèles innovants de prévention de la violence**

Plusieurs initiatives internationales illustrent l'efficacité d'approches intégrées combinant données, mobilisation communautaire et interventions ciblées.

#### *3.5.1 Le modèle de Cardiff*

Le modèle de Cardiff est une approche de prévention de la violence qui combine des données anonymisées provenant des services d'urgence hospitaliers avec les rapports policiers relatifs aux incidents violents. La mise en commun de ces données issues du secteur de la santé et des services de police permet d'identifier des « points chauds », c'est-à-dire des espaces publics où les violences sont plus susceptibles de se produire (Cardiff University, 2023).

Ce modèle a été développé à Cardiff, au pays de Galles, en réponse au constat qu'un nombre important de blessures liées à des actes de violence traités dans les hôpitaux n'étaient pas signalées à la police. Les données combinées sont transmises chaque mois à un groupe de travail multisectoriel qui utilise ces informations pour orienter les stratégies locales de prévention de la violence.

Les interventions mises en œuvre sont adaptées aux caractéristiques propres à chaque territoire et s'appuient sur l'analyse des données ainsi que sur les orientations définies par le groupe de travail multisectoriel (Centers for Disease Control and Prevention, 2018). Elles peuvent notamment comprendre des actions policières ciblées dans les secteurs les plus touchés, des ajustements réglementaires locaux, par

exemple en matière de délivrance de permis ou de contrôle de la vente d'alcool, des programmes éducatifs et de développement des compétences destinés aux jeunes et aux familles, des stratégies visant à limiter les risques associés à certaines armes, ainsi que des interventions portant sur l'aménagement et la gestion de l'environnement urbain.

Les évaluations du modèle de Cardiff mettent en évidence plusieurs effets positifs, notamment une diminution du nombre de blessures liées à des actes de violence et une réduction des coûts hospitaliers et des dépenses de santé associés au traitement de ces blessures (Cardiff University, 2023).

Des initiatives visant à adapter ce modèle sont actuellement mises en œuvre dans plusieurs villes à l'échelle internationale, notamment en Australie, au Brésil, aux Pays-Bas, en Afrique du Sud et aux États-Unis. À Londres, le programme *Information Sharing to Tackle Violence* (ISTV) a adapté ce modèle afin de coordonner les échanges d'information entre 32 partenariats de sécurité communautaire et 29 services d'urgence hospitaliers (London Information Sharing to Tackle Violence, 2018).

### 3.5.2 *Cure Violence*

Le programme *Cure Violence* est un modèle de prévention de la violence inspiré des approches de santé publique et fondé sur des méthodes de contrôle des maladies et de changement des comportements (Cure Violence, 2022). Il vise à réduire la violence au sein des communautés en s'appuyant sur l'idée que la violence peut se propager de manière similaire à une maladie infectieuse. Selon cette perspective, les comportements violents peuvent être contenus et réduits en appliquant des stratégies comparables à celles utilisées pour contrôler les épidémies.

Le programme cible principalement les personnes présentant le plus haut risque d'implication dans des actes de violence, en particulier les adolescents et les jeunes adultes. Sa mise en œuvre a débuté en 2000 avec l'appui de la *School of Public Health* de l'Université de l'Illinois à Chicago.

L'approche repose sur l'intervention de médiateurs communautaires, souvent issus des communautés concernées et ayant eux-mêmes été exposés à des environnements violents. Ces intervenants agissent comme des travailleurs de proximité chargés d'entrer en contact avec les jeunes les plus à risque afin de détecter les conflits émergents et de désamorcer les situations susceptibles de dégénérer en violence. Ils ont également pour rôle d'orienter les jeunes vers des services de soutien et de contribuer à transformer les normes sociales associées à l'acceptabilité de la violence (Cure Violence, 2022).

Le programme *Cure Violence* est aujourd'hui mis en œuvre, sous différentes appellations, dans plus de cinquante communautés situées en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et en Afrique. Il a été appliqué dans une grande variété de contextes, incluant de grandes villes, des milieux ruraux, des zones de conflit ainsi que des établissements correctionnels. Dans chaque territoire, le modèle est adapté aux réalités locales avec l'appui et l'accompagnement technique de l'équipe de formation de *Cure Violence*.

Les évaluations réalisées dans différents contextes montrent que la mise en œuvre du programme s'accompagne de diminutions importantes des fusillades et des homicides, les réductions observées variant entre 41 % et 73 % dans les zones d'intervention.

Plus largement, les résultats associés au programme incluent notamment une réduction des violences impliquant des armes à feu ou d'autres types d'armes, une baisse des agressions physiques, ainsi qu'une diminution de l'acceptabilité sociale de la violence. Les évaluations font également état d'améliorations dans certaines pratiques parentales et d'un renforcement des relations entre les communautés locales et les services de sécurité publique.

### 3.5.3 *Violence Prevention Through Urban Upgrading*

Le programme *Violence Prevention Through Urban Upgrading* (VPUU) est une initiative communautaire lancée en 2005 à Cape Town, en Afrique du Sud (Violence Prevention Through Urban Upgrading, 2013). Ce programme vise à collaborer avec les communautés locales afin de co-construire des quartiers plus sûrs et plus durables, tout en améliorant la qualité de vie des habitants grâce à des interventions combinant aménagement urbain, promotion de la sécurité et programmes de développement socioéconomique.

Le programme s'appuie sur des démarches de recherche participative permettant aux communautés d'identifier leurs priorités et de déterminer les actions les plus pertinentes pour améliorer la sécurité et le bien-être dans leur environnement. L'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre des interventions est fournie conjointement par les institutions publiques et par une organisation à but non lucratif qui agit comme intermédiaire entre la communauté, les autorités publiques et les partenaires institutionnels.

Ces actions peuvent inclure l'amélioration et l'entretien des espaces publics, la gestion des services d'eau et d'assainissement, l'amélioration de la sécurité des déplacements piétonniers et des transports, la mise en place de dispositifs de surveillance de quartier, le développement de services destinés à la petite enfance, l'organisation d'activités récréatives, ainsi que des programmes de formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus (Violence Prevention Through Urban Upgrading, 2013).

L'éventail des interventions mises en œuvre dans le cadre du programme vise à agir sur les facteurs de risque de la violence tout au long du cycle de vie. L'équipe dirigeante du programme a notamment conseillé la Ville de Cape Town et le gouvernement de la province du Cap-Occidental, et participe également à l'initiative ONU-Habitat sur la sécurité urbaine (Western Cape Government, 2017).

Les évaluations du programme mettent notamment en évidence une diminution des incidents violents, une amélioration du sentiment de sécurité au sein des communautés ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement des victimes de violence dans leurs démarches d'accès à la justice (Krause, M., 2016).

Par ailleurs, l'approche intégrée du programme VPUU est associée à plusieurs effets positifs plus larges, notamment une amélioration de l'accès aux services de développement de la petite enfance (*Early Childhood*

*Development – ECD*), des gains en matière de santé infantile, ainsi qu'un renforcement des compétences sociales et éducatives chez les jeunes.

#### *3.5.4 Aménagement des espaces publics et participation des jeunes : enseignements d'une étude menée en Écosse*

Une étude, menée par A Place in Childhood (APiC) en collaboration avec Sustrans, examine les besoins des adolescents en matière d'espaces publics dans trois communautés écossaises : Huntly, Denny et North Edinburgh, et propose des actions concrètes pour réduire leur vulnérabilité à la victimisation (A Place in Childhood, 2023).

Les résultats mettent en évidence plusieurs facteurs de risque, notamment les comportements antisociaux (vandalisme, consommation de drogues et d'alcool, intimidation), les jugements négatifs des adultes, le manque de sécurité dans les espaces publics (éclairage insuffisant, absence de surveillance naturelle), la négligence environnementale (déchets, graffiti, bâtiments abandonnés) et les effets de la pandémie de COVID-19, qui ont exacerbé l'isolement social et les tensions intergénérationnelles.

Pour contrer ces risques, l'étude propose des actions ciblées, telles que la création de cafés pour adolescents, de parcs bien entretenus et sécurisés, de pistes cyclables séparées, ainsi que d'activités adaptées à leur âge, comme des clubs sportifs, des ateliers artistiques ou des activités éducatives.

Elle recommande également d'instaurer des mesures de surveillance naturelle, telles que l'amélioration de l'éclairage public et la conception d'espaces favorisant une présence communautaire, afin de dissuader les comportements antisociaux.

L'étude insiste sur l'importance d'un dialogue de confiance entre les jeunes et les parties prenantes locales, en intégrant les adolescents dans les processus de co-conception pour renforcer leur sentiment d'appartenance et leur responsabilité envers leur environnement.

Enfin, elle préconise de rétablir les opportunités perdues pendant la pandémie de COVID-19, de sensibiliser les jeunes aux conséquences de leurs comportements, et de leur offrir des espaces où ils peuvent s'exprimer de manière constructive, comme des murs de graffiti ou des pistes de moto.

Ces actions, combinées à une approche stratégique et collaborative, font de cette étude un modèle exemplaire pour réduire la victimisation chez les jeunes et améliorer leur qualité de vie dans les espaces publics (A Place in Childhood, 2023).

### **3.6 Prévenir la violence dans les environnements numériques**

La prévention de la violence chez les jeunes doit également prendre en compte l'essor des technologies numériques et l'émergence de nouvelles formes de victimisation associées à l'utilisation d'Internet. Les

technologies de l'information et de la communication peuvent en effet accroître l'exposition des jeunes à divers risques, tels que le harcèlement en ligne, l'exploitation sexuelle ou encore la diffusion de contenus illicites.

Afin de répondre à ces défis, plusieurs initiatives internationales ont été mises en place pour renforcer la protection des enfants dans les environnements numériques. L'Alliance mondiale WePROTECT propose notamment un cadre d'action visant à soutenir les États dans l'élaboration de stratégies coordonnées de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne (*Child Sexual Exploitation and Abuse – CSEA*), (WePROTECT Global Alliance, 2016). Publiées en 2016, ces orientations reposent sur un modèle comprenant 21 capacités nationales fondamentales et un ensemble de bonnes pratiques destinées à assurer une protection efficace des enfants dans le cyberspace (Interagency Working Group on Sexual Exploitation of Children, 2016).

Ces mesures visent notamment à renforcer les dispositifs de soutien destinés aux auteurs potentiels, incluant des interventions médicales et psychologiques, ainsi que des programmes de sensibilisation et d'autoassistance visant à prévenir le passage à l'acte. Elles encouragent également le développement de la responsabilité sociale des entreprises, en particulier dans les secteurs du tourisme et du voyage, afin de faciliter l'identification et le signalement de situations dans lesquelles des enfants pourraient être victimes d'exploitation facilitée par les technologies numériques. Le modèle souligne aussi l'importance d'une couverture médiatique éthique et informée permettant de sensibiliser le public tout en protégeant la dignité et le bien-être des victimes. Enfin, il prévoit la mise en place de mécanismes de signalement spécialisés, tels que des lignes d'alerte permettant de signaler les contenus en ligne susceptibles d'être illégaux, en collaboration avec les entreprises technologiques, les fournisseurs d'accès à Internet et les autorités chargées de l'application de la loi, dans le but d'en assurer le retrait rapide et l'investigation.

L'essor des technologies de l'information et de la communication contribue par ailleurs à transformer les dynamiques de criminalité et de victimisation impliquant les enfants. Dans ce contexte, la collecte et l'analyse de données probantes apparaissent essentielles pour mieux comprendre l'ampleur et les modalités de ces phénomènes et pour orienter les stratégies de prévention et de protection. Ces travaux permettent notamment d'évaluer les risques auxquels les enfants sont exposés, de mieux comprendre les motivations et les modes d'action des auteurs, qu'il s'agisse d'individus isolés ou de groupes criminels organisés, y compris les réseaux de traite. Ils contribuent également à analyser l'évolution des formes de criminalité liées au cyberspace, à examiner les flux financiers associés à ces activités et à identifier les outils technologiques utilisés par les auteurs, de même que les facteurs susceptibles de favoriser la victimisation en ligne (UNODC/OSRSG-VAC, 2023).

## Synthèse des facteurs de protection

L'examen des facteurs de protection et des initiatives internationales de prévention de la violence met en évidence l'importance d'adopter des approches globales et multisectorielles pour réduire l'exposition des jeunes à la victimisation. Les recherches scientifiques, comme les expériences de terrain, convergent vers l'idée que la prévention de la violence ne peut reposer uniquement sur des interventions ciblant les comportements individuels, mais doit s'inscrire dans une approche socioécologique agissant simultanément sur les dimensions individuelles, relationnelles, communautaires et structurelles.

Comme mentionné précédemment, pour prévenir la violence chez les jeunes, qu'elle se manifeste dans la communauté ou dans un autre contexte, il importe de miser sur un ensemble de stratégies qui permettent d'agir sur l'individu, ses relations, la communauté et la société. Des stratégies déployées de manière à être complémentaires entre elles peuvent maximiser leur portée ainsi que leurs effets escomptés. Les écrits recensés ont permis d'identifier six grandes stratégies préventives, soit : 1) offrir une éducation de qualité dès le plus jeune âge ; 2) renforcer les compétences des jeunes ; 3) promouvoir des environnements familiaux qui favorisent un développement sain ; 4) favoriser les liens entre les jeunes et les adultes de confiance ; 5) créer des environnements sécuritaires ; et 6) renforcer les mesures de soutien économique (INSPQ, 2023). À ces actions s'ajoutent des politiques publiques structurantes, telles que la réglementation de la consommation d'alcool, la limitation de l'accès aux armes ou encore les stratégies d'urbanisme sécuritaire, qui peuvent contribuer à agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la violence.

Les exemples internationaux présentés montrent également l'importance de combiner l'analyse des données, la mobilisation des communautés locales et la coordination entre les différents acteurs institutionnels. Ces approches intégrées permettent non seulement de réduire certains indicateurs de violence, mais aussi d'améliorer le sentiment de sécurité, la cohésion sociale et la qualité de vie dans les milieux urbains.

Par ailleurs, les transformations technologiques et l'essor des environnements numériques rappellent que les stratégies de prévention doivent également s'adapter à l'évolution des formes de victimisation. Le développement de cadres d'action internationaux, notamment en matière de protection des enfants dans le cyberspace, souligne l'importance de renforcer les capacités institutionnelles, la coopération entre acteurs publics et privés et la production de connaissances afin de mieux prévenir les violences en ligne.

Le chapitre suivant propose de conclure ce rapport en mettant en perspective les résultats de l'analyse empirique et les bonnes pratiques recensées, dans le but d'identifier des pistes d'action et des orientations susceptibles de renforcer les stratégies locales de prévention de la violence et de soutien aux jeunes dans l'agglomération de Montréal.

## CHAPITRE 4 : CONCLUSION

L'analyse réalisée dans ce rapport met en évidence la complexité des dynamiques de victimisation auxquelles sont confrontés les jeunes dans l'agglomération de Montréal. Les résultats présentés aux chapitres précédents montrent que la violence vécue par les jeunes résulte de l'interaction entre plusieurs niveaux de déterminants, incluant les conditions socioéconomiques, les dynamiques familiales et relationnelles, les caractéristiques des environnements urbains, ainsi que certaines vulnérabilités individuelles.

L'examen des données de victimisation révèle par ailleurs que les espaces publics occupent une place importante dans l'exposition des jeunes à certaines formes de violence, notamment les agressions et les conflits interpersonnels. Toutefois, les jeunes ne doivent pas être envisagés uniquement sous l'angle de la vulnérabilité. En raison de leur âge, de leur dynamisme et de leurs capacités d'apprentissage et d'innovation, ils représentent également des acteurs essentiels du changement social. Les jeunes disposent d'un fort potentiel pour contribuer à la construction de communautés plus sûres, plus inclusives et plus résilientes, notamment lorsqu'ils sont associés aux processus de décision et aux initiatives visant à améliorer leur environnement de vie.

Dans cette perspective, la prévention de la violence chez les jeunes doit s'appuyer sur des approches intégrées capables de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils proviennent des institutions publiques, des organismes communautaires, des milieux scolaires, des services de santé, des forces de l'ordre, de l'urbanisme ou de la société civile, afin d'agir simultanément sur les différents déterminants de la violence.

La participation active des jeunes aux processus de planification et de décision constitue un facteur important de réussite des politiques de prévention. L'implication des jeunes dans la conception des espaces publics, dans les initiatives communautaires ou dans les projets de développement urbain, contribue à renforcer leur sentiment d'appartenance à leur communauté et leur capacité d'agir sur leur environnement. Dans ce contexte, il apparaît également essentiel d'adapter les approches en tenant compte du genre, afin de répondre aux formes différenciées de victimisation observées.

### **4.1 Orientations stratégiques pour la prévention de la violence**

Les enseignements tirés de la littérature scientifique et des expériences internationales présentées dans ce rapport permettent d'identifier plusieurs orientations stratégiques susceptibles de renforcer la prévention de la violence chez les jeunes.

#### *4.1.2 Prévention primaire : agir sur les déterminants structurels*

La prévention primaire vise à réduire les facteurs de risque en agissant en amont sur les déterminants sociaux et environnementaux de la violence. Dans le contexte urbain, cela implique notamment la mise en œuvre de politiques publiques favorisant l'inclusion sociale, l'accès au logement abordable, la réduction des inégalités territoriales et la création d'environnements urbains sécuritaires.

Les interventions d'aménagement urbain, telles que l'amélioration de l'éclairage public, l'entretien des infrastructures, la conception d'espaces favorisant la visibilité et la surveillance naturelle, ainsi que la sécurisation des réseaux de transport et des déplacements à pied ou à vélo, peuvent contribuer à réduire les opportunités de violence et à renforcer le sentiment de sécurité dans l'espace public. La création d'espaces publics accueillants, accessibles et bien entretenus, de même que la promotion d'une mixité fonctionnelle des quartiers, favorisent également une présence citoyenne accrue et une occupation positive des lieux.

#### *4.1.3 Prévention secondaire : interventions ciblées dans les milieux à risque*

Dans le cadre de la prévention secondaire, la mise en œuvre de programmes communautaires destinés aux jeunes, d'initiatives de mentorat, d'activités sportives et culturelles, ainsi que de dispositifs de médiation sociale ou d'actions de prévention dans les milieux scolaires peut contribuer à réduire les conflits et à renforcer les facteurs de protection. L'identification des « points chauds » de la violence et l'utilisation de données multisectorielles, notamment issues des services de santé, des services policiers et des organismes communautaires permettent également de mieux cibler les interventions et d'orienter plus efficacement les stratégies de prévention.

#### *4.1.4 Prévention tertiaire : accompagnement et rétablissement des victimes*

La prévention tertiaire concerne les interventions destinées aux personnes ayant déjà été exposées à des situations de violence. Dans ce domaine, il est essentiel de renforcer les services d'accompagnement psychosocial, les dispositifs d'aide aux victimes et les programmes de réinsertion sociale destinés aux jeunes.

Ces dispositifs doivent permettre d'offrir un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des jeunes victimes, incluant un soutien psychologique, une aide juridique et des programmes favorisant la réinsertion sociale. Le renforcement des mécanismes de coordination entre les services de santé, les institutions scolaires, les organismes communautaires et les services de justice constitue également un élément clé pour assurer une prise en charge efficace.

Ces interventions permettent non seulement de soutenir les victimes dans leur processus de rétablissement, mais également de prévenir les trajectoires de revictimisation ou d'implication dans des cycles de violence.

Finalement, les orientations présentées dans ce rapport s'inscrivent dans les priorités des organisations internationales engagées dans la promotion de villes plus sûres et plus inclusives. Elles offrent des pistes pertinentes pour renforcer les initiatives locales de prévention dans l'agglomération de Montréal, en cohérence avec les réalités de la victimisation des jeunes de 24 ans et moins décrites tout au long du rapport. Dans cette perspective, le développement de partenariats entre les autorités locales, les organisations internationales, les universités et les organismes communautaires pourrait favoriser la mise en œuvre de projets pilotes, la création d'observatoires urbains de la sécurité et le développement de programmes de recherche-action visant à mieux comprendre et prévenir la violence chez les jeunes.

## BIBLIOGRAPHIE

- A Place in Childhood. (2023). *Teenagers and public space: Final report*.  
[https://aplaceinchildhood.org/wp-content/uploads/2023/06/Teenagers-and-Public-Space-Report\\_FINAL.pdf](https://aplaceinchildhood.org/wp-content/uploads/2023/06/Teenagers-and-Public-Space-Report_FINAL.pdf)
- Agence de la santé publique du Canada. (2024). *Associations entre les expériences négatives liées à la COVID 19 et les symptômes d'anxiété et de dépression : étude fondée sur un échantillon national canadien représentatif. Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada*. 2024; 44(2) : 60-70. <https://doi.org/10.24095/hpcdp.44.2.03f>
- Anderson, P., Chisholm, D., & Fuhr, D. C. (2009). Effectiveness and cost-effectiveness of policies and programmes to reduce the harm caused by alcohol. *The Lancet*, 373(9682), 2234–2246.
- Aniello, S., & Caneppele, S. (2018). *Selling stolen goods on the online markets: an explorative study*. *Global Crime*, 19(1), 42–62.  
[https://www.researchgate.net/publication/322499424\\_Selling\\_stolen\\_goods\\_on\\_the\\_online\\_markets\\_An\\_explorative\\_study](https://www.researchgate.net/publication/322499424_Selling_stolen_goods_on_the_online_markets_An_explorative_study)
- Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM). (2018). *La prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil : Recommandations de bonnes pratiques professionnelles*. Saint-Denis La Plaine : ANESM.  
[https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_2903170/fr/la-prevention-de-la-violence-entre-les-mineurs-adolescents-au-sein-des-etablissements-d-accueil-recommandations](https://www.has-sante.fr/jcms/c_2903170/fr/la-prevention-de-la-violence-entre-les-mineurs-adolescents-au-sein-des-etablissements-d-accueil-recommandations)
- Aubel, A. J., Bruns, A., Zhang, X., Buggs, S. A., & Kravitz-Wirtz, N. (2023). Neighborhood collective efficacy and environmental exposure to firearm homicide among a national sample of adolescents. *Injury Epidemiology*, 10(1), 24. <https://doi.org/10.1186/s40621-023-00435-8>
- Audrin, C., & Blaya, C. (2020). *Psychological Well-Being in a Connected World: The Impact of Cybervictimization in Children's and Young People's Life in France*. *Frontiers in Psychology*, 11(1427), 1–11. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2020.01427>
- Backe, E. L., Lilleston, P., & McCleary-Sills, J. (2018). *Networked Individuals, Gendered Violence: A Literature Review of Cyberviolence*. *Violence and Gender*, 5(3), 135–146. <https://doi.org/10.1089/vio.2017.0056>
- Benec'h, G. (2014). Chapitre 1 - Les mesures structurelles les plus efficaces. *Les jeunes et l'alcool* (p. 31-64). Dunod. <https://shs.cairn.info/les-jeunes-et-l-alcool--9782100705917-page-31?lang=fr>.

- Blaya, C. (2018). Le cyberharcèlement chez les jeunes. *Enfance*, 3(3), 421–439.  
<https://doi.org/10.3917/enf2.183.0421>
- Burdick-Will, J., Stein, J., & Grigg, J. (2019). Danger on the way to school: Exposure to violent crime, student performance, and attendance. *Socius: Sociological Research for a Dynamic World*, 5, 1–14.  
<https://doi.org/10.1177/2378023119857619>
- Butts, J. A., Roman, C. G., Bostwick, L., & Porter, J. R. (2015). Cure Violence: A public health model to reduce gun violence. *Annual Review of Public Health*, 36(1), 39–53.  
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/25581151>
- Cardiff University. (2023). *The Cardiff Model for Violence Prevention*.  
<https://www.cardiff.ac.uk/documents/2665796-the-cardiff-model-for-violence-prevention>
- Ceccato, V., & Loukaitou-Sideris, A. (Eds.). (2020). *Transit crime and sexual violence in cities: International evidence and prevention*. Routledge.
- Ceccato, V., Langefors, L., & Näsman, P. (2023). The impact of fear on young people's mobility. *European Journal of Criminology*, 20(2), 486–506.  
<https://doi.org/10.1177/14773708211013299>
- Cénat, J. M., Blais, M., Hébert, M., Lavoie, F., & Guerrier, M. (2015). Correlates of bullying in Quebec high school students: The vulnerability of sexual-minority youth. *Journal of Affective Disorders*, 183, 315–321. <https://doi.org/10.1016/j.jad.2015.05.011>
- Centers for Disease Control and Prevention. (2018). *Cardiff Model toolkit*.  
<https://www.cdc.gov/violenceprevention/index.html>
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), Ville de Montréal, Ville de Bordeaux, Ville de Liège. (2007). Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution — Manuel pratique pour l'action locale. Montréal. Centre international pour la prévention de la criminalité.
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2011). Rapport d'évaluation du Centre International pour la Prévention de la Criminalité (CIPC) réalisé pour le compte de l'Arrondissement de Ville-Marie. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2505375>
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2023). *Rapport VCSJ 2023: Violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal*. Deuxième rapport.  
<https://cipc-icpc.org/rapport/rapports-thematiques-rapport/le-cipc-a-publie-son-deuxieme-rapport-sur-la-violence-commise-et-subie-par-les-jeunes-de-lagglomeration-de-montreal/>

- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2024). *Plan de collecte qualitatif : Actualisation des stratégies de recrutement des jeunes par les gangs criminalisés*.  
<https://cipc-icpc.org/nouvelles/le-cipc-publie-un-rapport-sur-lactualisation-des-strategies-de-recrutement-des-jeunes-par-les-gangs-criminalises/>
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). (2025). *Portrait chiffré de la criminalité dans l'agglomération de Montréal*  
<https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2025/11/VF-Portrait-de-la-criminalite-dans-lagglomeration-de-Montreal-October2025.pdf>
- Chalfin, A., Hansen, B., Mummolo, J., & Rydell, P. (2022). The effect of street lighting on crime: Evidence from a randomized experiment in New York City. *Journal of Quantitative Criminology*, 38(1), 127-157. <https://doi.org/10.1007/s10940-020-09490-6>
- Charlier, E. (2021). *La traite des êtres humains à l'ère numérique: Internet au service de l'exploitation sexuelle. Dans quelle mesure le droit pénal et le droit de la procédure pénale répondent-ils efficacement à ce phénomène?* Université catholique de Louvain.
- Chen, Q., Tang, J., Zhu, Y., & Chan, K. L. (2024). The role of school climate on student disclosure of private information and cyberbullying: A comparison of regular and vocational school students in China. *Frontiers in Public Health*, 12, 1336617. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2024.1336617>
- Comelli, C. (2013). *Quelle incidence du genre sur la vie nocturne des étudiants bordelais?* In Y. Raibaud & K. Marius (Éds.), *Genre et Construction de la Géographie* (p. 109125). Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. <https://doi.org/10.4000/books.msha.4756>
- Conseil du statut de la femme (2025). *Portrait des Québécoises. Édition 2024 – Violence*.  
<https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoise-edition-violence.pdf>
- Côté, A. M., Blais, É., & Ouellet, F. (2015). Vers un modèle écologique de la victimisation en milieu scolaire. *Criminologie*, 48(1), 31-55. <https://doi.org/10.7202/1029357ar>
- Coupienne, M. (2021). *La fragilisation du lien de confiance au sein de l'intervention sociale en protection de la jeunesse : Peut-on blâmer le droit ?* 34:1 Can J Fam L 79.  
<https://commons.allard.ubc.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1091&context=can-j-fam-l>
- Cure Violence. (2022). *Report on the Evidence on the Cure Violence Approach*.  
<https://cvg.org/culiacan-final-report-2022/>
- Currie, G., Delbosc, A., & Mahmoud, S. (2013). Factors influencing young peoples' perceptions of personal safety on public transport. *Journal of Public Transportation*, 16(1), 1–19.

- Cyr, K., Chamberland, C., & Clément, M. È. (2017). The impact of lifetime victimization and polyvictimization on adolescents in Québec: Mental health symptoms and gender differences. *Violence and Victims*, 32(1), 3-21. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.32.1.3>
- Dantchev, S., Hickman, M., Heron, J., Zammit, S., & Wolke, D. (2019). The independent and cumulative effects of sibling and peer bullying in childhood on depression, anxiety, suicidal ideation, and self harm in adulthood. *Frontiers in Psychiatry*, 10, 651. <https://doi.org/10.3389/fpsy.2019.00651>
- Desautels, K. (2024, 15 mai). *Les hommes victimes d'abus sexuels souvent silencieux à cause de leur socialisation*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-05-15/les-hommes-victimes-d-abus-sexuels-souvent-silencieux-a-cause-de-leur-socialisation.php>
- Di Méo G. (1991). *De l'espace subjectif à l'espace objectif: l'itinéraire du labyrinthe*. *L'Espace géographique*, n° 4, pages 359-373.
- Dong, B., Morrison, C. N., Branas, C. C., Richmond, T. S., & Wiebe, D. J. (2019). As violence unfolds: A space time study of situational triggers of violent victimization among urban youth. *Journal of Quantitative Criminology*, 36, 119-152. <https://doi.org/10.1007/s10940-019-09419-8>
- Dubé, C., Gagné, M. H., Clément, M. È., & Chamberland, C. (2018). Community violence and associated psychological problems among adolescents in the general population. *Journal of Child & Adolescent Trauma*, 11(4), 411-420. <https://doi.org/10.1007/s40653-018-0218-8>
- Estefan, L. F., Vivolo-Kantor, A. M., Niolon, P. H., Le, V. D., Tracy, A. J., Little, T. D., et al. (2021). Effects of the Dating Matters comprehensive prevention model on health and delinquency related risk behaviors in middle school youth: A cluster randomized controlled trial. *Prevention Science*, 22(2), 163-174. <https://doi.org/10.1007/s11121-020-01114-6>
- Exner-Cortens, D., Baker, E., & Lachance, C. (2022). Canadian adolescents' experiences of dating violence: Sources of support and services used. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(21-22), NP18817-NP18840. <https://doi.org/10.1177/08862605221094355>
- Exner-Cortens, D., Baker, E., Craig, W., Nguyen, H., & Roy, A. (2023). Canadian adolescents' experiences of dating violence: Associations with social power imbalances. *Journal of Interpersonal Violence*, 38(17-18), NP15538-NP15563. <https://doi.org/10.1177/08862605221092072>
- Fahey, E., Aziki, Y., & Spiga, M. (2023). Analyse des affaires criminelles impliquant l'usage d'une arme à feu dans l'agglomération de Montréal. [https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-armes-a-feu\\_2023-FINAL.pdf](https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-armes-a-feu_2023-FINAL.pdf)

- Felson, M., & Boivin, R. (2015). Daily crime flows within a city. *Crime Science*, 4, 31.  
<https://doi.org/10.1186/s40163-015-0039-0>
- Foell, A., Pitzer, K. A., Nebbitt, V., Lombe, M., Yu, M., Villodas, M. L., & Newransky, C. (2021). Exposure to community violence and depressive symptoms: Examining community, family, and peer effects among public housing youth. *Health & Place*, 69, 102579.  
<https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2021.102579>
- Foster, H., & Brooks-Gunn, J. (2023). Effets de la violence physique familiale et communautaire sur le développement de l'enfant : Prévalence, facteurs de risque et lacunes de la recherche. *Texas A&M University, États-Unis ; Columbia University, États-Unis*.  
<https://www.enfant-encyclopedie.com/pdf/expert/violence-sociale/selon-experts/effets-de-la-violence-physique-familiale-et-communautaire-sur-le>
- Foxcroft, D. R., Ireland, D., Lister-Sharp, D. J., Lowe, G., & Breen, R. (2003). Longer-term primary prevention for alcohol misuse in young people: A systematic review. *Addiction*, 98(4), 397–411.
- Gaffney, H., Ttofi, M. M., & Farrington, D. P. (2021). Effectiveness of school-based programs to reduce bullying perpetration and victimization: An updated systematic review and meta-analysis. *Campbell Systematic Reviews*, 17(2), e1143.  
<https://doi.org/10.1002/cl2.1143>
- Geoffroy, M.-C., Boivin, M., Arseneault, L., Turecki, G., Vitaro, F., Brendgen, M., Renaud, J., Séguin, J. R., & Côté, S. M. (2018). Childhood trajectories of peer victimization and prediction of mental health outcomes in midadolescence: A longitudinal population-based study. *CMAJ*, 190(2), E37-E43.  
<https://doi.org/10.1503/cmaj.170883>
- Gouvernement du Canada, S. C. (2020, 8 septembre). Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302)
- Gouvernement du Canada, S. C. (2021). Enquête sociale générale — Sécurité des canadiens (ESG). [https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504](https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504)
- Haahr Pedersen, I., Ershadi, S. M., Hyland, P., et al. (2020). Polyvictimization and psychopathology among children and adolescents: A systematic review of studies using the Juvenile Victimization Questionnaire. *Trauma, Violence, & Abuse*. [10.1016/j.chiabu.2020.104589](https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2020.104589)
- Hébert, M., Blais, M., & Lavoie, F. (2017). Prevalence of teen dating victimization among a representative sample of high school students in Quebec. *International Journal of Clinical and Health Psychology*, 17(3), 225-233. <https://doi.org/10.1016/j.ijchp.2017.06.001>

- Hébert, M., Daspe, M. È., Blais, M., Lavoie, F., & Guerrier, M. (2017). Agression sexuelle et violence dans les relations amoureuses à l'adolescence : Le rôle médiateur du TSPT. *Criminologie*, 50(2), 51-73.  
<https://doi.org/10.7202/1042333ar>
- Heinze, J. E., Hsieh, H.- F., Thulin, E. J., Howe, K., Miller, A. L., & Zimmerman, M. A. (2021). Adolescent exposure to violence and intimate-partner violence victimization and perpetration at age 30: The mediating role of mental health. *Journal of Applied Developmental Psychology*, 72, 101215.  
<https://doi.org/10.1016/j.appdev.2020.101215>
- Ingram, K. M., Espelage, D. L., Merrin, G. J., Valido, A., Heinze, J. E., & Henry, K. L. (2020). Familial, sibling, and peer violence and behavioral health among adolescents. *Frontiers in Psychiatry*, 11, 1006.  
<https://doi.org/10.3389/fpsy.2020.01006>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2020). *Facteurs de risque*.  
<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/facteurs-de-risque>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2022). *Maltraitance envers les personnes âgées*.  
<https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-dela-violence-interpersonnelle/dossiers/maltraitance-envers-les-personnes-ainees>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2023). *Statistiques*.  
<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/statistiques>
- Institut du Nouveau Monde (INM). 2022. « Montréal sécuritaire pour les jeunes : dialogue sur l'intervention en prévention de la violence. Rapport de consultation ». Montréal, 14 mars 2022.  
[inm.qc.ca/SDIS-prevention-violences-jeunes](http://inm.qc.ca/SDIS-prevention-violences-jeunes)
- Interagency Working Group on Sexual Exploitation of Children. (2016). *Terminology guidelines for the protection of children from sexual exploitation and sexual abuse*. ECPAT International.  
<https://ecpat.org/wp-content/uploads/2025/04/Second-Edition-Terminology-Guidelines-final.pdf>
- Jurkevičienė, J., & Budrytė, P. (2025). Youth perception of public spaces in the city. *Urban Science*, 9(2), 25.  
<https://doi.org/10.3390/urbansci9020025>
- Krause, M. (2016, September 8). Data presented at *International Conference for Violence Prevention: From Scientific Excellence to Effective Practice*, Cape Town, South Africa.
- Kliwer, W. (2016). Victimization and stress responses among urban adolescents: The moderating role of emotion regulation. *Journal of Youth and Adolescence*, 45(8), 1574-1587.  
<https://doi.org/10.1007/s10964-016-0459-9>

- Kulig, T. C., & Sullivan, C. J. (2017). Continuity and change in adolescent victimization: A longitudinal study. *Victims & Offenders*, 12(1), 15-35.  
<https://doi.org/10.1080/15564886.2015.1115752>
- Kravitz-Wirtz, N., Bruns, A., Aubel, A. J., Zhang, X., & Buggs, S. A. (2022). Inequities in community exposure to deadly gun violence by race/ethnicity, poverty, and neighborhood disadvantage among youth in large US cities. *Journal of Urban Health*, 99(4), 610-625.  
<https://doi.org/10.1007/s11524-022-00656-0>
- Laforest, J., Maurice, P., & Louise, M. B. (2018). Rapport québécois sur la violence et la santé.
- Lapalud, P., & Blache, C. (2019). Le genre la nuit. Espace sensible. *L'Observatoire*, 53(1).  
<https://doi.org/10.3917/lobs.053.0025>
- Laroque, F. M., Boers, E., Girard, A., Cloutier, A., & Conrod, P. J. (2023). Personality-specific pathways from bullying victimization to adolescent alcohol use: A multilevel longitudinal moderated mediation analysis. *Development and Psychopathology*, 35(3), 1454-1467.  
<https://doi.org/10.1017/S0954579422001775>
- Le Goff, T. (2011). Peurs et victimations des personnes âgées. Au-delà des discours, quelle réalité chiffrée ? *Gérontologie et société*, 34/136(1).  
<https://doi.org/10.3917/gs.136.0175>
- Le Bigot, E. (2022). *Pratiques de femmes dans les espaces publics : représentations, stratégies corporelles et inégalités sociales. Une comparaison entre Caen, Rouen et Portsmouth*. Géographie. Université de Caen Normandie, 2024. Français.  
<https://normandie-univ.hal.science/tel-04074174v1>
- Lee, J. M., Hong, J. S., Resko, S. M., Gonzalez Prendes, A. A., & Voisin, D. R. (2022). Pathways from exposure to community violence to bullying victimization among adolescents. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(14), 8683.  
<https://doi.org/10.3390/ijerph19148683>
- London Information Sharing to Tackle Violence. (2018). *Information sharing to tackle violence (ISTV)*.  
<https://data.london.gov.uk/information-sharing-to-tackle-violence/>
- Marquet, O., Hipp, J. R., & Scully, J. Y. (2020). Effects of crime type and location on park use behavior. *Landscape and Urban Planning*, 199, 103810. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2020.103810>
- Matzopoulos, R. G., Thompson, M. L., & Myers, J. E. (2014). Firearm and nonfirearm homicide in five South African cities: A retrospective population-based study. *American Journal of Public Health*, 104(3), 455-460. <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC3953758/>

- McNaughton Reyes, H. L., Graham, L. M., Chen, M. S., Baron, D., Gibbs, A., Groves, A. K., Kajula, L., Bowler, S., & Maman, S. (2021). *Adolescent dating violence prevention programmes: a global systematic review of evaluation studies*. *Lancet Child Adolesc Health*, Mar;5(3):223-232. [10.1016/S2352-4642\(20\)30276-5](https://doi.org/10.1016/S2352-4642(20)30276-5)
- Miller, T. (2013). *The cost of firearm violence*. Children's Safety Network. <https://www.childrenssafetynetwork.org/resources/cost-firearm-violence>
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (2025). Occupation du territoire. <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/montreal/portrait-regional/occupation-duterritoire>
- Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2024). *Les jeunes adultes contrevenants: Perspective des 18 à 25 ans*. Gouvernement du Québec.
- Mowen, T. J., & Freng, A. (2019). Is more necessarily better? School security and perceptions of safety. *American Journal of Criminal Justice*, 44(3), 448-470.
- Mitre-Becerril, D., Tahamont, S., Lerner, J., & Chalfin, A. (2022). Can deterrence persist? Long-term evidence from a randomized experiment in street lighting. *Criminology & Public Policy*, 21(4), 865-891. <https://doi.org/10.1111/1745-9133.12599>
- Natarajan, M., Schmuhl, M., Sudula, S., & Mandala, M. (2017). Sexual victimization of women on public transport in Delhi: Analyzing the nature, patterns and reporting of sexual harassment. *Crime Prevention and Community Safety*, 19(3), 168-182. <https://doi.org/10.1057/s41300-017-0025-4>
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). (2024). *Prévention de la criminalité et de la violence chez les jeunes grâce au sport – Guide de politiques : Résumé analytique*. Genève : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. [https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/COMMSCPCJS/240916\\_TM1440\\_SCORE\\_Policy\\_Guide\\_Executive\\_Summary\\_FR\\_WEB.pdf](https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/COMMSCPCJS/240916_TM1440_SCORE_Policy_Guide_Executive_Summary_FR_WEB.pdf)
- Oncioiu, S. I., Boivin, M., Geoffroy, M. C., et al. (2023). Mental health comorbidities following peer victimization across childhood and adolescence: A 20 year longitudinal study. *Psychological Medicine*, 53(5), 2072-2084. <https://doi.org/10.1017/S0033291721003822>
- Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : Examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Québec : Presses de l'Université Laval (586 p.).
- Paul, O. et Savard, N. (2016). 3. Les facteurs protecteurs du soutien social et familial. *Exposés aux violences conjugales, les enfants de l'oubli* (p. 73-90). <https://shs.cairn.info/exposes-aux-violences-conjugales-les-enfants--9782749250311-page-73?lang=fr>

- Pallanca, D. (2018). #MoiAussi : Le mouvement qui a tout changé. <https://fpcsn.qc.ca/2018/12/19/moiaussi-le-mouvement-qui-a-tout-change/>
- Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. <https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cnmcs-plcng/cn36423-fra.pdf>
- Perret, L. C., Orri, M., Boivin, M., Ouellet-Morin, I., Denault, A. S., Côté, S. M., Tremblay, R. E., Renaud, J., & Geoffroy, M. C. (2020). Cybervictimization in adolescence and its association with subsequent suicidal ideation and attempt beyond face to face victimization. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 61(8), 866-874. <https://doi.org/10.1111/jcpp.13158>
- Potard, C. et Henry, A. (2021). Chapitre 12. Promouvoir les compétences émotionnelles, sociales et morales pour prévenir le harcèlement scolaire et ses conséquences. Dans P. Gobin, V. Baltazart, A. Simoës Perlant et N. Stefaniak *Émotions et apprentissages* (p. 321-353). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.gobin.2021.01.0321>
- Pittman, S. K., & Farrell, A. D. (2022). Patterns of community violence exposure among urban adolescents and associations with adjustment. *American Journal of Community Psychology*, 70(3-4), 486-503. <https://doi.org/10.1002/ajcp.12598>
- Quinn, L., Clare, J., Brown, R., Morgan, A., & Sullivan, T. (2022). *Offender insight into Australian stolen goods markets from 2002–2017: the DUMA survey as a 16-year window into property crime offenders' target selections and disposal*. *Psychology, Crime & Law*. <https://prohic.nl/wp-content/uploads/2022/07/417FencingMarketOffenderTargetSelectionAUS.May2022.pdf>
- Quoibion, E. (2024). *Quel est l'effet des dispositifs visant à améliorer le climat scolaire, auprès des élèves du primaire et du secondaire de l'enseignement ordinaire, sur la prévalence du cyberharcèlement?* [Mémoire de master, Université de Liège]. MatheO. <http://hdl.handle.net/2268.2/24458>
- Radtke, S. R., Wretman, C. J., Rizo, C. F., Franchino Olsen, H., Williams, D. Y., & Chen, W. T. (2024). A systematic review of conceptualizations and operationalizations of youth polyvictimization. *Trauma, Violence, & Abuse*. <https://doi.org/10.1177/15248380231224026>
- Reyes, H. L. M. N., Graham, L. M., Chen, M. S., & Thiel de Bocanegra, H. (2021). Adolescent dating violence prevention programmes. *The Lancet Child & Adolescent Health*, 5(10), 705-716.
- Riom, L., Hummel, C., Kimber, L., & Burton-Jeangros, C. (2015). « Plus on est vieux, plus on se protège » : Le sentiment de sécurité chez les personnes âgées. *Retraite et société*, 71(2). <https://doi.org/10.3917/rs.071.0057>

- Ruel, C., Lavoie, F., Hébert, M., & Blais, M. (2020). Gender's role in exposure to interparental violence, acceptance of violence, self-efficacy, and physical teen dating violence among Quebec adolescents. *Journal of Interpersonal Violence*, 35(15-16), 3079-3101. <https://doi.org/10.1177/0886260517707311>
- Sader, J., Leclerc, C., Guay, S. & Lafortune, D. (2017). Préjugé dans la détermination des peines accordées aux jeunes doublement insérés dans le système public de protection et de justice. *Criminologie*, 50(1), 77–97. <https://doi.org/10.7202/1039797ar>
- Sampasa-Kanyinga, H., Chaput, J.-P., Hamilton, H. A., & Larouche, R. (2016). School bus travel is associated with bullying victimization among Canadian male, but not female, middle and high school students. *Child Abuse & Neglect*, 58, 141–148. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2016.06.021>
- Sampasa Kanyinga, H., Lalande, K., & Colman, I. (2018). Cyberbullying victimisation and internalising and externalising problems among adolescents. *Epidemiology and Psychiatric Sciences*, 27(6), 601-610. <https://doi.org/10.1017/S2045796016001049>
- Santaella-Tenorio, J., Cerdá, M., Villaveces, A., & Galea, S. (2016). What do we know about the association between firearm legislation and firearm-related injuries? *Epidemiologic Reviews*. <https://doi.org/10.1093/epirev/mxv012>
- Siah, P. C., Tang, J. J., et al. (2022). Cybervictimization and depression among adolescents: Coping strategies as mediators. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(7), 3903. <https://doi.org/10.3390/ijerph19073903>
- Statistique Canada. (2021). Données du recensement de la population 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Longueuil&DGUIDlist=2021A00052458227&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>
- Statistique Canada. (2022). Série « Perspective géographique », Recensement de la population de 2021 [jeu de données]. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?r=1&Lang=F&dguid=2021A00052475017&TOPIC=>
- United Nations Office on Drugs and Crime & Office of the Special Representative of the Secretary-General on Violence Against Children. (2023). Strategy to end violence against children 2023–2030. Vienna, Austria: United Nations Office on Drugs and Crime. [https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/endVAC/Strategy to End Violent Against Children.pdf](https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/endVAC/Strategy%20to%20End%20Violent%20Against%20Children.pdf)

- Vaillancourt, T., Faris, R., & Mishna, F. (2017). Cyberbullying in children and youth: Implications for health and clinical practice. *Canadian Journal of Psychiatry*, 62(6), 368-373.  
<https://doi.org/10.1177/0706743716684791>
- Violence Prevention Through Urban Upgrading. (2013). *Violence prevention through urban upgrading: A manual for safety as a public good*.  
[http://vpuu.org.za/wp-content/uploads/2017/05/VPUU\\_a-manual-for-safety-as-a-public-good.pdf](http://vpuu.org.za/wp-content/uploads/2017/05/VPUU_a-manual-for-safety-as-a-public-good.pdf)
- Villaveces A. Effect of a ban on carrying firearms on homicide rates in two Colombian cities. *Journal of the American Medical Association*. 2000;283(9):1205-1209. [10.1001/jama.283.9.1205](https://doi.org/10.1001/jama.283.9.1205)
- Wallace, A., Havale, R., Davis, J. P., Dworkin, E. R., & Rhew, I. C. (2023). Risk and protective factors in cyber dating violence: A review. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 26(3), 609-632.  
<https://doi.org/10.1007/s10567-022-00426-7>
- Wellesley Institute. (2023). *Community violence in Toronto*. Wellesley Institute.  
<https://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2024/05/Community-Violence-in-Toronto.pdf>
- WePROTECT Global Alliance. (2016). *Preventing and tackling child sexual exploitation and abuse: A model national response*. <http://www.weprotect.org/the-model-national-response/>
- Western Cape Government. (2017). *Alcohol harms reduction policy white paper*.  
<https://www.wcla.gov.za/wp-content/uploads/2025/01/Western-Cape-alcohol-related-harms-reduction-policy-White-Paper.pdf>
- Whipple, C. R., Robinson, W. L., Jason, L. A., Calvert, E., & Howell, R. (2021). *Patterns of community violence exposure among African American adolescents*. *American Journal of Community Psychology*, 68(3-4), 384-399. <https://doi.org/10.1002/ajcp.12502>
- Zhou, J., Zhu, Y., Wu, Y., Shao, D., Li, H., & Sun, R. (2024). Patterns of poly victimization among early adolescents. *Journal of Child & Adolescent Trauma*.  
<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC11444219/>

## ANNEXES

### Annexe 1 : Infractions liées aux catégories de crimes contre la personne et de crimes contre la propriété

La liste ci-dessous ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les infractions codées dans le Programme DUC.

#### Crimes contre la personne

Infractions pouvant entraîner la mort	Cette catégorie comprend les meurtres, les homicides involontaires, la négligence criminelle entraînant la mort, les tentatives de meurtre, les conspirations pour meurtre, etc.
Infractions sexuelles	Cette catégorie comprend les agressions sexuelles, les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'incitation à des contacts sexuels, le voyeurisme, la distribution non consensuelle d'images intimes, la bestialité, la corruption d'enfant, le leurre au moyen d'un ordinateur, fournir de la pornographie à un mineur, etc.
Voies de fait	Cette catégorie comprend les voies de fait, les voies de fait graves, les agressions armées et l'infliction de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu, l'usage d'une arme à feu, le braquage d'une arme à feu, les voies de fait contre un policier, les voies de fait contre un agent de la paix, la négligence criminelle entraînant des lésions, les trappes susceptibles de blesser, etc.
Infractions entraînant une perte de liberté	Cette catégorie comprend les enlèvements, la séquestration, la prise d'otage, la traite de personne, etc.
Actes de menace ou de violence	Cette catégorie comprend le vol qualifié sur une personne, dans un commerce, dans une institution financière, dans un véhicule, d'un sac à main, d'une arme à feu, etc., l'extorsion, le harcèlement criminel, les communications indécentes ou harassantes, la profération de menaces, l'intimidation, les autres crimes violents, etc.

Proxénétisme et obtention de services sexuels	Cette catégorie comprend l'obtention de services sexuels contre rétribution, l'avantage matériel provenant de services sexuels, le proxénétisme et la publicité de services sexuels.
---	--

### Crimes contre la propriété

Incendies criminels	Cette catégorie comprend les incendies criminels de bien immobilier, de véhicule et d'autres biens.
Introductions par effraction	Cette catégorie comprend les introductions par effraction dans une résidence privée, dans un camp, chalet, roulotte, dans un établissement commercial, le vol d'arme à feu dans un véhicule, etc.
Vols et recels	Cette catégorie comprend les vols (de biens, de sac à main, à l'étalage, de bicyclette, de véhicules, etc.) et les recels.
Fraudes	Cette catégorie comprend les fraudes (par carte de service, par chèque, par guichet automatique), l'obtention de gîte ou de nourriture sans payer, l'obtention frauduleuse de transport, le changement d'étiquette (prix), la fraude à l'identité, le marketing de masse, les fausses réclamations au gouvernement, les valeurs mobilières et les instruments financiers, les fausses réclamations d'assurance, le clonage de cartes de service, le vol d'identité, etc.
Méfais	Cette catégorie comprend les dommages matériels, les graffitis, les méfaits sur un véhicule, les méfaits sur un monument commémoratif, sur un bien culturel, etc.

### Infractions criminelles liées aux drogues et aux autres substances

Possession	Cette catégorie comprend la possession d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde, sauf héroïne.
Trafic	Cette catégorie comprend le trafic d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde, sauf héroïne.

Possession aux fins de trafic	Cette catégorie comprend la possession aux fins de trafic d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde, sauf héroïne.
Importation et exportation	Cette catégorie comprend l'importation et l'exportation d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde, sauf héroïne.
Production	Cette catégorie comprend la production d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde, sauf héroïne.
Fraudes médicales	Cette catégorie comprend les visites multiples, les fausses ordonnances et la supposition de personnes.
Autres	Cette catégorie comprend toute autre infraction à la loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS).
Loi sur le cannabis	Cette catégorie comprend la possession, la distribution, la vente, l'importation et l'exportation et la production de cannabis.

### Infractions aux lois provinciales

Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (LIMBA)	Cette catégorie comprend la vente sans permis, la vente après les heures d'exploitation du permis, les bouteilles non timbrées et les boissons avec alcool non acheté à la SAQ.
Autres lois provinciales	Cette catégorie comprend la loi sur les valeurs immobilières, sur les explosifs, les règlements sur le camionnage, les taxis, les autobus ainsi que la loi sur la santé publique, la sécurité privée et le tabac.

### Annexe 2 : Lexique

Agression sexuelle :	Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte
----------------------	---

	visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, en ayant recours à la force ou à la contrainte ou au moyen de menaces implicites ou explicites. L'agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2001 : 22). Souvent obtenues par la menace, la force, la fraude ou l'autorité de l'agresseur, les agressions sexuelles se présentent sous des formes différentes (attouchements, fellation, masturbation ou pénétration), y compris sous forme de harcèlement sexuel ou de voyeurisme (SPVM, 2021).
Agression armée :	Est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme ;</li> <li>• Inflige des lésions corporelles au plaignant ;</li> <li>• Étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant.</li> </ul>
Contacts sexuels :	Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant de moins de seize ans est coupable.
Décharger une arme à feu avec intention :	Commet une infraction quiconque, dans l'intention de blesser, mutiler ou défigurer une personne, de mettre sa vie en danger ou d'empêcher son arrestation ou sa détention, décharge une arme à feu contre qui que ce soit.
Extorsion — personne :	Commet une infraction quiconque, avec l'intention : <ol style="list-style-type: none"> <li>a) ou bien d'extorquer de l'argent de quelqu'un ;</li> <li>b) ou bien d'induire quelqu'un à conférer à une autre personne une charge ou fonction rémunérée ou de confiance, ou à obtenir pour cette autre personne une telle charge ou fonction,</li> <li>c) publie ou menace de publier, ou offre de s'abstenir de publier un libelle diffamatoire ou d'en empêcher la publication.</li> </ol>

<p>Fraude carte de service :</p>	<p>Est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans justification ou excuse légitime, fabrique, répare, achète, vend, exporte du Canada, importe au Canada ou a en sa possession quelque instrument, dispositif, appareil, matière ou chose qu'il sait utiliser, modifié ou destiné à l'une ou l'autre des fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) copier des données relatives à une carte de crédit devant servir à la commission d'une infraction ;</li> <li>b) falsifier des cartes de crédit ou en fabriquer des fausses.</li> </ul>
<p>Harcèlement criminel :</p>	<p>Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre — compte tenu du contexte — pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.</p>
<p>Méfais : :</p>	<p>Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) détruit ou détériore un bien ;</li> <li>b) rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace ;</li> <li>c) empêche, interrompt ou gêne l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien ;</li> <li>d) empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien.</li> </ul>
<p>Proférer des menaces :</p>	<p>Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un ;</li> <li>b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles ;</li> <li>c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un.</li> </ul>

Supposition de personne :	Cette infraction est commise lorsqu'il est démontré que l'accusé s'est présenté comme étant la personne pour laquelle il tentait de se faire passer.
Voies de fait (niveau 1,2 et 3) :	<p>Les voies de fait (niveau 1) représentent « les plus courantes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n'entraînent aucune blessure corporelle pour la victime » (Statistique Canada, 2015).</p> <p>Les voies de fait (niveau 2) sont des actes de violence armée causant des lésions corporelles ou sont celles impliquant la présence, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une arme, vraie ou fausse. « Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable » (Statistique Canada, 2015).</p> <p>Enfin, les voies de fait (niveau 3), « connues sous le nom de "voies de fait graves" comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger » (Statistique Canada, 2015).</p>
Agression sexuelle :	Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. L'agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2001 : 22). Elles font souvent l'usage de la menace, de la force, de la fraude, ou de l'exercice d'autorité de la part de l'agresseur, pouvant prendre des formes différentes (attouchements, fellation, masturbation ou pénétration), du harcèlement sexuel ou du voyeurisme (SPVM, 2021).
Agression armée :	Est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans ou d'une infraction punissable sur

	<p>déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme ;</li> <li>b) Inflige des lésions corporelles au plaignant ;</li> <li>c) Étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant.</li> </ul>
Contacts sexuels :	Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant âgé de moins de seize ans est coupable.
Décharger une arme à feu avec intention :	Commet une infraction quiconque, dans l'intention de blesser, mutiler ou défigurer une personne, de mettre sa vie en danger ou d'empêcher son arrestation ou sa détention, décharge une arme à feu contre qui que ce soit.
Extorsion — personne :	Commet une infraction quiconque, avec l'intention : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) ou bien d'extorquer de l'argent de quelqu'un ;</li> <li>b) ou bien d'induire quelqu'un à conférer à une autre personne une charge ou fonction rémunérée ou de confiance, ou à obtenir pour cette autre personne une telle charge ou fonction,</li> <li>c) publie ou menace de publier, ou offre de s'abstenir de publier un libelle diffamatoire ou d'en empêcher la publication.</li> </ul>
Fraude carte de service :	Est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans justification ou excuse légitime, fabrique, répare, achète, vend, exporte du Canada, importe au Canada ou a en sa possession quelque instrument, dispositif, appareil, matière ou chose qu'il sait utiliser, modifié ou destiné à l'une ou l'autre des fins suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) copier des données relatives à une carte de crédit devant servir à la commission d'une infraction ;</li> <li>b) falsifier des cartes de crédit ou en fabriquer des fausses.</li> </ul>
Harcèlement criminel :	Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre — compte tenu du

	contexte — pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.
Méfais :	Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas : a) détruit ou détériore un bien ; b) rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace ; c) empêche, interrompt ou gêne l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien ; d) empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien.
Proférer des menaces :	Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace : a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un ; b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles ; c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un.
Supposition de personne :	Cette infraction est commise lorsqu'il est démontré que l'accusé s'est présenté comme étant la personne pour laquelle il tentait de se faire passer.
Voies de fait (niveau 1,2 et 3) :	Les voies de fait (niveau 1) représentent « les plus courantes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n'entraînent aucune blessure corporelle pour la victime » (Statistique Canada, 2015). Les voies de fait (niveau 2) sont des actes de violence armée causant des lésions corporelles ou sont celles impliquant la présence, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une arme, vraie ou fausse. Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable » (Statistique Canada, 2015). Enfin, les voies de fait (niveau 3), « connues sous le nom de "voies de fait graves" comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger » (Statistique Canada, 2015).
Vol d'identité :	Commet une infraction quiconque obtient ou a en sa possession des renseignements identificateurs sur une autre personne dans l'intention de les utiliser pour commettre un

	acte criminel dont l'un des éléments constitutifs est la fraude, la supercherie ou le mensonge.
--	---

### Annexe 3 : Type de relation entre la victime et son auteur présumé

Autre relation	Ami; Autre relation intime; Relation inverse d'autorité; Symbole d'autorité
Autres membres de la famille	Beau-fils/Belle-fille; Beau-père/Belle-mère; Parent éloigné.
Connaissance	Colocataire; Connaissance; Voisin.
Étranger	Étranger (la victime déclare ne pas connaître son agresseur).
Famille immédiate	Enfant; Famille immédiate; Parent/Tuteur.
Inconnu	Inconnu (n'a pas pu être établie par la police).
Partenaires intimes actuels ou anciens	Ami intime; Conjoint; Ex-ami intime; Ex-conjoint.
Relation d'affaires ou criminelle	Relation criminelle; Relation d'affaires

### Annexe 4 : L'approche par espace de vie<sup>8</sup>

Espace privé	Résidences (unités d'habitation, maisons unifamiliales), camps, chalets, roulottes, maison de retraite, garages contigus, isolés, remises, remises d'appartement et toutes les catégories dont le premier mot commence par résidence, sauf « résidence commerciale ».
Milieu scolaire	Écoles (activités surveillées et non surveillées).
Espace public (fermé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Immeubles commerciaux ou abritant une société, industries, entrepôts, édifices à bureaux, bureau des douanes, endroits commerciaux corporatifs et non commerciaux corporatifs.</li> <li>• Commerce de détail et de service (restaurants, pharmacies, dépanneurs, garages et stations-service, concessionnaires</li> </ul>

<sup>8</sup> Au cours de la dernière année, le *cyberespace* s'est imposé de manière durable comme un environnement transversal dans les espaces de vie et en fait désormais partie intégrante. Il se retrouve dans l'espace de vie privé, dans le milieu scolaire, ainsi que dans les espaces publics ouverts ou fermés dès lorsqu'un accès à Internet est disponible.

	<p>automobiles, centres commerciaux, clubs, boîtes de nuit, bijouteries, boutiques, brocantes, centre d’inspection des véhicules, magasins, marchés d’alimentation, épicerie).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux publics (établissements publics, hôpitaux, cliniques, CLSC, centres de jour, arénas, lieux de culte, aéroports, cours de justice, centres communautaires, édifices du gouvernement, banques, établissements institutionnels à vocation religieuse, établissements publics autres, comme des bibliothèques, centres d’accueil, hôtels de ville, musées, etc., cliniques vétérinaires, stationnements, universités, cégeps, marinas).</li> <li>• Établissements correctionnels (prisons, foyers et maison de transition).</li> <li>• Résidences commerciales (gîtes, centres de villégiature, chambres d’hôtel et motel)</li> <li>• Refuge pour itinérants et foyers (pour sans-abri)</li> </ul>
Espace public (ouvert)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voies publiques, rues et routes, autoroutes, pistes cyclables, tunnels piétons, passages, espaces pour piétons, vélos, motoneiges, véhicules tout terrain, et autres.</li> <li>• Transport en commun (métro, véhicules, installations de transport public, autobus STM, abribus, trains).</li> <li>• Parcs, plans d’eau.</li> <li>• Chantiers de construction (construction sur propriété, site de construction)</li> </ul>
Autres	<p>Marché public, territoire du SPVM, voie ferrée, cabine téléphonique, fourrière et port de Montréal) — Postes de police — Véhicules routiers ou remorques (lors de vols dans un véhicule) — Propriétés privées — inconnues</p>

### Annexe 5 : Mise en garde concernant l’utilisation des données policières

D’une part, il est possible qu’un service de police attribue jusqu’à quatre codes d’événement à chaque affaire transmise. Toutefois, seule l’infraction la plus grave est comptabilisée dans les statistiques, en général l’infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du Code criminel (Gouvernement du Canada, 2020). Par exemple, dans une situation impliquant une introduction par effraction dans un domicile, des voies de fait, des menaces armées et un vol de véhicule, seule l’infraction relative aux voies de fait (soit la plus grave des quatre) sera prise en compte. En outre, si l’affaire concerne plus d’une victime, un événement sera enregistré pour chacune d’entre elles. Toutefois, pour les crimes contre la propriété et les vols qualifiés, une seule infraction est comptabilisée par événement, même lorsqu’il y a plusieurs plaignants (Quimet, 2015).

D’autre part, les pourcentages relatifs aux victimes et aux auteurs présumés inconnus proviennent souvent d’informations déclarées par les services de police, qui n’ont pas identifié précisément les personnes mises

en cause ni précisé le genre et/ou l'âge de celles-ci. De plus, une même personne pourrait avoir été victime de plus d'une infraction recensée, ce qui constitue une limitation importante pour l'analyse des données portant sur la criminalité. Aussi, il est nécessaire de tenir compte du fait que certaines données sont imprécises et parcellaires, puisqu'elles comportent des variables parfois inconnues, tels l'âge et le genre de l'auteur présumé et/ou de la victime. C'est le cas notamment des affaires non résolues jusqu'à présent et des crimes rarement portés à l'attention des autorités, comme les crimes « sans victime », entre autres la prostitution, la vente de drogues, les jeux et les paris. Ici, on ne peut parler de victime, puisqu'un acteur propose un bien ou un service et l'autre l'achète (Ouimet, 2015).

## **Annexe 6 : Limites de l'analyse quantitative**

Il est important de tenir compte de ce que l'on appelle le « chiffre noir » de la criminalité, c'est-à-dire le nombre d'incidents criminels qui ne sont jamais signalés à la police et dont le nombre est élevé (Perreault, 2015). La comparaison des statistiques sur la criminalité déclarée aux autorités et des données portant sur les infractions démontre qu'une part importante d'affaires criminelles ne sont jamais signalées à la police (Gouvernement du Canada, 2021). Les raisons pour lesquelles une personne victime d'un acte criminel ne le dénonce pas sont multiples. Les motifs que les personnes invoquent le plus souvent sont l'impossibilité d'être dédommagée, le manque de confiance envers les services de police et l'appareil judiciaire, la crainte de ne pas être crue et, par conséquent, d'être victimisée à nouveau, ainsi que la peur des représailles ou le désir de se venger par soi-même. Par ailleurs, nous devons tenir compte du fait qu'une victime est beaucoup plus portée à dénoncer une personne qu'elle ne connaît pas ou une connaissance plutôt qu'un membre de sa famille. Ainsi, il est important de prendre en considération les relations entre les victimes et les auteurs présumés lorsqu'elles sont connues. Par conséquent, les données représentent davantage un état des activités des services de police qu'une mesure réelle de la criminalité. Malgré cela, elles sont un indicateur fiable de l'état de la criminalité et de son évolution sur un territoire donné. Dans ce contexte, l'analyse chiffrée présentée ne renvoie pas à l'ensemble des crimes commis et subis dans la Ville de Sherbrooke, mais plutôt aux événements qui ont fait l'objet d'un signalement aux services de police, pour la plupart provenant d'un rapport du SPS.

Les infractions déclarées par les services de police à l'échelle canadienne concernant la cybercriminalité sont comprises comme « toute infraction relevant du Code criminel du Canada dans laquelle la technologie de l'information et des communications (TIC) est l'objet du crime, ou dans laquelle la TIC est nécessaire à la perpétration de l'infraction et en fait partie intégrante ». Certaines règles et nuances sont à connaître concernant cette définition et la codification du dossier. Dans l'immédiat, retenons que les indicateurs de cybercriminalité permettent uniquement de déterminer si des TIC ont été utilisées dans le cadre d'une infraction au Code criminel ou si ceux-ci étaient nécessaires pour commettre l'infraction (ou s'ils en faisaient partie intégrante).

De plus, nous devons tenir compte de l'influence des mouvements sociaux qui ont généralement une incidence sur le nombre de déclarations des crimes aux autorités. Par exemple, le lancement de campagnes d'information sur les agressions sexuelles peut avoir une incidence sur le nombre de plaintes rapportées à la police. Particulièrement, le mouvement de dénonciation #MoiAussi, qui a pris de l'ampleur à

l'automne 2017, semble avoir influencé le nombre de signalements d'infractions sexuelles depuis cette période (Pallanca, 2018).

La pandémie de COVID-19 a également eu un effet sur la population, sur ses vulnérabilités ainsi que sur les infractions commises et subies dans la ville. Toutefois, nous n'avons pas remarqué de répercussions importantes sur les données policières consignées en 2020 et 2021. Un manque de recul nous empêche pour l'instant de formuler des conclusions définitives. Nous devons étudier plus en profondeur les répercussions sur les citoyens de la ville au moyen de mécanismes de consultation et de discussion.

Toutefois, à des fins d'interprétation de ces données, il est important de préciser que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes mises en cause dans des affaires criminelles, la base de données du Service de police de Sherbrooke n'est pas en mesure de distinguer les récidives ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes. Ce même impératif de protection de la vie privée explique pourquoi les codes d'événements par types de crimes tirés de la DUC qui sont inférieurs à cinq ne sont pas illustrés dans les graphiques, les tableaux et les figures. En effet, la publication de totaux trop peu élevés pourrait permettre d'identifier des personnes impliquées.

### **Annexe 7 : Étapes préliminaires à l'analyse des données policières**

Une première révision est effectuée afin de s'assurer que les données reçues sont classées dans le bon ordre. Une fois cette étape accomplie, nous poursuivons en effectuant les croisements pertinents entre les données qui nous intéressent. Ensuite, nous procédons à la création et à la définition des catégories respectives nécessaires à notre analyse. Entre autres, nous définissons les tranches d'âge étudiées et nous attribuons des valeurs en fonction du genre, du lieu du crime et du quartier concerné. Une fois ces opérations terminées, il nous est possible d'explorer et de cartographier les données sous la forme de figures, de tableaux, de cartes et d'outils interactifs de visualisation. Les principaux outils que nous utilisons pour traiter les données sont variés, et comprennent, sans s'y limiter, Excel, Power BI, QGIS et Python.



CENTRE  
INTERNATIONAL  
POUR LA  
PRÉVENTION  
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL  
CENTRE  
FOR THE  
PREVENTION  
OF CRIME

CENTRO  
INTERNACIONAL  
PARA LA  
PREVENCIÓN  
DE LA CRIMINALIDAD

[www.cipc-icpc.org](http://www.cipc-icpc.org)